

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011-12-13

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

## HUMAN RIGHTS

*Chair:*

The Honourable MOBINA S. B. JAFFER

---

Wednesday, February 27, 2013  
Monday, March 25, 2013

---

Issue No. 24

*Thirteenth meeting on:*

Issue of cyberbullying in Canada with regard to  
Canada's international human rights obligations  
under Article 19 of the United Nations Convention  
on the Rights of the Child

*Sixth meeting on:*

Issues relating to human rights and, inter alia,  
the review of the machinery of government  
dealing with Canada's international and  
national human rights obligations

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante et unième législature, 2011-2012-2013

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

## DROITS DE LA PERSONNE

*Présidente :*

L'honorable MOBINA S. B. JAFFER

---

Le mercredi 27 février 2013  
Le lundi 25 mars 2013

---

Fascicule n° 24

*Treizième réunion concernant :*

La question de la cyberintimidation au Canada  
en ce qui concerne les obligations internationales du  
Canada en matière de droits de la personne aux termes  
de l'article 19 de la Convention des Nations Unies  
relative aux droits de l'enfant

*Sixième réunion concernant :*

L'évolution de diverses questions ayant trait aux  
droits de la personne et à l'examen, entre autres choses,  
des mécanismes du gouvernement pour que le Canada  
respecte ses obligations nationales et internationales  
en matière de droits de la personne

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
HUMAN RIGHTS

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	* LeBreton, P.C.
Buth	(or Carignan)
* Cowan	Ngo
(or Tardif)	Oh
Harb	White
Hubley	Zimmer

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Meredith (*March 25, 2013*).

The Honourable Senator Buth replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*March 25, 2013*).

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator White (*March 25, 2013*).

The Honourable Senator White replaced the Honourable Senator McIntyre (*February 28, 2013*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator White (*February 27, 2013*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Marshall (*February 21, 2013*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Brazeau (*February 7, 2013*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
DROITS DE LA PERSONNE

*Présidente* : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

*Vice-présidente* : L'honorable Salma Ataullahjan

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	* LeBreton, C.P.
Buth	(ou Carignan)
* Cowan	Ngo
(ou Tardif)	Oh
Harb	White
Hubley	Zimmer

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur Meredith (*le 25 mars 2013*).

L'honorable sénateur Buth a remplacé l'honorable sénateur Ataullahjan (*le 25 mars 2013*).

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénateur White (*le 25 mars 2013*).

L'honorable sénateur White a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 28 février 2013*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur White (*le 27 février 2013*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 21 février 2013*).

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Brazeau (*le 7 février 2013*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, February 27, 2013  
(31)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 12 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Mobina S. B. Jaffer, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Ataullahjan, Harb, Hubley, Jaffer, McIntyre, Ngo and Oh (7).

*In attendance:* Julian Walker and Martha Butler, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

The chair informed the committee of the vacancy of the position of deputy chair.

The Honourable Senator Harb moved:

That the Honourable Senator Ataullahjan be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator McIntyre moved that the following budget application for the special study on issues of cyberbullying in Canada with regard to Canada's international human rights obligations in the amount of \$ 11,900 be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Summary of Expenditures:

General Expenditures	\$ 11,900
TOTAL	\$ 11,900

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

At 12:05 p.m., pursuant to rule 12-16. (1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda.

It was agreed that the chair be authorized to request from the Senate a modification of the extension of the order of reference relating to the off-reserve study currently on the Notice Paper from October 3, 2013 to the end of March 2013.

At 12:14 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

\_\_\_\_\_

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 27 février 2013  
(31)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à midi, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Mobina S. B. Jaffer (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Ataullahjan, Harb, Hubley, Jaffer, McIntyre, Ngo et Oh (7).

*Également présents :* Julian Walker et Martha Butler, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Le président informe les membres du comité que le poste de vice-président est vacant.

L'honorable sénateur Harb propose :

Que l'honorable sénatrice Ataullahjan soit élue vice-présidente du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McIntyre propose que le budget suivant pour l'étude spéciale sur la question de la cyberintimidation au Canada en ce qui concerne les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne, d'un montant de 11 900 \$, soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Résumé des dépenses :

Dépenses générales	11 900 \$
TOTAL	11 900 \$

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 5, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le président soit autorisé à obtenir la permission du Sénat pour prolonger de nouveau le délai, du 3 octobre à la fin mars 2013, relatif à l'ordre de renvoi concernant l'étude sur les membres des Premières nations qui vivent à l'extérieur des réserves, dont il est actuellement question dans le Feuilleton des préavis.

À 12 h 14, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

\_\_\_\_\_

OTTAWA, Monday, March 25, 2013  
(32)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 4:01 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Mobina S. B. Jaffer, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Andreychuk, Buth, Harb, Hubley, Jaffer, Ngo, Oh and White (8)

*In attendance:* Julian Walker, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, June 22, 2011, the committee continued its examination of issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.)

*WITNESSES:*

*UNICEF Canada:*

David Morley, President and CEO.

*Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights:*

The Honourable Landon Pearson (former senator), Chair;  
Virginia Caputo, Director.

*Canadian Coalition for the Rights of Children:*

Cheryl Milne, Chair;

Katherine Vandergrift, Past Chair and Head of Delegation for 3rd/4th Review of Canada at UN Committee on the Rights of the Child.

*Canadian Heritage:*

Martha LaBarge, Director General, Management and Human Rights.

*Department of Justice Canada:*

Jodie van Dieen, Director General and Senior General Counsel, Human Rights Law Section;

Josée Filion, Counsel, Human Rights Law Section.

*Foreign Affairs and International Trade Canada:*

Sarah Fountain Smith, Director General, International Organization, Human Rights and Democracy Bureau;

James Junke, Director, Human Rights, Governance and Indigenous Affairs Policy Division;

OTTAWA, le lundi 25 mars 2013  
(32)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 1, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Mobina S. B. Jaffer (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Andreychuk, Buth, Harb, Hubley, Jaffer, Ngo, Oh et White (8).

*Également présent :* Julian Walker, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 22 juin 2011, le comité poursuit son examen de l'évolution des diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à l'examen, entre autres choses, des mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne. (Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.)

*TÉMOINS :*

*UNICEF Canada :*

David Morley, président et PDG.

*Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights :*

L'honorable Landon Pearson (ancienne sénatrice), présidente;  
Virginia Caputo, directrice.

*Coalition canadienne pour les droits des enfants :*

Cheryl Milne, présidente;

Katherine Vandergrift, présidente sortante et chef de délégation aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> examens du Canada au Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

*Patrimoine canadien :*

Martha LaBarge, directrice générale, Gestion stratégique et droits de la personne.

*Ministère de la Justice Canada :*

Jodie van Dieen, directrice générale et avocate principale, Section des droits de la personne;

Josée Filion, avocate, Section des droits de la personne.

*Affaires étrangères et Commerce international Canada :*

Sarah Fountain Smith, directrice générale, Direction générale des organisations internationales, des droits de la personne et de la démocratie;

James Junke, directeur, Direction des politiques des droits de la personne et de la gouvernance;

Anne Burgess, Acting Director, United Nations, Human Rights and Economic Law Division.

*Public Health Agency of Canada:*

Margaret Gillis, Senior Director, Division of Children, Seniors and Healthy Development.

*Public Safety Canada:*

Micheline Lavoie, Director, Serious & Organized Crime Strategies Division, Law Enforcement and Policing Branch.

*Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Françoise Ducros, Assistant Deputy Minister, Education and Social Development Programs and Partnerships Sector;

Sheilagh Murphy, Director General, Social Policy and Programs Branch, Education and Social Development Programs and Partnerships Sector;

Keith Smith, Director, Intergovernmental and International Relations Directorate;

Daniel Ricard, Director General, Litigation Management and Resolution Branch.

Mr. Morley, the Honourable Landon Pearson, Ms. Vandergrift and Ms. Milne each made a presentation and answered questions.

At 4:12 p.m., the Honourable Senator Buth replaced the Honourable Senator Ataullahjan as a member of the committee.

At 4:53 p.m., the Honourable Senator White replaced the Honourable Senator Meredith as a member of the committee.

At 4:59 p.m., the committee suspended.

At 5:04 p.m., the committee resumed.

Ms. van Dieen and Ms. Gillis each made a presentation and answered questions with Ms. Filion, Ms. Fountain Smith and Ms. Lavoie.

At 6:02 p.m., the committee suspended.

At 6:07 p.m., the committee resumed.

Ms. Ducros made a presentation and answered questions with Ms. Murphy.

At 6:56 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

Anne Burgess, directrice par intérim, Direction du droit onusien, des droits de la personne et du droit économique.

*Agence de la santé publique du Canada :*

Margaret Gillis, directrice principale, Division des enfants, des aînés et du développement sain.

*Sécurité publique Canada :*

Micheline Lavoie, directrice, Division des crimes graves et du crime organisé, Secteur de la police et de l'application de la loi.

*Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Françoise Ducros, sous-ministre adjointe, Secteur des programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social;

Sheilagh Murphy, directrice générale, Direction générale de la politique sociale et des programmes, Secteur des programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social;

Keith Smith, directeur, Direction des relations intergouvernementales et internationales;

Daniel Ricard, directeur général, Direction générale de la gestion et du règlement des litiges.

M. Morley, l'honorable Landon Pearson, Mme Vandergrift et Mme Milne font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 16 h 12, l'honorable sénatrice Buth remplace l'honorable sénatrice Ataullahjan à titre de membre du comité.

À 16 h 53, l'honorable sénateur White remplace l'honorable sénateur Meredith à titre de membre du comité.

À 16 h 59, la séance est suspendue.

À 17 h 4, la séance reprend.

Mme van Dieen et Mme Gillis font chacune un exposé, puis répondent aux questions avec Mme Filion, Mme Fountain Smith et Mme Lavoie.

À 18 h 2, la séance est suspendue.

À 18 h 7, la séance reprend.

Mme Ducros fait un exposé, puis répond aux questions avec Mme Murphy.

À 18 h 56, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Daniel Charbonneau

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, February 27, 2013

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 12 p.m. for the election of the deputy chair; and to consider a draft budget.

**Senator Mobina S. B. Jaffer** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, it is my duty to inform you that the position of the deputy chair is vacant and to preside over the election of a new deputy chair. I am now ready to receive a motion to that effect. Are there any nominations?

**Senator Harb:** I would like to move the nomination of Senator Ataullahjan.

**The Chair:** Are there further nominations?

It is moved by the Honourable Senator Harb that the Honourable Senator Ataullahjan be the deputy chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** I declare the motion carried.

Congratulations, senator. I look forward to working with you.

We also have to deal with the budget. This issue was before the steering committee a few weeks ago. As you know, our cyberbullying report has been very well received. There is a major international conference here and we have been asked to provide 1,000 copies of the report. There are continuous requests for reports. The steering has approved this budget, and we would like to get approval from you so that we can go to Internal Economy to see if it will be accepted.

Are there any questions?

**Senator Ataullahjan:** That is 2,000 copies?

**The Chair:** That is right.

Without my knowledge, the clerk reduced it to 1,000 copies, but steering had approved 2,000 and I want to keep it at 2,000. I want approval, so it would be double this amount.

**Senator Ataullahjan:** Do we need 2,000?

**The Chair:** We continuously have requests, and if anyone requests it from us we will have no copies at all.

Senators, I receive at least six or seven requests a week for copies of this report, and with every request I get, I encourage people to go online and get the copies. This report is very much being used in classrooms.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 27 février 2013

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à midi, pour l'élection du vice-président et pour étudier l'ébauche d'un budget.

**La sénatrice Mobina S. B. Jaffer** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Honorables sénateurs, il m'appartient de vous informer que le poste de vice-président est vacant et de procéder à l'élection pour combler ce poste. Je suis prête à recevoir des motions à cet effet. Y a-t-il des nominations?

**Le sénateur Harb :** Je propose la nomination de la sénatrice Ataullahjan.

**La présidente :** Y a-t-il d'autres nominations?

L'honorable sénateur Harb propose que l'honorable sénatrice Ataullahjan soit élue vice-présidente du comité. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

**Des voix :** Oui.

**La présidente :** La motion est adoptée.

Félicitations, madame la sénatrice. J'ai hâte de travailler avec vous.

Nous devons aussi parler du budget. La question a été portée à l'attention du comité de direction il y a quelques semaines. Comme vous le savez, notre rapport sur la cyberintimidation a été très bien reçu. Il y a une conférence internationale importante qui se déroule ici et on nous a demandé d'envoyer 1 000 exemplaires du rapport. On nous demande continuellement des exemplaires de ce rapport. Le comité de direction a approuvé le budget, et nous aimerions obtenir votre approbation pour pouvoir l'envoyer au Bureau de régie interne pour qu'il soit approuvé.

Y a-t-il des questions?

**La sénatrice Ataullahjan :** Il s'agit 2 000 exemplaires?

**La présidente :** C'est exact.

Le greffier a réduit le nombre à 1 000 exemplaires sans que j'en sois informée, mais le comité de direction a approuvé 2 000 exemplaires et j'aimerais que nous conservions ce nombre. J'aimerais obtenir une approbation, donc il s'agirait du double.

**La sénatrice Ataullahjan :** Avons-nous besoin de 2 000 exemplaires?

**La présidente :** Nous recevons continuellement des demandes, et si quelqu'un nous demande des exemplaires, nous n'en avons aucun.

Honorables sénateurs, chaque semaine, je reçois au moins six à sept demandes pour des exemplaires du rapport, et chaque fois, j'encourage les gens à se rendre en ligne pour les obtenir. On utilise beaucoup le rapport dans les salles de classe.

My request is that we have a bank of reports so that they are available when we need them. Obviously, we will still encourage people to go online. However, for conferences and ongoing matters, people are requesting copies, and steering had originally approved 2,000 copies.

**Senator Ataullahjan:** I am just wondering if we need 1,000 copies. It is a lot of copies.

**The Chair:** One thousand copies are going directly —

**Senator Ataullahjan:** Then we have an extra thousand copies.

**The Chair:** That is what we approved.

**Senator Ataullahjan:** We approved 2,000 because we thought they wanted 2,000.

**The Chair:** However, they then reduced it and we said we will keep it.

What is the pleasure of the committee?

The clerk is telling me it may be less. Obviously we will spend less and not print the 1,000 copies right away; we will print them as needed. Just so you know, these are being printed in-house, so we do not need to get 1,000 copies printed. We will only print them as needed.

**Senator Ataullahjan:** I agree with that.

**The Chair:** We will add “as needed.” It is just that I do not want to keep going to Internal Economy because this report has become very popular.

**Senator Ataullahjan:** It has.

**The Chair:** Is that acceptable?

**Senator McIntyre:** It sounds reasonable.

**The Chair:** May I have a mover? It is moved by Senator McIntyre and seconded by Senator Ngo.

Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** I would like to go in camera to discuss the next issue on our agenda.

(The committee continued in camera.)

---

Je demande donc à ce que nous ayons une réserve de rapports, afin qu'ils soient disponibles lorsque nous en avons besoin. Évidemment, nous allons continuer à encourager les gens à se rendre en ligne. Toutefois, pour les conférences et les études en cours, les gens souhaitent qu'on leur envoie des exemplaires du rapport, et le comité de direction avait approuvé 2 000 exemplaires.

**La sénatrice Ataullahjan :** Je me demande seulement si nous avons besoin de 1 000 exemplaires. C'est beaucoup.

**La présidente :** Mille exemplaires iront directement...

**La sénatrice Ataullahjan :** Mais nous aurons 1 000 exemplaires supplémentaires.

**La présidente :** C'est ce qui a été approuvé.

**La sénatrice Ataullahjan :** Nous avons approuvé 2 000 exemplaires, car nous pensions qu'on nous en avait demandé 2 000.

**La présidente :** Toutefois, on a ensuite réduit ce nombre et nous avons dit que nous allions le conserver.

Quel est l'avis des membres du comité?

Le greffier me dit que ce nombre pourrait être moins élevé. Évidemment, nous dépenserons moins et nous n'imprimerons pas les 1 000 exemplaires tout de suite; nous les imprimerons au besoin. À titre d'information, ces exemplaires sont imprimés à l'interne, et nous n'avons donc pas besoin d'imprimer 1 000 exemplaires. Nous les imprimerons seulement au besoin.

**La sénatrice Ataullahjan :** Cela me convient.

**La présidente :** Nous ajouterons la mention « au besoin ». Je veux seulement éviter d'avoir à m'adresser tout le temps au Bureau de régie interne, car le rapport est devenu très populaire.

**La sénatrice Ataullahjan :** C'est vrai.

**La présidente :** Est-ce acceptable?

**Le sénateur McIntyre :** Cela semble raisonnable.

**La présidente :** Quelqu'un peut-il proposer la motion? La motion est proposée par le sénateur McIntyre et appuyée par le sénateur Ngo.

Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** Oui.

**La présidente :** J'aimerais que nous nous réunissions à huis clos pour parler du prochain point à l'ordre du jour.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---

OTTAWA, Monday, March 25, 2013

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4:01 p.m. to monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

**Senator Mobina S. B. Jaffer** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** The Standing Senate Committee on Human Rights has been actively engaged in studying and monitoring issues affecting children and their rights over the course of the past decade, producing the following reports: *Who's in charge here? Effective Implementation of Canada's International Obligations with Respect to the Rights of Children*; *Children: The Silenced Citizens. Effective Implementation of Canada's International Obligations with Respect to the Rights of Children*; *The Sexual Exploitation of Children in Canada: the Need for National Action*; and *Cyberbullying Hurts: Respect for Rights in the Digital Age*.

Today's meeting is to obtain an update on and examine the progress made in implementing Canada's children's rights and obligations since these reports were tabled. In particular, we are looking at the implementation of the convention and the two optional protocols, namely the Optional Protocol on the Involvement of Children in Armed Conflict and the Optional Protocol on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography.

[*Translation*]

We will also follow up on important events for those who are very interested in issues affecting Canadian children. In September 2012, representatives of the Government of Canada appeared before the United Nations Committee on the Rights of the Child as part of its study of Canada's record on children rights.

Today we are interested in finding out more about the preparations, the procedure and the survival mechanism in place in anticipation of this review, as well as some of the major issues affecting Canadian children that emerged from this review.

[*English*]

As part of its review, Canada submitted reports outlining the various programs, laws and other government initiatives in place for children, as well as a list of responses to various questions raised by the UN committee to learn more about Canada's efforts. Many civil society groups also made their own submissions concerning Canada's implementation record. These reports and all documents pertaining to the review are available on the UN committee's web page on the sixty-first session.

OTTAWA, le lundi 25 mars 2013

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 1, pour surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne.

**La sénatrice Mobina S. B. Jaffer** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Depuis 10 ans, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne joue un rôle actif dans l'étude et la surveillance de diverses questions qui touchent les enfants et leurs droits. Le comité a publié les rapports suivants : *Qui dirige, ici? Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants : Les enfants : des citoyens sans voix. Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants, Exploitation sexuelle des enfants au Canada : une action nationale s'impose*, et *La cyberintimidation, ça blesse! Respect des droits à l'ère numérique*.

La séance d'aujourd'hui a pour but d'étudier les progrès réalisés dans la mise en œuvre des obligations du Canada en matière de droits de l'enfant et d'obtenir une mise à jour de la situation depuis le dépôt de ces rapports. Nous nous intéressons particulièrement à la mise en œuvre de la convention et des deux protocoles facultatifs, à savoir le Protocole facultatif sur la participation des enfants aux conflits armés et le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

[*Français*]

Nous ferons aussi le suivi dans les événements importants pour quiconque s'intéresse de près aux questions touchant les enfants canadiens. En septembre 2012, des représentants du gouvernement du Canada ont comparu devant un autre comité, en l'occurrence le comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant dans le cadre de son examen du bilan du Canada au chapitre des droits de l'enfant.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est d'en savoir un peu plus sur les préparatifs, la procédure et le mécanisme de survie mis en place en prévision de cet examen, de même que sur quelques-uns des grands enjeux propres aux enfants canadiens qui sont ressortis de cet examen.

[*Traduction*]

Dans le cadre de son examen, le Canada a soumis des rapports décrivant les divers programmes, lois et autres initiatives gouvernementales qui existent pour venir en aide aux enfants, et a fourni une liste de réponses aux diverses questions soulevées par le Comité des Nations Unies pour les informer davantage des efforts déployés par le Canada. De nombreux groupes de la société civile ont également soumis leurs propres conclusions concernant le bilan du Canada en matière de mise en œuvre de la

[*Translation*]

In its concluding observations, the UN Committee recommends, among other things, that Canada adopt a national strategy to develop an overall implementation framework in order to comply with the broad lines of the convention. This strategy should be accompanied by a coordination and follow-up mechanism to allow the provinces and territories to adopt their own plan.

The committee also recommends setting up a comprehensive national data collection system to facilitate the development of policies and programs that would strengthen the convention's implementation.

The committee recommends adopting different strategies to reduce all forms of violence against children, reduce child poverty and overcome the distinctive challenges that are faced by many Aboriginal and Afro-Canadian children in their communities.

[*English*]

Today, the committee will be hearing from representatives from within key departments of government and also from non-governmental organizations. It is really important for us here in the committee to find out how far we have come and what we have to do. We have asked the first witnesses to appear and to set the stage for us so that we can continue with our work on this issue of children's rights. As you know, the committee has been involved for many years in this matter.

It is with great pleasure that I welcome the first panel, David Morley from UNICEF Canada, and from the Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights, I welcome the Honourable Landon Pearson, Chair, and Virginia Caputo, Director. At this point, I would like to recognize that Senator Pearson was with us for many years and the tremendous work that she did while she was a senator and continues to do on children's rights. She certainly was instrumental in this committee starting the work that we are now continuing. You have left a great legacy. We will never be able to do what you did while you were a senator on children's rights, but we are trying to follow your footsteps. It is a pleasure to welcome you again, Senator Pearson. We also have, from the Canadian Coalition for the Rights of Children, Cheryl Milne, Chair, and Katherine Vandergrift who is no newcomer to this committee and certainly makes sure that the committee continues to work on children's rights. I welcome all of you and look forward to hearing from you.

We will start with you, Mr. Morley.

convention. Ces rapports et tous les documents relatifs à l'examen sont disponibles sur le site web de la 61<sup>e</sup> session du Comité des Nations Unies.

[*Français*]

Dans ses observations finales, le comité de l'ONU recommande, entre autres, que le Canada adopte une stratégie nationale afin de se doter d'un cadre général de mise en œuvre qui lui permette de se conformer aux grandes lignes de la convention. Cette stratégie devrait être assortie d'un mécanisme de suivi et de coordination pour permettre aux provinces et aux territoires d'adopter leur propre plan.

Le comité recommande par ailleurs de mettre sur pied un vaste système national de collecte de données pour faciliter l'élaboration de politiques et de programmes de nature à renforcer la mise en œuvre de la convention.

Le comité recommande l'adoption de différentes stratégies pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des enfants et contre la pauvreté infantile et pour venir à bout des difficultés particulières auxquelles sont confrontés bon nombre d'enfants autochtones et afro-canadiens et leur collectivité.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, le comité entendra des représentants des ministères clés du gouvernement et des organisations non gouvernementales. Pour les membres du comité, il est très important de savoir quels sont les progrès réalisés et ce qui reste à faire. Nous avons demandé aux premiers témoins de comparaître et de nous mettre en contexte pour que nous puissions continuer notre travail dans le dossier des droits de l'enfant. Comme vous le savez, le comité joue un rôle dans ce dossier depuis de nombreuses années.

Je suis ravie de souhaiter la bienvenue aux témoins du premier groupe : David Morley, d'UNICEF Canada, l'honorable Landon Pearson, présidente du Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights, et Virginia Caputo, directrice du même organisme. J'en profite pour vous rappeler que la sénatrice Pearson était membre de notre comité pendant de nombreuses années, et j'aimerais saluer le travail extraordinaire qu'elle a accompli durant son mandat de sénatrice et qu'elle continue de faire pour les droits de l'enfant. Elle a certainement joué un rôle essentiel dans le lancement des travaux du comité qui continuent à ce jour. Vous avez laissé un grand héritage. Nous ne pourrions jamais faire ce que vous avez fait dans le dossier des droits de l'enfant lorsque vous étiez sénatrice, mais nous essayons de suivre vos traces. Je suis heureuse de vous revoir parmi nous, sénatrice Pearson. Nous accueillons également, Cheryl Milne, présidente de la Coalition canadienne pour les droits des enfants, accompagnée de Katherine Vandergrift. Ce comité n'est pas étranger à Mme Vandergrift et, bien sûr, elle veille à ce que le comité continue son travail sur les droits de l'enfant. Je souhaite la bienvenue à tous les témoins et je me réjouis d'entendre leurs observations.

Nous allons commencer avec vous, monsieur Morley.

**David Morley, President and CEO, UNICEF Canada:** Thank you very much, senator, and good afternoon to all of you. It is a pleasure to be here today on behalf of UNICEF Canada and UNICEF to present on this important issue. You have received our written submission and, in the time allotted to me, I just want to highlight some key points from the submission.

Canada's federal, provincial and territorial governments are making many laudable investments in policies, programs and services for children. However, if the review of Canada's implementation of the Convention on the Rights of the Child was an opportunity to set these out for public view, it also revealed that our implementation and reporting processes could be improved, in some cases by making relatively simple and feasible changes.

At UNICEF Canada, we believe that the way ahead must include child-sensitive governance processes, and these have to be built into the adult-oriented decision-making mechanisms of governments. Three of these we want to highlight are the following.

The first is for a national commissioner for children and young people. UNICEF Canada recommends that the Parliament of Canada establish and appoint, through an impartial selection process, an independent national commissioner for children and young people to support federal departments and parliamentarians in developing and analyzing policies for their potential impact on children, to monitor the well-being of Canada's children, to help guide investments in our rising generations, to promote equitable public policies that affect children and to help coordinate federal, provincial and territorial action where necessary, including a particular focus on Aboriginal, immigrant and other vulnerable children. Differences in the protection and provision of children's rights between provincial and territorial jurisdictions and between Aboriginal and non-Aboriginal children suggest that Canada's children do not have equitable opportunities to develop to their full potential. Children and young people need a dedicated champion at the federal level to amplify their voices and put their interests higher on the public agenda.

Second, we recommend that Justice Canada and the Public Health Agency of Canada develop a standard approach for child rights impact assessment on legislative and policy proposals that could have significant impacts on children. Child rights impact assessments are a growing good practice used by governments around the industrialized world. The government of New Brunswick has led the way in Canada by developing a pragmatic and principled approach to child rights impact assessments. We encourage policy developers and influencers to join in a symposium that will be held this May at the University of Ottawa — here is more information about it, and it will be on

**David Morley, président et PDG, UNICEF Canada :** Merci beaucoup, madame la sénatrice, et bonjour à tous et à toutes. C'est un plaisir d'être ici aujourd'hui au nom d'UNICEF Canada et d'UNICEF pour vous parler de cette question importante. Vous avez reçu notre proposition par écrit, et j'aimerais souligner quelques éléments clés de notre document pendant le temps qui m'est alloué.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada font des investissements louables dans des politiques, programmes et services destinés aux enfants. Toutefois, si l'examen de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant au Canada a permis de rendre publics ces efforts, il a également révélé que nos processus de mise en œuvre et de présentation de rapports pourraient être améliorés, dans certains cas moyennant des changements relativement simples et faisables.

UNICEF Canada croit qu'il faut intégrer des processus de gouvernance axés sur les enfants aux mécanismes décisionnels des gouvernements, mécanismes qui sont orientés vers les adultes. Voici trois exemples que nous voulons souligner.

D'abord, un commissaire national à l'enfance et à l'adolescence. UNICEF Canada recommande que le Parlement du Canada établisse et nomme, par un processus de sélection impartial, un commissaire national indépendant à l'enfance et à l'adolescence, qui pourrait appuyer les ministères fédéraux et les parlementaires dans l'élaboration et l'analyse de politiques afin d'en déterminer les répercussions possibles sur les enfants; surveiller le bien-être des enfants au Canada pour aider à guider les investissements dans nos générations futures; promouvoir des politiques publiques équitables touchant les enfants; et aider à coordonner l'intervention fédérale et provinciale/territoriale, au besoin, notamment en mettant l'accent sur les enfants autochtones, les enfants d'immigrants et d'autres groupes d'enfants vulnérables. On observe des différences dans les mesures et les dispositions de protection des droits des enfants entre les compétences provinciales et territoriales et entre les enfants autochtones et non autochtones, ce qui laisse entendre que les enfants au Canada n'ont pas des possibilités équitables pour réaliser leur plein potentiel. Les enfants et les adolescents ont besoin d'un défenseur à l'échelle fédérale pour amplifier leur voix et amener le gouvernement à accorder une plus grande priorité à leurs intérêts.

Deuxièmement, nous recommandons que Justice Canada et l'Agence de la santé publique du Canada élaborent une approche uniforme en matière d'évaluation des impacts sur les droits de l'enfant dans le contexte des propositions législatives et politiques qui pourraient avoir des incidences importantes sur les enfants. Il s'agit d'une bonne pratique qui est de plus en plus utilisée par les gouvernements partout dans le monde industrialisé. D'ailleurs, le Nouveau-Brunswick a donné l'exemple au Canada en élaborant une approche pragmatique et axée sur des principes. Nous encourageons les responsables de l'élaboration de politiques et les personnes d'influence à se joindre à notre symposium — et, à titre

May 14 and 15 — to learn more about this promising practice to ensure that decision-makers consider children and avoid the consequences of unintended costs and impacts.

A third child-sensitive governance mechanism is to establish coordinating bodies in government for child policy, programs and services. Children's conditions and rights cannot be isolated in one particular department. They cut across many departments. Some provinces have recognized this, and put in place coordinating bodies such as P.E.I.'s children's commissioner, and Manitoba's Healthy Child Committee of Cabinet. Every jurisdiction should establish such a body with sufficient influence within and across departments to effect the changes to better coordinate and make coherent child policy. As well, we need a more effective federal-provincial-territorial working group on child policy that meets at the level of deputy or assistant deputy ministers regularly to share and advance good practice and promote a more coordinated approach.

One of the advantages of a federal country like ours is that we can identify good practices in different jurisdictions in different parts of the country. We need to take advantage of our federal structure, rather than use it as a reason not to act.

In terms of the process of reporting on Canada's implementation of the convention, UNICEF Canada believes that there is more that can be done on the part of the government to listen to Canadians and to demonstrate a willingness to take a few visible steps forward. We have reviewed the record of every other industrialized nation to have had a review before the committee in the past five years and have found in every case that some bold — if selective — steps to demonstrate responsiveness and progress for children have been taken. Last year, for instance, Australia decided to establish a national children's commissioner, following on its review by the committee.

In conclusion, I want to thank you once again for making the time and for your leadership to put children on the agenda. We have seen many government officials and parliamentarians taking principled steps within their capacities to use this process for the benefit of children, and we are not diminished by accepting that there is more work for us to do — rather, we are strengthened by it.

**Hon. Landon Pearson (former senator), Chair, Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights:** Thank you very much for calling me here as a witness. I am delighted to be back. You can imagine that I feel quite nostalgic in this room, where I spent hundreds of hours as a long-standing

d'information, cet événement aura lieu les 14 et 15 mai à l'Université d'Ottawa —, pour en savoir plus sur cette pratique prometteuse afin de s'assurer que les décideurs tiennent compte des enfants et évitent les conséquences des coûts et des impacts imprévus.

Un troisième mécanisme de gouvernance axé sur les enfants consiste à établir, au sein du gouvernement, des organismes de coordination chargés de s'occuper des politiques, programmes et services destinés aux enfants. On ne peut pas isoler les conditions et les droits des enfants au sein d'un ministère particulier — en effet, ces questions recourent de nombreux ministères. Certaines provinces ont reconnu ce fait et ont mis en place des organismes de coordination comme le commissariat à l'enfance, à l'Île-du-Prince-Édouard, et le comité du cabinet chargé du projet Enfants en santé, au Manitoba. Chaque compétence devrait mettre sur pied un organisme qui exerce assez d'influence à l'intérieur et à l'extérieur des ministères afin d'apporter les changements nécessaires pour mieux élaborer et coordonner des politiques cohérentes pour les enfants. De plus, nous avons besoin d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial plus efficace sur la politique de l'enfance, qui se réunit régulièrement au niveau des sous-ministres ou des sous-ministres adjoints afin de mettre en commun et de proposer de bonnes pratiques et de promouvoir une approche plus coordonnée.

Un des avantages d'un pays fédéral comme le nôtre, c'est que nous pouvons cerner les bonnes pratiques adoptées par les différentes administrations partout au pays. Nous devons utiliser le fédéralisme à notre avantage, au lieu de nous en servir comme prétexte pour ne rien faire.

En ce qui concerne le processus de présentation de rapports sur la mise en œuvre de la convention au Canada, UNICEF Canada croit que le gouvernement peut faire plus pour être à l'écoute des Canadiens et démontrer une volonté de prendre quelques mesures concrètes à l'avenir. Nous avons étudié le bilan de tous les autres pays industrialisés ayant fait l'objet d'un examen au cours des cinq dernières années et nous avons découvert que, dans chaque cas, les responsables avaient pris des mesures audacieuses, quoique bien réfléchies, afin de démontrer une réceptivité aux droits des enfants et de réaliser des progrès en ce sens. L'année dernière, par exemple, l'Australie a décidé d'établir un commissariat national à l'enfance au terme d'un examen mené par le comité.

Pour terminer, je tiens à vous remercier, une fois de plus, de consacrer du temps à l'étude des droits des enfants. Nous avons vu de nombreux fonctionnaires et parlementaires prendre des mesures axées sur des principes, dans la limite de leurs fonctions, afin d'utiliser ce processus dans l'intérêt de nos enfants. Il reste encore beaucoup à faire, mais cela ne devrait que renforcer notre engagement, et non pas l'affaiblir.

**L'honorable Landon Pearson (ancienne sénatrice), présidente, Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights :** Je vous remercie de m'avoir invitée à témoigner devant vous. Je suis ravie d'être de retour. Vous pouvez comprendre que j'éprouve de la nostalgie dans cette salle,

member of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, and as the chair of the committee on the commercial sexual exploitation of children that I convened at the request of then foreign minister Axworthy following a ground-breaking congress on the topic in Stockholm in 1996 and finally as deputy chair with my colleague here of this very committee as we prepared *Who's in Charge Here?*, the interim report preceding *Children: the Silenced Citizens*.

As many of you know, after I retired from the Senate, I took my passion for childhood and children's rights along with all my papers and documents that I had accumulated along the way up to Carleton to establish a research and resource centre there to further my work. Now is the moment to introduce my academic colleague and the director of the centre, Virginia Caputo, and her children, Melinda and Alexander. Melinda has been working with me as a volunteer, and we have developed an annotated list of child rights websites that I can connect to my own [landonpearson.ca](http://landonpearson.ca). I was forced, after I retired, to move into the digital world. I did not learn to use the computer until I was 75. I am doing fine just now.

The activities of the centre are various, but all are aimed at raising awareness of the convention in the hearts and minds of young people, in the hope that they will be able to instruct their elders in the ways in which they should promote the rights of children and young people in Canada and around the world.

In 2007, my centre was commissioned by the UNICEF in Florence to study Canada's implementation of the general measures that are set out in the convention to advance children's rights and our report, which was issued in 2007, on the same day that Canada submitted its combined third and fourth reports to the Committee on the Rights of the Child. Our report is entitled *Not There Yet*. What else do I need to say? When given the concluding observations from the committee after Canada presented its update in 2012 that you have in front of you, it is clear that we still have a little way to go — a long way, probably.

I would now like to share my reflections on three distinct aspects of the relationship between a state party to the convention and the Committee on the Rights of the Child. Other witnesses have already and will continue to testify about specific issues and recommendations related to the rights and well-being of children in Canada.

I would like to talk about process, and I have three messages to deliver. First, I would like to stress the real value of the process a country engages in when it ratifies an international human rights treaty. I think Mr. Morley has just highlighted one by saying how countries have changed as a result of this process. This applies to the reporting process in general but more specifically to the

où j'ai passé des centaines d'heures, en tant que membre permanent de longue date du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, en tant que présidente du comité chargé d'étudier l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, lequel j'ai mis sur pied à la demande du ministre des Affaires étrangères, M. Axworthy, à la suite d'un congrès historique sur le sujet tenu à Stockholm en 1996, et enfin, en tant que vice-présidente, avec ma collègue ici présente, de ce comité-ci, alors que nous préparions le rapport intérimaire intitulé *Qui commande ici?*, qui a précédé un deuxième rapport, celui-ci intitulé *Les enfants : des citoyens sans voix*.

Comme plusieurs d'entre vous le savent, après avoir pris ma retraite du Sénat, j'ai emporté avec moi ma passion pour l'enfance et les droits des enfants, ainsi que tous les documents que j'avais accumulés au fil des années. J'ai fini par établir à Carleton un centre de recherche et de ressources pour poursuivre mon travail. Le moment est maintenant venu de vous présenter ma collègue universitaire, la directrice du centre, Virginia Caputo et ses enfants, Melinda et Alexander. Melinda travaille déjà depuis quelque temps avec moi en qualité de bénévole, et nous avons dressé une liste annotée des sites web sur les droits des enfants, laquelle je peux relier à mon propre site, [landonpearson.ca](http://landonpearson.ca). J'ai été forcée, en prenant ma retraite, d'entrer dans le monde numérique. Ce n'est qu'à l'âge de 75 ans que j'ai appris à me servir d'un ordinateur. Je me débrouille très bien maintenant.

Le centre mène diverses activités, mais elles visent toutes à inculquer les droits prévus par la convention dans l'esprit et le cœur des jeunes, dans l'espoir qu'ils puissent sensibiliser leurs aînés aux moyens par lesquels ils devraient promouvoir les droits des enfants et des jeunes au Canada et dans le monde entier.

En 2007, mon centre a été chargé par UNICEF, à Florence, de se pencher sur la mise en œuvre, par le Canada, des mesures d'ordre général énoncées dans la convention pour promouvoir les droits des enfants. Nous avons déposé notre rapport en 2007, le même jour que le Canada présentait une compilation de ses troisième et quatrième rapports au Comité sur les droits de l'enfant. Nous avons intitulé notre rapport *Nous n'y sommes pas encore*. Que dire de plus? À en juger par les observations du comité après que le Canada a présenté sa mise à jour dans son rapport de 2012, que vous avez sous les yeux, il est clair qu'il reste encore du pain — beaucoup de pain, devrais-je dire — sur la planche.

J'aimerais maintenant vous parler de trois aspects distincts de la relation entre un État signataire de la Convention et le Comité des droits de l'enfant. D'autres témoins vous ont déjà parlé d'enjeux particuliers et de recommandations relativement aux droits et au bien-être des enfants au Canada.

Pour ma part, j'aimerais parler de démarche, et j'ai trois messages à livrer à ce sujet. Tout d'abord, je tiens à souligner la valeur réelle de la démarche qu'entreprend un pays quand il ratifie un traité international sur les droits de la personne. M. Morley, justement, a dit combien les pays ont changé en conséquence de cette démarche. Ça s'applique au processus de présentation de

Convention on the Rights of the Child. For those who care about the rights and well-being of the children, the obligations of reporting our progress on a regular basis to the international community, as embodied in the Committee on the Rights of the Child, is an invaluable opportunity. Most committee members have been chosen by the countries from which they come for their expertise related to childhood, child development, health, education and legal matters, among others. They are well prepared to question country delegations because they have listened to a number of civil society organizations prior to the session who provide them with reality checks. These are people who know the convention inside out and who have heard many other countries present, so they are able to make comparisons. As a result, country delegations can only benefit from being challenged, as we all can, when outside observers reflect us back to ourselves.

The committee is not a tribunal but an essential link in a positive feedback mechanism that should help all of us improve our practice.

My second message relates to the process itself. In my capacity as adviser on children's rights to the minister of foreign affairs at the time, I was asked to lead the Canadian delegation to Geneva in 2002 to present our second periodic report. We had done our homework quite well. During the regular interdepartmental meetings in preparation, I urged my colleagues to be less defensive. We had and continue to have many programs that we can be proud of, but we must be ready to accept that we often fall short and be eager for the suggestions as to how to improve.

The full implementation of the convention is a duty that we accepted when we ratified, and I can still remember the flourish with which then Prime Minister Brian Mulroney signed the instrument of ratification in the great hall of Parliament on December 13, 1991, in the presence of children and youth from every province and territory that I and my colleagues in the Canadian Coalition for the Rights of Children had brought together as witnesses. That was also the same day that the House of Commons unanimously passed the resolution to abolish child poverty by the year 2000.

I told you why I think the process of preparing and presenting country reports is useful. Let me suggest how it should be managed for maximum benefit.

Needless to say, I watched Canada's latest appearance in front of the committee on the webcast with considerable interest. I could easily conjure up the conversations in the corridors during the breaks, remembering what they had been like a decade earlier.

rapports de façon générale, mais aussi, plus précisément à la Convention relative aux droits de l'enfant. Pour ceux qui ont à cœur les droits et le bien-être des enfants, les obligations de présentation de rapports réguliers sur nos progrès à la communauté internationale, comme le prévoit le Comité des droits de l'enfant, présentent d'incalculables possibilités. La plupart des membres du comité ont été désignés par leur pays pour leur expertise dans des domaines tels que la protection de l'enfance, le développement des enfants, la santé, l'éducation et des questions d'ordre juridique. Ils sont bien préparés à interroger les délégations de pays parce qu'avant la séance, ils entendent les témoignages de diverses organisations de la société civile, qui leur exposent la réalité. Ce sont des gens qui connaissent la convention à fond, qui ont entendu les témoignages de représentants de bien d'autres pays et qui, par le fait même, peuvent faire des comparaisons. En conséquence, ce ne peut être qu'avantageux quand des observateurs de l'extérieur poussent les délégations des pays à jeter un regard critique sur leur propre situation, et personne ne fait exception.

Le comité n'est pas un tribunal, mais un chaînon essentiel dans un mécanisme de rétroaction positive qui devrait tous nous aider à améliorer nos façons de faire.

En deuxième lieu, j'aimerais parler de la démarche elle-même. En ma qualité de conseillère sur les droits des enfants auprès du ministre des Affaires étrangères à l'époque, j'ai été invitée à diriger la délégation canadienne à Genève en 2002 pour présenter notre deuxième rapport périodique. Nous nous étions acquittés de nos tâches avec diligence. Durant les réunions interministérielles de préparation, j'ai incité mes collègues à être moins sur la défensive. Nous avions à l'époque de nombreux programmes, que nous avons toujours et dont nous pouvons être fiers, mais nous devons être prêts à accepter qu'ils ne suffisent souvent pas et nous devons être très ouverts aux suggestions d'améliorations.

En signant la convention, nous avons accepté de l'appliquer pleinement, et je me souviens encore du grand geste qu'avait fait le premier ministre de l'époque, Brian Mulroney, avant de signer l'instrument de ratification dans le grand hall du Parlement le 13 décembre 1991, en présence d'enfants et de jeunes de toutes les provinces et de tous les territoires que mes collègues et moi, de la Coalition canadienne pour les droits des enfants, avons amenés assister à l'événement. Le même jour, la Chambre des communes avait adopté à l'unanimité une résolution visant à éradiquer la pauvreté des enfants pour l'année 2000.

Je vous ai déjà dit en quoi, à mon avis, la démarche de préparation et de présentation de rapports par les pays est utile. Permettez-moi de vous expliquer maintenant comment cette démarche devrait se dérouler pour être optimale.

Il est inutile de préciser que j'ai suivi avec énormément d'intérêt les récents témoignages du Canada devant le comité, sur le Web. Je peux très facilement m'imaginer les conversations dans les couloirs pendant les pauses, les ayant entendues déjà quelque 10 ans plus tôt.

Without casting aspersions on any of the Canadian officials, who certainly did their best, there were some real differences from the time before. One was the level of representation. Given the struggle the committee in Geneva has understanding our federal structure and which level of government is responsible for what, as far as young people are concerned, I was able to persuade the Honourable Iris Evans, who was then the Conservative minister for children's services in Alberta, to join our delegation. We also had excellent representation from Quebec and from Newfoundland and Labrador.

I admit our second report was excessively long and cumbersome, but procedures have since been streamlined. I believe the bundled third and fourth report are a little more concise. However, the length of time the requested update took to reach committee members caused real concern and undercut their capacity to be constructive. It also raised some question as to whether or not the Government of Canada took its responsibility to children and young people as seriously as could be expected from a country as advanced as ours.

My third message relates to the importance of including children and young people in the process, as required by Article 12 of the convention. Prior to our second report, the government funded the Canadian Coalition on the Rights of Children to do extensive consultation with civil society and youth, which was very useful. In my view, collaboration of that sort is essential to have the best results for kids, and it just keeps reminding everyone involved what the whole proposal process is really about.

To the best of my knowledge, no young people were consulted in preparation of Canada's third and fourth reports. Somewhat to my dismay, the committee itself scarcely raised the issue. It is no excuse to say it is difficult to involve them. When I and some of my colleagues organized the North American consultation for the UN Study on Violence against Children, with the assistance of UNICEF Canada, we had no trouble bringing young people to the table and hearing what they had to say. When I organized Canada's response to the special session on children that we launched in 2004 and called A Canada Fit for Children, all of our regional consultations had a minimum of 30 per cent of young people present and I had an adviser group of young people who called themselves the child engagement experts resource team, who worked with me all along the way.

Why does it matter? It goes back to the reason why children's rights matter and once we ratify a convention like the Convention on the Rights of the Child, we, all of us, government, Parliament, public sector and civil society, have the duty to act together to ensure that it is implemented. We can talk about recommendations later, but those are my comments to begin with.

Sans vouloir jeter le blâme sur aucun des fonctionnaires du Canada, qui, j'en suis sûre, ont fait de leur mieux, j'ai observé de grandes différences par rapport à la fois précédente. Je pense, notamment, au niveau de représentation. Compte tenu de la difficulté qu'éprouve le comité, à Genève, à comprendre notre structure fédérale et à savoir quel palier de gouvernement est responsable de quoi, en ce qui concerne les jeunes, j'ai pu convaincre l'honorable Iris Evans, qui était alors ministre conservatrice des services à l'enfance en Alberta, de se joindre à notre délégation. Nous avons aussi eu une excellente représentation du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador.

J'avoue que notre deuxième rapport a été excessivement long et lourd, mais depuis, les procédures ont été simplifiées. Je pense que les troisième et quatrième rapports, présentés ensemble, ont été un peu plus concis. Cependant, le temps qu'il a fallu mettre pour que la mise à jour requise se rende aux membres du comité a vraiment posé problème et a miné leur capacité d'être constructifs. On s'est alors demandé si le gouvernement du Canada prenait sa responsabilité à l'égard des enfants et des jeunes avec le sérieux dont on peut s'attendre d'un pays aussi développé que le nôtre.

J'aimerais maintenant parler de l'importance de faire participer les enfants et les jeunes à la démarche, comme l'exige l'article 12 de la convention. Avant le dépôt de notre deuxième rapport, le gouvernement a chargé la Coalition canadienne pour les droits des enfants de mener de vastes consultations auprès de la société civile et des jeunes, et cela a été très utile. J'estime ce genre de collaboration essentielle à l'obtention des résultats les plus probants pour les enfants, et cela permet de rappeler à tous les intéressés l'objet véritable de toute cette démarche de proposition.

Autant que je sache, aucun jeune n'a été consulté lors de la préparation des troisième et quatrième rapports du Canada. J'ai été consternée de voir que le comité, lui-même, a à peine soulevé la question. Ce n'est pas une excuse que de dire qu'il est difficile de les faire participer. Lorsque des collègues et moi avons organisé la consultation nord-américaine dans le cadre de l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, avec le soutien d'UNICEF Canada, nous n'avons eu aucun mal à faire venir des jeunes à la table pour entendre leurs témoignages. Quand j'ai organisé la réponse du Canada à la séance spéciale sur les enfants, en 2004, que nous avons intitulée « Un Canada digne des enfants », au moins 30 p. 100 du public qui a assisté à nos consultations régionales était des jeunes. J'avais aussi un groupe consultatif composé de jeunes qui se désignaient comme l'équipe d'experts-ressources en mobilisation des enfants. Ce groupe a travaillé avec moi tout au long de ma démarche.

Vous voulez savoir pourquoi c'est important? Cela revient à la même raison qui fait que les droits des enfants sont importants. Une fois qu'on ratifie une entente comme la Convention relative aux droits de l'enfant, tous les intervenants, à savoir le gouvernement, le Parlement, le secteur public et la société civile, ont le devoir d'unir leurs efforts pour assurer sa mise en œuvre. Nous pourrions parler plus tard de recommandations, mais voilà pour mes observations.

**The Chair:** Thank you, Senator Pearson. We will go to the Canadian Coalition for the Rights of Children.

**Katherine Vandergrift, Past Chair and Head of Delegation for 3rd/4th Review of Canada at UN Committee on the Rights of the Child, Canadian Coalition for the Rights of Children:** I will begin because I led the coalition's delegation to Geneva and the preparation of the report, and through that process. Cheryl Milne will speak to our forward-looking agenda. She is the incoming chair of the coalition. I was the chair during the process; she is the chair now.

The Canadian Coalition for the Rights of Children appreciates the ongoing and consistent attention that this committee gives to the rights of children, from your consideration of general measures to very specific issues, such as your recent excellent report on cyberbullying. Thank you.

I would like to start with the central message that the CCRC brought into the third/fourth review of children's rights, both across Canada in preparation for the review and at the UN. It is the central message in our comprehensive report, entitled *Right in Principle, Right in Practice: Implementation of the Convention on the Rights of the Child in Canada*.

The central message is this: Canada cannot afford to let so many children fall through the cracks of fragmented and inadequate support systems, even though the majority do quite well. In an aging society, like we are, developing the full potential of every child should be a top priority. The concluding observations and our report are evidence of many gaps that require attention by all governments. I would just note that the analysis in this report was subjected to critical review by officials, by academic experts, and by the UN committee, and it has held up very well. The UN committee members told us it gave them the best picture of what is happening to children in Canada.

Because of its critical importance for our country's future, the coalition has asked the Prime Minister to publicly present the government's plan to respond to the UN committee's recommendations within a year, by National Child Day 2013. Your committee could also ask for such a plan. It would be a logical next step to your past reports. I think a copy of our letter was provided to your clerk, so you may have that.

I would like to focus on four areas that need attention, based on our experience of the third and fourth review. Ms. Milne will provide some next steps.

Number one is the need for systematic mechanisms to pay attention to the best interests of children in public policy decision-making.

**La présidente :** Merci, madame la sénatrice. Nous cédon maintenant la parole à la Coalition canadienne pour les droits des enfants.

**Katherine Vandergrift, présidente sortante et chef de la délégation aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> examens du Canada au Comité des droits de l'enfant de l'ONU :** Je vais commencer puisque j'ai dirigé la délégation de la coalition à Genève, et aussi la préparation du rapport. Cheryl Milne parlera de notre plan d'action. J'étais la présidente de la coalition pendant notre démarche, mais c'est Cheryl qui occupe maintenant cette fonction.

La Coalition canadienne pour les droits des enfants est heureuse de l'attention que votre comité ne cesse de porter aux droits des enfants, grâce à l'examen de mesures d'ordre général pour s'attaquer à des enjeux très concrets, comme en témoigne votre excellent rapport sur la cyberintimidation. Merci.

Je veux d'abord énoncer le message central qu'a émis notre coalition dans les troisième et quatrième rapports sur l'examen des droits des enfants, message qu'elle a livré au Canada en préparation de l'examen et devant les Nations Unies. C'est le message central de notre rapport global, intitulé *Des principes à la réalisation : mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*.

Le message central est ceci : le Canada ne peut pas se permettre de passer tant d'enfants à travers les mailles de systèmes de soutien fragmentés et inadéquats, même si la majorité d'entre eux s'en sortent très bien. Dans une société vieillissante comme la nôtre, le développement du plein potentiel de tous les enfants devrait être la plus grande priorité. Les observations finales et notre rapport témoignent de nombreuses lacunes auxquelles tous les gouvernements devraient porter attention. Je souligne que l'analyse que renferme ce rapport a fait l'objet d'un examen critique de représentants officiels, d'experts universitaires et du comité des Nations Unies, et s'en est très bien tiré. Les membres du comité des Nations Unies nous ont dit en avoir extrait le meilleur tableau qui soit de la situation des enfants au Canada.

En raison de l'importance considérable que revêt l'enjeu pour l'avenir de notre pays, la coalition a demandé au premier ministre de présenter publiquement, dans l'année qui suivrait, soit pour la Journée nationale de l'enfant de 2013, les moyens que le gouvernement entend prendre pour donner suite aux recommandations du comité des Nations Unies qui lui ont été adressées. Votre comité devrait demander à recevoir ce plan. Ce serait une suite logique à vos rapports antérieurs. Je crois bien que nous avons remis une copie de notre lettre à votre greffier.

Je vais me concentrer sur quatre aspects qui nécessitent notre attention, à la lumière de notre expérience de l'examen qui a précédé les troisième et quatrième rapports. Mme Milne parlera des étapes suivantes.

Tout d'abord, il faut établir des mécanismes systématiques pour que les décisions liées aux politiques publiques tiennent compte des intérêts des enfants.

Compare the high level of focused attention on seniors with the lack of concerted focus on children. Children are affected by policy choices as much as seniors and have much less power to influence decisions.

Other witnesses have spoken about the need for a child rights impact assessment, a children's commissioner, and youth participation. We agree with all those. You will hear from officials later that these are not necessary because now there is an Interdepartmental Working Group on Children's Rights, which was put in place as a result of this committee's 2007 report.

The working group does share information and does some training, but it has little influence in decision-making. To be effective, it needs to be at a more senior level, with a clear mandate and adequate authority to actually impact policy decisions. Your committee could build on your own past reports by asking about its record of concrete impact for children in the country and then recommending ways to make it more effective.

In 2002, at the second review, lack of progress was blamed on Canada's federal system of government. We heard time and again, we cannot do it because of the provinces. The UN committee and our coalition have said that that is not an acceptable excuse. This time, federalism was said to be an asset because it allows diverse responses to children, but the government delegation could not provide basic information to answer questions about children across the country. There was no basis for an assessment that it is working well.

Asked about child care, as one example, the government held up Quebec's program to show Canada is fulfilling the convention. There was no analysis of access to child care in other provinces, although the committee specifically asked for a comparative analysis.

When we discuss child care in Canada, we are told there are no plans to expand a Quebec-like system across the country. One answer is given in Geneva and a different answer in Canada. Our children deserve better than that.

More important, the government delegation could not answer questions about vulnerable groups and equitable treatment of children in Canada. This review confirms that current intergovernmental mechanisms need substantive reform, as your committee has recommended before.

The Continuing Committee of Officials on Human Rights, which is the federal-provincial body, has been the subject of review by your committee, but it remains the primary mechanism to advance children's rights across governments. It is a totally

Pensons à toute l'attention que reçoivent les aînés, en comparaison de l'absence d'attention concertée sur les enfants. Les enfants sont tout aussi touchés que les aînés par les choix en matière de politiques, et ils ont beaucoup moins de pouvoir d'influence sur les décisions.

D'autres témoins ont parlé de la nécessité d'une évaluation des impacts sur les droits des enfants, d'un commissaire à l'enfance et de la participation des jeunes. Nous sommes d'accord sur tous ces plans. D'autres témoins vous diront plus tard que rien de tout cela n'est nécessaire maintenant qu'il y a un Groupe de travail interministériel sur les droits des enfants, lequel a été mis sur pied à la suite du rapport qu'a présenté votre comité en 2007.

Le groupe de travail met en commun l'information et offre une certaine formation, mais il a peu d'influence sur le processus décisionnel. Pour être efficace, il faudrait qu'il soit à un niveau hiérarchique plus élevé, qu'il ait un mandat bien clair et que le pouvoir lui soit conféré d'influer véritablement sur les décisions en matière de politiques. Votre comité pourrait s'appuyer sur ses propres rapports antérieurs pour interroger le groupe de travail sur son bilan quant à l'influence concrètement exercée en faveur des enfants au pays, et recommander des mesures pour faire en sorte qu'il soit plus efficace.

En 2002, lors du deuxième examen, on a attribué l'absence de progrès au système fédéral de gouvernement du Canada. Nous avons entendu à maintes reprises qu'il était impossible d'agir à cause des provinces. Le comité des Nations Unies et notre coalition n'y ont pas vu une excuse valable. Cette fois-ci, on qualifie le fédéralisme d'atout, car il permet de mettre en œuvre des mesures diversifiées pour les enfants, mais la délégation du gouvernement a été incapable de fournir des renseignements de base en réponse aux questions au sujet des enfants de partout au pays. Il n'y avait donc aucun fondement valable pour permettre une évaluation.

Quand on l'a interrogé sur les services de garde, par exemple, le gouvernement a brandi les programmes du Québec pour démontrer que le Canada s'acquitte de ses obligations en vertu de la convention. Aucune analyse de l'accès aux services de garde d'autres provinces n'a été faite, bien que le comité ait demandé très clairement une analyse comparative.

Quand on parle de services de garde au Canada, on se fait dire que rien n'est prévu pour étendre un système comme celui du Québec à tout le pays. On fournit une réponse à Genève et une autre au Canada. Nos enfants méritent mieux.

Fait plus important encore, la délégation du gouvernement n'a pas su répondre aux questions sur les groupes vulnérables et le traitement équitable des enfants au Canada. Cet examen confirme la nécessité d'une réforme en profondeur des mécanismes interministériels actuels, comme votre comité l'a déjà recommandé.

Un organe fédéral-provincial, le Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne, a été l'objet d'un examen qu'a fait votre comité, mais il demeure le principal mécanisme de promotion des droits des enfants entre

inadequate mechanism. You will hear about improved consultation. I can tell you what it is. It is two-hour meetings in which all human rights groups are asked to tell officials which issues will be raised in upcoming reviews. There is no response from officials, no report of the meeting and no follow-up.

You will hear that input on implementation of the concluding observations can now be submitted electronically. That is true, but there is no report on what is submitted, no report on what actions are taken, or why no action is taken.

If coordination works as well as the government says it does, I just ask the question, why could Canada not provide the data the committee asked for? To me, the lack of data proves coordination is not working.

There is no effective public accountability for children's rights in Canada, point-blank. This will be raised again in Canada's second Universal Periodic Review in April. A copy of our submission was given to your clerk. We recommend that your committee consider encouraging the government to bring forward a genuine proposal for reform this time.

I would echo what Ms. Pearson said. We do not need to be defensive. We can recognize we have problems, but then come forward with proposals for addressing those problems. I think that is what young people would like to see.

Second is data and analysis on the situation of children in Canada.

The government could not answer basic questions about children in Canada, such as accurate data about the number of children in state care across the country, a pretty basic fact, or complete data about indigenous children and the services they receive, which is an area of direct federal government responsibility.

Once again, government reports were long lists of specific initiatives with very little analysis of the impacts for children, and even less analysis of the actual situation of children in Canada. There have been promises for improving data for more than five years with almost no progress. The coalition is now recommending a multi-stakeholder group to address this problem.

Third is the need for consistent and comprehensive approaches to policies that affect children. You will hear about tougher penalties for child sexual exploitation, tax breaks to purchase hockey equipment, small anti-bullying initiatives, all as evidence of support for children and implementing children's rights. These may be good in themselves, but developing the potential of all our

gouvernements. Ce mécanisme est nettement inapproprié. On vous parlera de consultations améliorées. Je peux, moi, vous dire de quoi il s'agit. C'est une réunion d'une durée de deux heures lors de laquelle des groupes de défense des droits de la personne sont invités à parler aux représentants officiels des enjeux qui seront soulevés dans le cadre d'examen prochains. Il n'y a, par la suite, aucune réponse des fonctionnaires, aucun compte rendu de la réunion, et aucun suivi.

On vous dira que les commentaires sur la mise en œuvre des conclusions peuvent maintenant être soumis par voie électronique. C'est vrai, mais il n'y a aucun compte rendu de ces commentaires, aucun rapport sur les mesures mises en œuvre ni aucune explication quand rien n'est fait.

Si la coordination est si efficace, j'aimerais bien savoir pourquoi le Canada ne fournit pas les renseignements que le comité demande? C'est pour moi la preuve que la coordination ne fonctionne pas.

Il n'y a carrément pas de mécanisme efficace de reddition des comptes au public relativement aux droits des enfants au Canada. Il en sera à nouveau question lors du deuxième examen périodique universel du Canada, en avril. Nous avons remis à votre greffier une copie de notre mémoire. Nous y recommandons que votre comité envisage de pousser le gouvernement à présenter cette fois une proposition véritable de réforme.

Comme Mme Pearson, je pense qu'il n'est pas nécessaire d'être sur la défensive. Nous pouvons admettre nos problèmes, et proposer des solutions à ces problèmes. C'est, je pense, ce que souhaitent nos jeunes.

J'aimerais maintenant parler des données de l'analyse de la situation des enfants au Canada.

Le gouvernement n'a pas pu répondre à des questions fondamentales sur les enfants du Canada, en fournissant par exemple des données justes sur le nombre d'enfants au pays qui sont des pupilles de l'État, une réalité élémentaire, ni de données exhaustives sur les enfants autochtones et les services qui leur sont fournis, ce qui relève directement de la responsabilité du gouvernement fédéral.

Cette fois encore, les rapports du gouvernement n'étaient que de longues listes d'initiatives particulières, sans véritable analyse de leur incidence sur les enfants, et encore moins d'analyse de la situation réelle des enfants au Canada. Depuis plus de cinq ans, on promet d'améliorer les données, mais les progrès sont minimes. La coalition recommande maintenant qu'un groupe composé de divers intervenants s'attaquent à ce problème.

Parlons maintenant de la nécessité d'approches uniformes et exhaustives en matière de politiques qui touchent les enfants. On vous parlera de pénalités plus sévères pour l'exploitation sexuelle des enfants, de crédits d'impôt pour l'achat d'équipement de hockey, de modestes initiatives de lutte contre l'intimidation, tout cela pour illustrer le soutien donné aux enfants et la mise en œuvre

children requires a much more consistent and comprehensive approach.

Another example: The money allocated for a national injury prevention strategy in the 2011 budget was diverted to respond to concerns about concussions in hockey. Violence in hockey is a significant issue, but this could have been a strategy to prevent all forms of violence against children, which we still need badly in this country.

One value of the convention is its integrated framework for policies that affect children. Canada needs a consistent and comprehensive approach to reach the goal of developing the full potential of every child.

Fourth would be the equitable treatment and a focus on vulnerable groups. The concluding observations make a number of recommendations about equitable treatment and focused attention on vulnerable groups who are being left behind in our country.

We estimated numbers because we could not get accurate data, but approximately 120,000 children are in child welfare, in the criminal justice system, and in other forms of care by the state. If this number were involved in a health issue, we would consider it a crisis; however, we are not doing very much about it. The number is higher than other comparable countries.

The federal government is really the only government that can take steps to ensure equitable treatment across the country. It is responsible for Aboriginal affairs and immigration, two areas where there are major concerns.

The review, for example, was a good opportunity to put evidence on the table to show whether indigenous children are being treated equitably or not. Some data was presented to the UN committee, but there were big gaps. Perhaps this committee can finally get the information in response to the recommendations in the concluding observations.

As well as the numbers, there is an important principle at stake in the current focus on the Aboriginal child welfare. Lawyers for the federal government are defending the notion that the treatment of children under federal programs cannot be compared with the treatment under provincial programs. This is a direct violation of the convention, something this committee should pursue.

Before the UN committee, the government delegation stated that Canada is committed to full implementation of the convention. However, in Canada, lawyers for the government are directed to argue against convention principles in the appeal for equitable treatment of indigenous children.

des droits des enfants. C'est bien beau, mais il faut, pour développer le plein potentiel de tous nos enfants, une approche beaucoup plus uniforme et exhaustive.

Un autre exemple : les fonds réservés dans le budget de 2011 à l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention des blessures ont été consacrés à une réponse aux préoccupations relatives aux commotions cérébrales subies dans le monde du hockey. Bien que la violence dans le monde du hockey soit un énorme problème, la stratégie aurait pu viser à prévenir toutes formes de violence contre les enfants, une stratégie dont notre pays a un besoin criant.

L'un des avantages de la convention est son cadre intégré pour les politiques qui touchent les enfants. Il faut au Canada une approche uniforme et exhaustive pour atteindre l'objectif de développement du plein potentiel de chaque enfant.

J'en viens à mon quatrième thème, le traitement équitable des groupes vulnérables, et l'accent qui doit être mis sur eux. Dans nos conclusions, nous faisons plusieurs recommandations relativement au traitement équitable des groupes vulnérables qui sont négligés, au Canada, et de l'attention qui doit leur être portée.

Comme nous ne pouvions obtenir de données précises, nous avons fait une estimation seulement, mais environ 120 000 enfants se trouvent actuellement sous la responsabilité de l'État, dans le système social ou de justice criminelle. Si ce chiffre était lié à un problème de santé, l'on se considérerait en crise; et pourtant, nous ne faisons que très peu pour le régler. C'est pourtant plus que dans d'autres pays comparables.

Le gouvernement fédéral est véritablement le seul à pouvoir faire quelque chose pour assurer le traitement équitable dans tout le pays. Il est chargé des affaires autochtones et de l'immigration, qui sont l'objet de très grandes préoccupations.

L'examen, par exemple, a été une occasion de présenter les éléments de preuve pour démontrer si les enfants autochtones sont ou non traités de façon équitable. Certaines données ont été présentées au Comité des Nations Unies, mais elles présentaient d'énormes lacunes. Peut-être ce comité peut-il enfin obtenir les renseignements en réponse aux recommandations qui accompagnent les conclusions.

Outre les chiffres, un important principe est en jeu dans l'intention qui porte actuellement sur le bien-être des enfants autochtones. Les avocats du gouvernement fédéral soutiennent que le traitement des enfants dans le cadre de programmes fédéraux ne peut se comparer au traitement fourni en vertu des programmes provinciaux. C'est une violation directe de la convention, sur laquelle le comité devrait se pencher.

La délégation du gouvernement a affirmé devant le Comité des Nations Unies l'engagement du Canada à pleinement mettre en œuvre la convention. Pourtant, au Canada, les avocats du gouvernement sont instruits de contester les principes de la convention dans le cadre de l'appel en faveur d'un traitement équitable des enfants autochtones.

If we take a positive approach, which I would like to do, children's rights are an asset to federalism precisely because they provide a foundation to ensure equitable — not the same but equitable — treatment across the country, and that is a core Canadian value.

The children in Canada will be well served if this committee would pursue these four areas to achieve the goal of developing the full potential of every child in our country. Thank you.

**Cheryl Milne, Chair, Canadian Coalition for the Rights of Children:** Thank you for giving us this opportunity to address the committee on behalf of the Canadian Coalition for the Rights of Children. I will focus on future steps to respond to and implement the recommendations contained in the concluding observations.

We have given you two documents. One was mentioned already, which was the letter to the Prime Minister requesting a formal response and strategy within one year; and the second one is our 10 steps document, which highlights priorities, such as the children's commissioner and improved data collection, as well as policy measures that the coalition believes are achievable without major effort or delay. We would argue these are the low-hanging fruit in terms of some of the recommendations in the 10 steps.

This document is a starting point and applies to all levels of government as well as civil society. We acknowledge that we all owe a duty to Canada's children. It is not just the federal or provincial governments but civil society. We are here on behalf of civil society and are doing the best we can, but we need more coordinated efforts.

A key point the coalition wishes to make is that the measures recommended, including the better data collection, are not aimed at producing a better report five years from now. The efforts to better implement and record progress in respect of the UN Convention on the Rights of the Child are owed to Canada's children, particularly the most vulnerable who are falling through the cracks, as you have heard.

Accurate data and analysis are needed to assess whether public funds and community efforts are achieving the results for children, but the point is not about a better report; the point is about better efforts to help children in Canada.

National strategies, for example, to prevent all forms of violence against children are required to maximize the impact of smaller, local or piecemeal prevention programs that were brought before the committee as evidence of Canada's compliance.

Si, comme je le souhaiterais, on adoptait une approche positive, on considérerait les droits des enfants comme un atout du fédéralisme, précisément parce qu'ils constituent un fondement pour l'assurance d'un traitement équitable — pas équivalent, mais équitable — partout au pays, ce qui est une valeur fondamentale du Canada.

Les enfants du Canada bénéficieraient de ce que votre comité se concentre sur ces quatre aspects en vue d'atteindre l'objectif de développer le plein potentiel de chaque enfant au pays. Je vous remercie.

**Cheryl Milne, présidente, Coalition canadienne pour les droits des enfants :** Je vous remercie de nous donner cette occasion de témoigner devant le comité au nom de la Coalition canadienne pour les droits des enfants. Je vais parler des mesures à prendre pour répondre aux recommandations intégrées aux conclusions, et les mettre en œuvre.

Nous vous avons remis deux documents. On vous a déjà parlé du premier, la lettre au premier ministre lui demandant de fournir une réponse formelle et d'élaborer une stratégie d'ici un an; et le deuxième énonce les 10 étapes que nous proposons et souligne les priorités, comme la création d'un poste de commissaire à l'enfance et l'amélioration de la collecte des données, ainsi que des mesures stratégiques que la coalition juge réalisables sans effort ni retard importants. Ce sont à notre avis les solutions les plus simples parmi les recommandations que nous faisons dans ces 10 étapes.

Ce document est un point de départ et s'applique à tous les niveaux de gouvernement, de même qu'à la société civile. Nous connaissons tous notre devoir à l'égard des enfants du Canada. Il ne s'agit pas que du gouvernement fédéral ou provincial seulement, mais aussi de la société civile. Nous représentons ici la société civile et faisons de notre mieux, mais nous avons besoin d'efforts plus coordonnés.

La coalition tient à insister sur une chose, c'est que les mesures recommandées, y compris une meilleure collecte des données, ne visent pas à produire un meilleur rapport dans cinq ans. On doit aux enfants du Canada, surtout les plus vulnérables qui passent entre les mains du filet social, comme vous l'avez entendu, de s'efforcer de mieux mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et de faire des progrès à cet égard.

Il faut pouvoir recueillir des données justes et faire une analyse pour pouvoir déterminer si les fonds publics et les efforts collectifs donnent des résultats pour les enfants, mais le but n'est pas de rédiger un meilleur rapport, mais plutôt de déployer des efforts plus soutenus pour aider les enfants au Canada.

Il faut des stratégies nationales, par exemple, pour prévenir toutes formes de violence contre les enfants afin d'optimiser l'incidence de programmes de prévention plus modestes, plus locaux ou plus disparates qui ont été présentés au comité comme faisant foi de la conformité du Canada à la convention.

As we have already noted, the equitable treatment for all children must be named as a top national priority with transparency and accountability. This is for all minority groups within Canada and those children who are falling through the cracks.

Canada's children need federal leadership through a commissioner and facilitation of interprovincial and federal information sharing, dialogue and development of model policies and legislation that better implement the rights that all children are entitled to, and these are contained in Recommendations 13 and 15 of the concluding observations.

Federal leadership can be clearly demonstrated in measures to improve the conditions of all First Nations children and Aboriginal children across the country, and also in terms of children who are caught up within the immigration system and children seeking asylum. This is an area of federal policy that the federal government can demonstrate real leadership in terms of assessing the impact on children's rights of guidelines and policies that are being put in place now as we speak.

Another example is the area of Bill C-10 which received some criticism from the committee. The Canadian delegation presented that there were some measures within Bill C-10 that were compliant with the convention but others demonstrated serious backtracking.

The review noted that the recent changes in Bill C-10 did not comply with Canada's obligation under the convention. In this regard, Canada reported on those two aspects of recent compliance but failed to acknowledge that there was significant backtracking as well. Requests were made through access to information to seek confirmation that the government had conducted compliance reviews of Bill C-10. However, despite the government's assertion that reviews were done, the response to the information request was that no such files existed. We would ask where the evidence is of any such compliance review being conducted, and we would suggest that your committee ask for that kind of evidence.

Similarly have such reviews taken place with respect to recent policy and legislative changes in respect of immigration and refugee proceedings and services. These are critical areas that are affecting children today, post Canada's report.

The responses to our letter to the Prime Minister, which was also sent to the Minister of Justice and the Minister of Health, suggest that there will be no formal coordinated response nor anything remotely like a national strategy any time soon, if ever, and that is one area that we have highlighted in our 10 steps.

Comme nous l'avons fait déjà remarquer, le traitement équitable de tous les enfants doit être placé parmi les priorités nationales, au même titre que la transparence et la reddition de comptes. C'est le cas pour tous les groupes minoritaires au Canada et pour ces enfants qui passent à travers les mailles du filet.

Les enfants canadiens ont besoin du leadership fédéral par l'entremise d'un commissaire et ont besoin qu'on facilite le partage de l'information entre les provinces et le fédéral, le dialogue et l'élaboration de politiques et de lois modèles qui permettent de mieux mettre en œuvre les droits auxquels tous les enfants ont droit et que l'on retrouve dans les recommandations 13 et 15 des observations finales.

Le gouvernement fédéral peut faire preuve d'un leadership clair en adoptant des mesures visant à améliorer la condition des enfants des Premières nations et des enfants autochtones partout au pays ainsi que le sort des enfants qui se retrouvent au sein du système d'immigration et des enfants demandeurs d'asile. Il s'agit d'un domaine de politique fédérale, où le gouvernement fédéral peut faire preuve d'un réel leadership en évaluant l'incidence sur les droits des enfants des lignes directrices et des politiques qui sont mises en œuvre, au moment où nous nous parlons.

Un autre exemple est celui du projet de loi C-10 qui a reçu certaines critiques de la part du comité. La délégation canadienne a indiqué que certaines mesures dans le projet de loi C-10 étaient conformes à la convention, mais que d'autres démontraient un grave recul.

L'examen a fait ressortir le fait que les récents changements apportés au projet de loi C-10 n'étaient pas conformes aux obligations du Canada en vertu de la convention. À cet égard, le Canada a présenté un rapport sur ces deux aspects de conformité récente, mais n'a pas su reconnaître qu'il contenait également de grands pas en arrière. Des demandes d'accès à l'information ont été présentées pour avoir confirmation que le gouvernement avait réalisé un examen de la conformité du projet de loi C-10. Toutefois, en dépit du fait que le gouvernement ait affirmé que des examens avaient été faits, la réponse aux demandes d'accès à l'information indiquait qu'aucun dossier n'existait en l'espèce. Nous aimerions demander où se trouve la preuve que de tels examens sur la conformité ont été réalisés et nous aimerions que le comité demande ce genre de preuve.

Parallèlement, de tels examens ont-ils eu lieu en ce qui concerne de récents changements apportés aux politiques et à la loi relative à la procédure et aux services d'immigration et des réfugiés. Il s'agit de questions cruciales qui touchent les enfants aujourd'hui, après le rapport présenté par le Canada.

Les réponses à notre lettre envoyée au premier ministre, lettre qui a également été envoyée au ministre de la Justice et au ministre de la Santé, indiquent qu'il n'y aura aucune réponse coordonnée ni ce qui pourrait ressembler à une stratégie nationale de sitôt, voire jamais, et il s'agit là d'une des questions que nous avons soulignées dans nos 10 mesures.

There are other more specific recommendations in terms of specific policies that we think can be both implemented at the provincial and federal level, and we ask that you look at our 10 steps document in determining the questions you may be asking subsequent to our presentation here but also in any final report that you do. Thank you very much.

**Senator Hubley:** Thank you for being with us today and for the informative presentations, and I would like to welcome back the Honourable Landon Pearson. I knew her then and I am glad to know her now.

My question I think was touched on by Mr. Morley. UNICEF Canada, the OECD and a number of non-governmental organizations have released reports in recent years expressing concern over the high levels of poverty for children in Canada, particularly for those living in Aboriginal communities, and the effect that living in poverty has on children.

The question I would like to move to is about the role education will play as a child's right to an education. Where is that on the priority list? Can we look to education as a fact that may mitigate those poverty levels? We do know there are inequities within the funding to Aboriginal students now on reserve. Is there something we can do about that?

**Mr. Morley:** I am sure we could all go on for a long time about it. Certainly, we believe at UNICEF and I believe personally that education is an important mitigation against poverty, and there are a number of ways we can be working to ensure there is greater equity of educational opportunities for children. We are seeing issues that are before the Federal Court about child welfare and education services.

We believe that one of the important things that can come from having a national children's commissioner is that there is somebody who can focus on that, who can emphasize that this is an important issue, that it is a federal issue — although education is considered to be provincial — something that the federal government could be doing more on to make a difference.

**Ms. Vandergrift:** Thank you. Those are very good questions.

I would point you to some of the work done by the Auditor General in terms of the equitable funding issues. As far as we know, there has not been a substantive response to that. We certainly argue that the child rights review is the time to come forward with that data. If there are questions as to whether there is equity or not, that is what a child rights review is about. We did not see that data. The UN committee asked for that data, and they did not get it. I think the Auditor General's assessment, in a

Il existe d'autres recommandations plus précises en ce qui concerne des politiques spécifiques qui, à notre avis, peuvent être mises en œuvre aussi bien au niveau provincial que fédéral et nous vous demandons d'examiner notre document sur les 10 mesures afin de formuler les questions que vous pourriez poser après notre exposé ici, mais aussi que vous pourriez inclure dans votre rapport final. Merci beaucoup.

**La sénatrice Hubley :** Merci d'être des nôtres aujourd'hui et pour ces exposés intéressants et j'aimerais souhaiter un bon retour à l'honorable Landon Pearson. Je la connaissais à l'époque et je suis heureuse de la connaître aujourd'hui.

Je crois que ma question a été abordée par M. Morley. UNICEF Canada, l'OCDE et un certain nombre d'organisations non gouvernementales ont publié des rapports au cours des dernières années pour exprimer leurs préoccupations face au niveau élevé de pauvreté chez les enfants canadiens, particulièrement chez ceux qui vivent dans les communautés autochtones, ainsi que les effets de cette pauvreté sur les enfants.

La question que j'aimerais vous poser porte sur le rôle de l'éducation, dans le cadre du droit des enfants à une éducation. Où cette question se trouve-t-elle sur la liste des priorités? Pouvons-nous considérer l'éducation comme un facteur permettant d'atténuer ces niveaux de pauvreté? Nous savons qu'il existe des inégalités dans le financement des étudiants autochtones aujourd'hui, dans les réserves. Y a-t-il quelque chose que nous puissions faire à ce sujet?

**M. Morley :** Je suis sûr que nous pourrions continuer pendant longtemps là-dessus. Certainement, nous croyons à l'UNICEF et je suis personnellement persuadé que l'éducation est un facteur important d'atténuation de la pauvreté et il existe plusieurs façons d'œuvrer pour nous assurer qu'il y a une plus grande égalité des chances en matière d'éducation pour les enfants. Certaines questions se trouvent devant la Cour fédérale et portent sur le bien-être des enfants et les services d'éducation.

Nous croyons que l'une des choses importantes qui pourraient découler du poste de commissaire national à l'enfance et à l'adolescence serait qu'il y aurait quelqu'un qui pourrait se concentrer là-dessus, qui pourrait mettre l'accent sur cette question importante, une question qui est de ressort fédéral — même si l'éducation est considérée comme une compétence provinciale — et sur laquelle le gouvernement fédéral pourrait travailler davantage pour faire changer les choses.

**Mme Vandergrift :** Merci. Il s'agit là de très bonnes questions.

J'aimerais vous renvoyer à certains des rapports préparés par le vérificateur général portant sur la question du financement équitable. À notre connaissance, il n'y a pas eu de réponse consécutée à cela. Nous estimons certainement que l'examen sur les droits des enfants serait l'occasion de présenter de telles données. S'il y a des questions pour savoir si les choses sont équitables ou non, c'est ce à quoi un examen sur les droits de l'enfant peut répondre. Nous n'avons pas vu de telles données. Le

way, stands, showing that there is inequitable funding, and it is of concern to us that there does not appear to be money in the current budget to address that.

I would like to make another point about poverty. The government's report to the Universal Periodic Review, which was just submitted, says that child poverty has reduced somewhat, which is good news, but even if it is 9 per cent instead of a higher number, it is still far too high.

I would quote from a social pediatrician who works with us. Given what we know now about brain science and how this affects children's long-term development, he said 10 per cent of children growing up in unhealthy circumstances is a silent crisis in our country. Because the results do not show up right away, we do not treat it the same way we do H1N1 or that kind of thing. With what we know about the impact on these children's development, it is a crisis to have 8, 9 or 10 per cent of children growing up in what we know in many of these families is deep poverty. I think this demands more attention than we are giving it.

**Ms. Pearson:** One thing I have been doing at my centre at Carleton is to bring together young people to talk about various aspects of the convention. We had one session on child rights and education. They had some strong things to say. They all reiterated the importance of education in their lives, and these are kids from a whole variety of backgrounds, from child welfare to Aboriginal children.

The other thing they said, I think in the context of our discussion today, is that none of them had ever been educated about their rights. I wanted to put that out there. I think pressure needs to be placed — in this case, I am probably appealing to provinces — for further emphasis on education, in schools or so on, with respect to the convention and children's rights. They all know about the Charter, but when I ask them in classes — Ms. Caputo has had the same experience — you will not get more than four or five in the class who even know about the convention. We have been failing Article 42 of the convention badly.

**Senator Andreychuk:** Thank you. Welcome to all the panelists here. I will not cover a lot of areas, as the witnesses have put their opinions on the record.

Senator Landon Pearson and I have had many — she said hours and hours, but it was years and years — conversations about many of these issues. One of the things I have been reflecting on is that some of the tools we use to help children and to move the children's agenda may be in themselves outdated. We

comité de l'ONU a demandé ces données et ne les a pas obtenues. Je crois que l'évaluation du vérificateur général, d'une certaine façon, indique que le financement est inéquitable et nous sommes préoccupés par le fait que le budget actuel ne semble pas contenir de fonds pour remédier à cela.

J'aimerais ajouter quelque chose au sujet de la pauvreté. Le rapport du gouvernement en réponse à l'examen périodique universel, qui vient tout juste d'être soumis, indique que la pauvreté infantile a quelque peu baissé, ce qui est une bonne nouvelle, mais même s'il s'agit de 9 p. 100 plutôt que d'un pourcentage plus élevé, cela est tout de même trop.

Permettez-moi de citer un pédiatre social qui travaille avec nous. Étant donné ce que nous savons sur la science du cerveau et la façon dont cela affecte le développement des enfants à long terme, il a dit que 10 p. 100 des enfants qui grandissent dans des circonstances malsaines, cela équivaut à une crise silencieuse dans notre pays. Étant donné que les résultats ne sont pas connus immédiatement, nous ne traitons pas ce problème de la même façon que le H1N1 ou ce genre de chose. À la lumière de ce que nous savons sur les retombées que cela a sur le développement de ces enfants, il estime que c'est une crise que d'avoir 8, 9 ou 10 p. 100 de nos enfants qui grandissent dans ce que l'on considère être une extrême pauvreté pour bon nombre de ces familles. Je crois que cette situation mérite plus d'attention que l'on ne lui accorde.

**Mme Pearson :** Parmi les choses que nous faisons à mon centre, à Carleton, c'est de rassembler de jeunes gens pour parler des différents aspects de la convention. Nous avons organisé une séance sur les droits des enfants et l'éducation. Les jeunes ont tenu des propos fermes. Ils ont tous répété l'importance de l'éducation dans leur vie et il s'agit là d'enfants de toutes sortes de milieux, des services à l'enfance jusqu'aux enfants autochtones.

L'autre chose qu'ils ont indiquée, et je crois que c'est relié à notre discussion aujourd'hui, c'est qu'aucun d'entre eux n'avait été éduqué sur ses droits. Je voulais vous le mentionner. Je crois qu'il faut effectuer des pressions — dans ce cas, je lance probablement un appel aux provinces — pour mettre davantage l'emphase sur l'éducation, dans les écoles et ailleurs, en ce qui a trait à la convention et aux droits des enfants. Ils connaissent tous la Charte, mais lorsque je leur pose la question en classe — Mme Caputo a eu la même expérience — pas plus de quatre ou cinq enfants dans la classe ont entendu parler de la convention. Nous n'avons pas du tout su honorer l'article 42 de la convention.

**La sénatrice Andreychuk :** Merci. Bienvenue à tous les panélistes. Je ne vais pas couvrir un grand nombre de sujets, étant donné que les témoins ont versé leurs opinions au dossier.

La sénatrice Landon Pearson et moi avons eu un grand nombre — selon elle des heures et des heures, mais il s'agit d'années et d'années — de conversations sur un grand nombre de ces enjeux. Parmi les choses qui me sont venues en tête, c'est que certains des outils dont nous nous servons pour aider les enfants

were talking about physically bringing children together into environments.

Nowadays, I find that four-year-olds are teaching me how to get together, but not physically. It is by using IT resources. When you say we should involve children more, I would like to see some of you start addressing the children of today, not the children of yesterday. Do you want to comment on that?

**Ms. Pearson:** I totally agree, and I am quite excited by the evolution of the child help line, which came in before this advance in electronic media. They find that the kids are now using more interactive media, and rather than using a telephone, which is anonymous, they would prefer to go online. Absolutely. We are trying to build our network electronically in order to get input from kids. It is the way to go. I agree.

**Ms. Vandergrift:** I will share with you that many of our members are doing that as well. With the review, we tried to make the information about web broadcast available to school groups in cooperation with UNICEF, and then we had bloggers who also commented on the review so we could put it into more youth-friendly language, as the UN processes are not necessarily youth-friendly. We did have students listen in. I think that is a good example. Certainly we would like to do a lot more of that. We are also talking about a youth-friendly edition of the concluding observations.

**Mr. Morley:** I think there is much to learn from other countries, often poorer countries. I have had experience in Colombia where you have large distances, civil society cannot afford to bring children together, and sometimes it is dangerous because of the conflict. However, we have seen remarkable collaborations using online ways to bring remote villages together and children sharing their concerns, which can then be presented to the authorities. It is something that we do not only have to look to the wealthy countries for; sometimes the poorer countries can lead us.

**Senator Andreychuk:** When the Human Rights Commission turned into the Human Rights Council, there was a lot of discussion that there should be new ways to try to reach the citizen participation. With no reflection from those that are here, the committee continues to hear from governments and from organized communities. That dialogue is now becoming even more finessed but is not really attracting the people at grassroots. When I was there, the knock was, "you are only talking to national organizations; you are not really talking to the people on the ground."

et pour faire avancer la cause des enfants sont peut-être désuets en soi. Nous sommes en train de parler du ralliement physique des enfants dans certains environnements.

De nos jours, je trouve que les enfants de quatre ans m'enseignent comment être ensemble, mais non pas physiquement. Il s'agit d'utiliser des ressources de TI. Lorsque vous dites que nous devrions impliquer davantage les enfants, j'aimerais que certains d'entre vous commencent à voir les enfants d'aujourd'hui et non pas les enfants d'hier. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

**Mme Pearson :** Je suis tout à fait d'accord et je suis assez emballée par l'évolution de la ligne d'aide pour les enfants qui a été créée avant les progrès des médias électroniques. Ils trouvent que les enfants utilisent désormais plus de médias interactifs et plutôt que de servir d'un téléphone qui est anonyme, ils préféreraient aller en ligne. Absolument. Nous essayons de bâtir des réseaux électroniques pour pouvoir rejoindre les enfants. C'est la bonne marche à suivre. Je suis d'accord.

**Mme Vandergrift :** Je vous dirais qu'un grand nombre de nos membres font également cela. Avec l'examen, nous avons essayé de rendre l'information sur la diffusion sur Internet disponible aux groupes scolaires en collaboration avec l'UNICEF et ensuite nous avons eu des blogueurs qui ont également fait des commentaires sur l'examen pour que nous puissions formuler les choses dans un langage plus adapté aux jeunes, étant donné que les processus onusiens ne sont pas nécessairement adaptés à la jeunesse. Nous avons eu des étudiants qui sont venus écouter. Je crois que c'est un bon exemple. Nous aimerions certainement en faire davantage. Nous envisageons également une édition des observations finales adaptée aux jeunes.

**M. Morley :** Je crois que nous avons beaucoup à apprendre des autres pays, et souvent des pays plus pauvres. J'ai vu en Colombie des endroits très éloignés les uns des autres où la société civile ne peut pas se permettre de réunir les enfants et parfois c'est dangereux à cause du conflit. Toutefois, nous avons assisté à de remarquables collaborations grâce aux outils en ligne pour réunir des villages éloignés et pour que les enfants partagent leurs préoccupations, ce qui pourrait ensuite être soumis aux autorités. C'est une chose pour laquelle nous n'avons pas uniquement besoin de nous tourner vers les pays riches; parfois les pays les plus pauvres peuvent nous servir d'exemple.

**La sénatrice Andreychuk :** Lorsque la Commission des droits de l'homme s'est transformée en Conseil des droits de l'homme, il y a eu beaucoup de discussion pour trouver de nouvelles façons de mobiliser les citoyens. Sans réflexion de la part de ceux qui sont ici, le comité continue d'entendre les gouvernements et les collectivités organisées. Ce dialogue est de plus en plus raffiné, mais il n'attire pas vraiment les gens de la base. Lorsque j'étais là-bas, j'entendais dire « vous ne parlez qu'à des organisations nationales; vous ne parlez pas vraiment aux gens sur le terrain ».

Therefore, the dialogue is not about how we obtain and implement policies; we are continuing to talk about what policies we believe are effective. I say that because national strategies are easy to put in place, much like national laws. We should increasingly look at what is being implemented.

On the international scene, it now seems everyone wants a national strategy on absolutely everything, and we are getting it. It is unbelievable how many national strategies there are.

My concern is how much is really being implemented and whether we are really following that as well as continuing to press for implementation.

**Senator Harb:** Thank you very much, witnesses. From what I can see, you all seem to agree that Canada is not in compliance with the UN Convention on the Rights of the Child. Would that be a fair comment?

**Ms. Pearson:** That is too black and white. We comply a great deal, but we have slipped from full compliance.

**Senator Harb:** With respect to the provincial level, and specifically what Senator Pearson was talking about, education in Canada, the UN Convention on the Rights of the Child defines a child as anyone under the age of 18. In a provincial jurisdiction, in some cases kids who turn 16 can decide that they do not want to go to school any more. The police and the family cannot do anything about it. They drop out of school and fall into a cycle of poverty, because they have no jobs.

If the provinces were all to comply with the UN Convention on the Rights of the Child and say that anyone under the age of 18 is a child, a child could not drop out of school before the age of 18. Thus, the police, the family or society can tell the child that, as they are still a child, they cannot drop out of school. In that way we might be able to deal with the issue that Ms. Vandergrift was talking about, that being an opportunity for the child to find a job.

To what extent have provincial governments across the land agreed that a child should be defined as anyone under the age of 18?

**Ms. Milne:** As a lawyer for children for many years, I know that we have very piecemeal policies across the country in terms of age for children. Some of that is consistent with the convention, because although the convention says that every child is under 18, it also speaks to the capacities of children. Rights and abilities to make decisions and choose things for oneself have to relate to the individual capacity as children mature. Some of those age differences do make sense in terms of child development.

Ainsi, le dialogue ne porte pas sur la façon dont nous obtenons et mettons en œuvre des politiques. Nous continuons de parler de politiques que nous croyons être efficaces. Je dis cela parce que les stratégies nationales sont faciles à mettre en œuvre, tout comme les lois nationales. Nous devrions de plus en plus examiner ce qui est mis en œuvre.

Sur la scène internationale, il semble désormais que tout le monde veut une stratégie nationale sur absolument tout et on nous la donne. C'est incroyable de voir combien de stratégies nationales existent.

Ce qui m'inquiète c'est la réelle ampleur des mises en œuvre et de savoir si nous suivons vraiment la chose d'aussi près, tout en continuant à pousser la mise en œuvre.

**Le sénateur Harb :** Merci beaucoup à nos témoins. D'après ce que je peux voir, vous semblez tous d'accord pour dire que le Canada ne se conforme pas à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Êtes-vous d'accord?

**Mme Pearson :** Cela n'est pas assez nuancé. Nous nous conformons à de grandes parties, mais nous ne sommes pas en totale conformité.

**Le sénateur Harb :** En ce qui a trait à l'ordre de gouvernement provincial et plus précisément par rapport à ce que mentionnait la sénatrice Pearson en matière d'éducation au Canada, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant définit un enfant comme étant quiconque de moins de 18 ans. Dans une province, dans certains cas, les enfants qui ont 16 ans peuvent décider qu'ils ne veulent plus aller à l'école. La police et la famille ne peuvent rien n'y faire. Ils décrochent de l'école et tombent dans le cercle vicieux de la pauvreté, car ils n'ont pas d'emploi.

Si les provinces devaient toutes se conformer à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et dire que toute personne de moins de 18 ans est un enfant, ces enfants ne pourraient pas décrocher de l'école avant d'avoir 18 ans. Ainsi, la police, la famille ou la société pourraient dire à l'enfant que, étant donné qu'il est toujours un enfant, il ne peut pas décrocher de l'école. Ainsi, nous pourrions résoudre le problème auquel Mme Vandergrift faisait allusion, à savoir la possibilité pour un enfant de trouver un emploi.

Dans quelle mesure les gouvernements provinciaux sont-ils d'accord pour dire qu'un enfant devrait être défini comme étant toute personne de moins de 18 ans?

**Mme Milne :** En tant qu'avocate pour les enfants depuis de nombreuses années, je sais que nous disposons de politiques très fragmentées par rapport à l'âge pour les enfants. Certaines de ces politiques sont conformes à la convention, car même si la convention dit que tout enfant doit avoir moins de 18 ans, elle aborde également la question des capacités des enfants, à savoir les droits et les capacités à prendre des décisions et à choisir les choses pour soi, en ce qui a trait à la capacité individuelle, au fur et à mesure que les enfants mûrissent. Certaines de ces différences d'âge sont logiques par rapport au développement infantile.

However, federal laws need to be consistent, and they are not in terms of every child being someone under 18. Some provinces, including Ontario, have increased the age for mandatory attendance at school to 18.

A coordinating body and a better mechanism for provincial-federal cooperation can help set those kinds of model policies and model pieces of legislation and get everyone on the same page talking about the same thing with the evidence of how this is affecting children. Whether the condition of children has been improved by raising the age to 18 is a question that needs to be studied to see whether that policy works.

Leadership is needed in terms of a central message that we honour the convention as to the children being defined as everyone under the age of 18, but we have to remember the developmental stages of children, especially as they reach adolescence, and ensure that the laws make sense in that regard. Again, leadership and consistency is required at each level of government.

**Mr. Morley:** As Ms. Milne said, you have to provide age appropriate education. You can have a strategy, but that is not sufficient. There are reasons why many 16- and 17-year-old adolescents choose to leave school. Saying that they have to be in school until age 18 is not sufficient unless you have the proper strategies to allow those youngsters to want to stay there and keep learning.

**Senator Buth:** Mr. Morley, you used Australia as an example. How is Canada doing relative to other countries?

**Mr. Morley:** Australia has a National Children's Commissioner. It has been said that it is impossible to have a national children's commissioner in Canada because of the different jurisdictional issues, which you know about more than I. However, Australia is also a federation, so we were very encouraged to see that they had children's commissioners at the state level, as do we in almost every province and territory, and that they felt it was important, as a result of their dialogue with the committee, to have a National Children's Commissioner as well.

They also have similar issues with indigenous and immigrant children, and they saw it was necessary. It is too early to tell what the results are because they just put that position in last year, but it is something that we see as a positive step on the part of Australia.

We also see, in all of UNICEF's reports over the last decade, indicators that, albeit not necessarily our programs, our results for children as a country are failing. We are comparatively as wealthy as we were, but our results for children are failing, and we

Toutefois, les lois fédérales doivent être cohérentes et elles ne sont pas pour ce qui est de la définition des enfants comme étant quelqu'un de moins de 18 ans. Certaines provinces, dont l'Ontario, ont augmenté l'âge de fréquentation obligatoire de l'école à 18 ans.

Un organe de coordination et un meilleur mécanisme de coopération provinciale-fédérale peuvent nous aider à établir ce genre de politiques modèles et de lois modèles pour faire en sorte que tout le monde soit sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la façon dont cela affecte les enfants. En ce qui concerne la condition des enfants qui se serait améliorée en faisant passer cet âge à 18 ans, c'est une question qu'il faut examiner pour voir si cette politique fonctionne.

On doit faire montre d'un leadership quant au message central indiquant que nous respectons la convention en définissant les enfants comme étant quiconque de moins de 18 ans, mais il ne faut pas oublier les étapes du développement infantile, surtout lorsque les enfants atteignent l'adolescence, et veiller à ce que les lois soient logiques à cet égard. Une fois de plus, chaque ordre de gouvernement doit faire montre de leadership et de cohérence.

**M. Morley :** Comme Mme Milne l'a dit, il faut fournir une éducation adéquate en fonction de l'âge. On peut avoir une stratégie, mais cela n'est pas suffisant. Si un grand nombre d'adolescents de 16 et 17 ans choisissent de quitter l'école, c'est qu'il y a des raisons. Dire qu'ils doivent rester à l'école jusqu'à 18 ans n'est pas suffisant, à moins d'avoir les bonnes stratégies en place pour permettre à ces jeunes de vouloir y rester et de continuer à apprendre.

**La sénatrice Buth :** Monsieur Morley, vous avez utilisé l'Australie comme exemple. Où le Canada se situe-t-il par rapport aux autres pays?

**M. Morley :** L'Australie dispose d'un commissaire national à l'enfance. On a dit qu'il était impossible d'avoir un commissaire national à l'enfance au Canada, en raison des différentes questions de compétence, ce que vous connaissez plus que moi. Toutefois, l'Australie est également une fédération et donc nous étions très encouragés de voir qu'elle avait des commissaires à l'enfance dans les États, comme nous en avons dans quasiment toutes les provinces et territoires, et qu'elle ait pensé qu'il était important, à la suite de son dialogue avec le comité, d'avoir également un commissaire national à l'enfance.

L'Australie est également confrontée à des enjeux semblables en ce qui concerne les enfants autochtones et immigrants, et elle a jugé que c'était nécessaire. Il est trop tôt pour savoir quels en sont les résultats, car ils viennent juste d'adopter ce poste l'an passé, mais c'est quelque chose qui nous semble être positif de la part de l'Australie.

Dans tous les rapports de l'UNICEF de la dernière décennie, nous avons également vu des indicateurs qui indiquent, même s'il ne s'agit pas nécessairement de nos programmes, que nos résultats pour les enfants, à l'échelle canadienne, n'atteignent pas leurs

feel that Australia's move is a sign that they want to tackle this. That is why we view it as an interesting thing for us to look at and to copy.

**Senator Buth:** My next question was going to be what the result is, but you said it is too early.

**Mr. Morley:** It is too early to tell. We do see positive results from some of the Scandinavian countries. They are always the highest rated, and there are issues of equity there as well. Then we will be challenged because they are small and not federations in the same way as we are.

Australia was learning from the Scandinavians and they decided to implement it. At UNICEF we feel that simply saying we are a federation is not a good enough reason not to have a national children's commissioner.

**Ms. Vandergrift:** We know that a number of countries are making gains through the use of things like children's impact assessments, and we have asked some of them to come to the conference in May to tell us about what they are doing, and that is a range of countries. Australia has also now outlawed detention of children seeking refugee status, and that was as a result of a significant study showing the detriments of that policy. That is something we look to as a good example.

In terms of the process, we have seen countries coming to the table with proposals for improvements in specific areas. It is that attitude we would like to take into Canada. That is why we decided to ask for a report in a year on what things you think you can move forward with. The review is not about saying we are perfect or not and getting defensive; it is about what improvements we can make.

That relates to your concern about compliance. The healthy principle in children's rights is progressive realization. You keep moving forward. You try not to move backward and you keep moving forward. That is the way we can make progress in Canada as well.

**The Chair:** We have run out of time. There are other senators who wanted to ask questions. Maybe we will get them next time.

Thank you for your presentations. We will keep what you have said in mind. We certainly appreciate your continuing cooperation in working with the committee.

Thank you very much.

First, I want to thank all the various departments that work on rights of children who are here and made the effort for all of you to be here. It is very much appreciated by the committee. Issues

objectifs. Nous sommes comparativement aussi riches que nous l'étions, mais nos résultats pour les enfants sont un échec et nous estimons que l'initiative australienne est un signe qu'ils veulent remédier à cela. C'est pour cela que nous voyons la chose comme une initiative intéressante à examiner et à émuler.

**La sénatrice Buth :** Ma prochaine question allait porter sur le résultat, mais vous venez de dire que c'était trop tôt.

**M. Morley :** Il est trop tôt pour le savoir. Nous voyons des résultats positifs dans certains pays scandinaves. Ce sont toujours eux qui se trouvent en tête de liste et il existe des problèmes d'équité là-bas également. Et ensuite nous aurons des problèmes, car ils sont plus petits et ce ne sont pas des fédérations comme nous le sommes.

L'Australie avait tiré des leçons des Scandinaves et avait décidé de mettre cela en œuvre. À l'UNICEF, nous pensons que le simple fait de dire que nous sommes une fédération ne suffit pas pour ne pas nous doter d'un commissaire national à l'enfance.

**Mme Vandergrift :** Nous savons qu'un certain nombre de pays font des progrès en utilisant des outils comme l'évaluation des impacts sur les enfants et nous avons demandé à certains d'entre eux de venir à la conférence au mois de mai pour nous expliquer ce qu'ils font et il s'agit là de tout un éventail de pays. L'Australie interdit désormais la détention des enfants demandeurs du statut de réfugié et cette décision découle d'une importante étude qui a révélé les effets néfastes de cette politique. Il s'agit de quelque chose que nous considérons comme un bon exemple.

Pour ce qui est du processus, nous avons vu des pays venir à la table avec des propositions pour améliorer certains domaines. C'est le genre d'attitude que nous aimerions adopter au Canada. C'est pour cela que nous avons décidé de demander la préparation d'un rapport d'ici un an sur les choses que vous pensez pouvoir faire progresser. Il ne s'agit pas de dire si nous sommes parfaits ou pas et de se mettre sur la défensive. Il s'agit simplement de voir quelles améliorations nous pouvons apporter.

Il y a un lien avec nos inquiétudes en matière de conformité. Le principe sain qui sous-tend les droits de l'enfant est la réalisation progressive. On continue à aller de l'avant. On essaie de ne pas reculer et on continue à aller de l'avant. C'est ainsi que nous pouvons progresser au Canada également.

**La présidente :** Notre temps est écoulé. Il y a d'autres sénateurs qui voulaient vous poser des questions. Peut-être qu'ils en auront la chance la prochaine fois.

Merci pour vos exposés. Nous gardons ce que vous nous avez dit en tête. Nous apprécions certainement votre collaboration continue et l'aide que vous apportez au comité.

Merci beaucoup.

D'abord, j'aimerais remercier les différents ministères qui travaillent sur les droits des enfants qui sont ici et ont fait l'effort d'être ici. Votre présence est grandement appréciée par le

dealing with Aboriginal children will be covered in our next panel and the department will appear in our next panel for Aboriginal children.

I want to thank you all for being here. I know these issues that you work on are not easy issues. Senator Pearson said that very clearly: It is not an issue of black and white. They are difficult issues that you work on. We appreciate you making the time to be here today. I understand that Justice Canada and the Public Health Agency of Canada will make statements on behalf of all of you. Obviously we want to hear from you. I would ask that you keep your remarks as brief as you can, as we are all very anxious to enter into a conversation with all of you.

May I ask you to start? When you speak, if you could introduce yourself and say a bit about what you are doing, that would also help.

**Jodie van Dieen, Director General and Senior General Counsel, Human Rights Law Section, Justice Canada:** Good afternoon. I am Jodie van Dieen, Director General and Senior General Counsel, Human Rights Law Section at Department of Justice. My colleague is Margaret Gillis, Senior Director, Division of Children, Seniors and Healthy Development at the Public Health Agency of Canada. I will begin with a brief statement.

Our departments are the co-chairs of the Interdepartmental Working Group on Children's Rights and we are pleased to have the opportunity to address this committee today with colleagues from the Department of Canadian Heritage, the Department of Foreign Affairs and International Trade and Public Safety Canada, all of which are members of the working group. Between the five departments before you today we will be happy to respond to the committee's questions.

[*Translation*]

First, I would like to thank the committee for its ongoing study of the implementation of Canada's obligations under the United Nations Convention on the Rights of the Child. We recognize that your work forms an important part of the process for strengthening reporting and monitoring of the convention's implementation, as well as for providing an important forum for public input, education and awareness-raising on children's rights.

In addition, the committee reports, including the most recent one on cyberbullying and on sexual exploitation of children, have and will continue to provide important guidance for policy discussions.

[*English*]

As demonstrated in its most recent reports to the UN Committee on the Rights of the Child and during its appearance before the committee, the government remains committed to promoting and safeguarding the rights of

comité. Les enjeux afférents aux enfants autochtones seront couverts dans notre prochain panel et le ministère va comparaître dans notre prochain panel pour les enfants autochtones.

J'aimerais vous remercier tous d'être ici. Je sais que les enjeux sur lesquels vous travaillez ne sont pas faciles. La sénatrice Pearson l'a dit très clairement : il s'agit d'une question faite de nuances. Il s'agit d'enjeux difficiles sur lesquels vous vous penchez. Nous apprécions que vous preniez le temps d'être ici aujourd'hui. Si j'ai bien compris, Justice Canada et l'Agence de santé publique du Canada vont faire des déclarations préliminaires au nom de vous tous. Bien évidemment, nous voulons vous entendre tous. Je vais vous demander d'être le plus bref possible dans vos déclarations puisque nous avons tous très hâte d'entamer une conversation avec vous tous.

Pourrais-je vous demander de commencer? Lorsque vous parlerez, s'il vous plaît, veuillez vous présenter et nous dire un peu ce que vous faites, cela nous serait utile.

**Jodie van Dieen, directrice générale et avocate principale, Section des droits de la personne, Justice Canada :** Bonjour, je suis Jodie van Dieen, directrice générale et avocate principale, à la Section des droits de la personne à Justice Canada. Ma collègue est Margaret Gillis, directrice principale, Division des enfants, des aînés et du développement sain à l'Agence de santé publique du Canada. Je vais commencer par une brève déclaration.

Nos ministères coprésident le Groupe de travail interministériel sur les droits des enfants et nous sommes heureux d'avoir l'occasion de nous adresser au comité aujourd'hui avec des collègues du ministère du Patrimoine canadien, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de Sécurité publique Canada, qui sont tous membres du groupe de travail. À nous cinq, nos ministères se feront un plaisir de répondre aux questions du comité aujourd'hui.

[*Français*]

J'aimerais d'abord remercier le comité pour son examen continu de la mise en œuvre des obligations du Canada découlant de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de l'ONU. Nous reconnaissons que votre travail constitue une partie importante du processus qui vise à améliorer la procédure de présentation de rapports et la surveillance relative à la mise en œuvre de la convention et fournit une tribune importante pour la participation publique, l'éducation et la sensibilisation en matière de droit des enfants.

De plus, les rapports du comité, dont les plus récents sur la cyber-intimidation et l'exploitation sexuelle des enfants, ont été et demeureront très utiles pour orienter les discussions en matière de politiques.

[*Traduction*]

Comme nous l'avons vu dans les plus récents rapports au Comité des droits de l'enfant de l'ONU et pendant sa comparution devant le comité, le gouvernement demeure engagé à promouvoir et à protéger les droits des enfants. Comme le sait le

children. As the committee is aware, Canada's international human rights treaty obligations are implemented through constitutional protections, as well as laws, regulations, policies and programs at all levels of government. As such, the protection of promotion of human rights in Canada is multi-faceted and a collective and collaborative effort.

Children are a priority for the Government of Canada. Through a wide range of investments and initiatives, the government helps to ensure that all children in Canada receive the best possible start in life. Canada has taken progressive steps to help ensure a child's right to survival, healthy development, protection and social participation, but recognizes its work is not complete.

In addition, Canada has robust laws to protect children from various forms of child sexual exploitation, including child pornography, child sexual exploitation on the Internet, child prostitution, child sex tourism and human trafficking.

Canada has taken action to protect children from these crimes through national initiatives. For example, on June 6, 2012, the government launched the National Action Plan to Combat Human Trafficking, which provides new initiatives to address human trafficking in all its forms, including the trafficking of children.

The committee acknowledged in its 2007 report, entitled *Children: The Silenced Citizens*, that in addition to these various measures, effective mechanisms must be in place to ensure the ongoing implementation of international human rights treaty obligations. In this regard, the government is taking steps to enhance its existing mechanisms and procedures in two interrelated areas: Intergovernmental and interdepartmental coordination and engagement with civil society.

With regard to intergovernmental and interdepartmental coordination, the effective implementation of children's rights is neither the domain of any one federal department nor, in our federal system, of any one government. It is the responsibility of all departments and all governments.

The government agrees with the committee that coordination and cooperation within and among jurisdictions is essential to ensure that children remain a priority.

[Translation]

Key mechanisms to facilitate coordination, and ultimately the effective implementation of Canada's international human rights obligations, include federal, provincial and territorial committees and interdepartmental committees concerned with specific human rights issue areas.

comité, les obligations du Canada en vertu des traités internationaux des droits de l'homme sont mises en œuvre par le biais des protections constitutionnelles, ainsi que des lois, des règlements, des politiques et des programmes à tous les niveaux de gouvernement. À ce titre, la protection et la promotion des droits de la personne au Canada sont présentes dans de multiples volets et le fruit d'efforts collectifs et de collaboration.

Les enfants sont une priorité pour le gouvernement du Canada. Grâce à un large éventail d'investissement et d'initiatives, le gouvernement veille à s'assurer que tous les enfants du Canada reçoivent le meilleur départ possible dans la vie. Le Canada a pris des mesures progressives pour aider à garantir le droit des enfants à la survie, à un développement sain, à la protection et à la participation sociale, mais reconnaît également que son travail n'est pas terminé.

En outre, le Canada a des lois robustes pour protéger les enfants de différentes formes d'exploitation sexuelle des enfants, y compris la pornographie infantile, l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, la prostitution infantile, le tourisme sexuel impliquant des enfants et la traite des personnes.

Le Canada a pris des mesures pour protéger les enfants de ces crimes grâce à des initiatives nationales. Par exemple, le 6 juin 2012, le gouvernement a lancé un Plan d'action national de lutte contre la traite des personnes, plan qui prévoit de nouvelles initiatives pour lutter contre la traite des personnes sous toutes ses formes, y compris la traite des enfants.

Le comité a reconnu, dans son rapport de 2007 intitulé *Les enfants : des citoyens sans voix*, qu'en plus de ces différentes mesures, des mécanismes efficaces doivent être en place pour garantir la mise en œuvre continue des obligations issues de traités internationaux des droits de l'homme. À cet égard, le gouvernement prend des mesures en vue d'améliorer ces mécanismes et procédures existants dans deux domaines reliés : la coordination intergouvernementale et interministérielle ainsi que la participation de la société civile.

Quant à la coordination intergouvernementale et interministérielle, la mise en œuvre efficace des droits des enfants ne relève pas, dans notre système fédéral, d'un seul ministère fédéral ou d'un seul ordre de gouvernement. En effet, c'est la responsabilité de tous les ministères et de tous les gouvernements.

Le gouvernement est d'accord avec le comité que la coordination et la collaboration dans et parmi les compétences sont essentielles pour s'assurer que les enfants demeurent prioritaires.

[Français]

Les principaux mécanismes qui facilitent la coordination et, en dernier ressort, la mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne comprennent les comités fédéraux, provinciaux et territoriaux et les comités interministériels portant sur des aspects particuliers des questions relatives aux droits de la personne.

Federal, provincial and territorial governments continue to consult and coordinate their actions on issues relating to children through these mechanisms.

[English]

Ongoing dialogue within our federal system is a crucial part of ensuring compliance and effective implementation across Canada. One federal, provincial and territorial committee of which you have heard discussed in the past is the Continuing Committee of Officials on Human Rights, or the CCOHR. The role of the committee is one of coordination and information sharing with respect to Canada's reports to and appearances before UN treaty bodies. With regard to the children's convention in particular, the CCOHR is the vehicle through which federal, provincial and territorial partners prepare their periodic reports to the UN committee, prepare for their appearances and discuss follow-up to the committee's concluding observations.

Another coordination mechanism is the federal Interdepartmental Working Group on Children's Rights. It was created in response to one of the recommendations of this committee and coordinates activities, policies and laws relating to children at the federal level. Co-chaired by the Department of Justice and the Public Health Agency of Canada, the working group brings together 18 departments with direct responsibilities related to children and families. Members are policy and program officials with expertise on matters relating to children, whose work is supported by senior officials within their respective departments and the Deputy Ministers' Committee on International Human Rights and Domestic Law and Policy. The convention is the underlying foundation for its work.

To promote a whole-of-government approach to children's rights, the working group provides an invaluable forum for ongoing dialogue between federal departments, to exchange information and resources on developments and best practices relating to children's rights issues and to discuss new and emerging issues related to children's rights.

The working group has been looking at its operations and its work in advancing children's rights across the government and is continuing to explore opportunities to work collaboratively. The working group has begun to focus discussions and presentations on best practices on key child-related issues to encourage collaborative work in policy areas of various federal departments connected with the implementation of the convention, including violence against children and data collection. The working group aims to align departments to

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux poursuivent, grâce à ces mécanismes, leurs consultations et la coordination de leurs actions sur des questions concernant les enfants.

[Traduction]

Un dialogue continu au sein de notre système fédéral constitue l'un des moyens essentiels pour s'assurer de l'observation et de la mise en œuvre efficace partout au pays. Vous avez déjà entendu parler d'un comité fédéral, provincial et territorial, c'est-à-dire le Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne, ou le CPFDP. Ce comité a pour rôle de coordonner et d'échanger des renseignements en ce qui concerne les rapports et les comparutions du Canada devant les organes de traités des Nations Unies. En ce qui concerne la Convention relative aux droits de l'enfant en particulier, c'est le CPFDP qui réunit les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour qu'ils puissent préparer le rapport soumis au comité de l'ONU, préparer la comparution et discuter du suivi des observations finales du comité.

Le Groupe de travail interministériel sur les droits des enfants constitue un autre mécanisme de coordination du gouvernement fédéral. Ce groupe a vu le jour suite à l'une des recommandations du comité et c'est lui qui coordonne les activités, les politiques et les lois en matière d'enfants au niveau fédéral. Coprésidé par le ministère de la Justice et l'Agence de santé publique du Canada, le groupe de travail réunit 18 ministères ayant des responsabilités directes en ce qui concerne les enfants et les familles. Ces représentants viennent des ministères responsables des programmes à l'intention des enfants ou de lois ou politiques qui touchent les enfants, et leur travail est appuyé par les hauts fonctionnaires de leurs ministères respectifs et du Comité des sous-ministres sur les droits internationaux de la personne et sur les lois et les politiques nationales. La convention constitue le fondement de son travail.

Afin de promouvoir une approche pangouvernementale en ce qui concerne les droits des enfants, le groupe de travail sert de tribune précieuse permettant un dialogue permanent entre les ministères fédéraux pour partager les renseignements et les ressources se rapportant aux initiatives et aux pratiques exemplaires en ce qui concerne les droits des enfants. Il permet également aux représentants de discuter des nouveaux enjeux dans le domaine des droits des enfants.

Le groupe de travail examine ses activités et son travail visant à promouvoir les droits des enfants dans l'ensemble du gouvernement et il explore les possibilités de travail en collaboration. À l'heure actuelle, les discussions et les exposés du groupe de travail portent sur les pratiques exemplaires sur certaines questions clés touchant les enfants afin d'encourager un travail collaboratif dans le domaine des politiques de divers ministères fédéraux chargés de la mise en œuvre de la convention, y compris la violence faite aux enfants et la collecte de données.

work cross-functionally on shared outcomes and to provide them with information, support and resources, while respecting individual departments' diverse priorities and mandates.

[*Translation*]

To increase awareness and understanding of the obligations under the convention amongst the federal officials, considerable work has been done, both in terms of training and information-sharing. Since the government-wide full day conference on children's rights in 2009, departments have extended their efforts by routinely providing training geared to the work of their officials who are involved in policy and program development.

[*English*]

For example, the Department of Justice provides training on the convention to departmental lawyers to build their capacity to advise officials across government on Canada's treaty obligations. The Public Health Agency of Canada also provides training on children's rights to program and policy officials. In addition, the working group has created a reference guide of documents and resources on children's rights to assist officials who work on child-related issues to keep them informed of new developments, including with respect to the scope of rights relating to children.

[*Translation*]

I already mentioned that one of the enhancements to the mechanisms related to the implementation of international human rights obligations is in relation to engagement with civil society.

In response to Canada's 2009 Universal Periodic Review, the government is striving to build on its progress to date in improving the process for civil society and Aboriginal organizations consultations, both in terms of openness and transparency.

[*English*]

In this regard, the CCOHR membership list is being shared with organizations to provide a point of contact in the provinces and territories for questions related to international human rights obligations, including with regard to the Convention on the Rights of the Child. The CCOHR is also now holding regular meetings with representatives from civil society and Aboriginal organizations at the time of its own in-person meetings. These meetings are proving to be a useful mechanism to hear the views of non-governmental organizations and to inform intergovernmental discussions.

Le groupe de travail a pour but d'harmoniser les ministères pour qu'ils puissent travailler ensemble sur des résultats partagés et de leur fournir des renseignements, du soutien et des ressources tout en respectant les divers mandats et priorités spécifiques à chacun de ces ministères.

[*Français*]

Pour mieux sensibiliser les fonctionnaires aux obligations issues de la convention et accroître la compréhension qu'ils en ont, un travail considérable a été accompli aussi bien en ce qui a trait à la formation qu'à l'échange de renseignements. Depuis la conférence d'une journée tenue à l'échelle du gouvernement sur les droits des enfants en 2009, les ministères ont poursuivi leurs efforts en fournissant régulièrement une formation adaptée au travail de leurs fonctionnaires qui participent à l'élaboration des politiques et des programmes.

[*Traduction*]

Par exemple, le ministère de la Justice offre à ses conseillers juridiques une formation leur permettant de conseiller les fonctionnaires dans l'ensemble du gouvernement sur les obligations de traités du Canada. L'Agence de santé publique du Canada offre également une formation sur les droits des enfants aux fonctionnaires chargés des programmes et des politiques. De plus, le groupe de travail a élaboré une liste de référence des documents et des ressources touchant les droits des enfants pour aider les fonctionnaires qui travaillent dans ce domaine et les tenir au courant des nouveaux développements, y compris la portée des droits touchant les enfants.

[*Français*]

J'ai déjà mentionné que l'une des améliorations apportées aux mécanismes relatifs à la mise en œuvre des obligations internationales en matière de droits de la personne a trait à l'engagement auprès de la société civile.

En réponse à l'examen périodique universel de 2009 du Canada, le gouvernement s'efforce de poursuivre les progrès accomplis jusqu'à maintenant en vue d'améliorer le processus de consultation de la société civile et des organisations autochtones, tant du point de vue de l'ouverture que de la transparence.

[*Traduction*]

Ainsi, la liste des membres du CPFDP est communiquée à d'autres organismes afin d'établir des points de contact dans les provinces et les territoires pour toute question touchant les obligations internationales des droits de la personne, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant. Le CPFDP tient maintenant régulièrement des réunions avec des représentants de la société civile et des organisations autochtones en même temps que ses propres réunions. Ces réunions constituent un mécanisme utile permettant d'entendre les points de vue des organismes non gouvernementaux et d'alimenter les discussions interministérielles.

The Interdepartmental Working Group on Children's Rights has also engaged with representatives from civil society. Two meetings have been held. One was in May 2011 with representatives from the Canadian Coalition for the Rights of Children to present their draft shadow report to the UN committee and one in February 2012 to provide feedback to the coalition on the draft report. The working group's follow-up to these meetings included the preparation of meeting summaries to inform departments' consideration of civil society concerns and recommendations in their policy development and the identification of key issues for future interdepartmental discussions.

Federal departments routinely consult with Canadians and civil society organizations for feedback on the development of new laws and policies, programs and regulatory frameworks. This is the primary way in which civil society can interact with the government and provide direct input into government policy development.

Individual working group members have held meetings with civil society to discuss substantive child-related issues relevant to their departmental mandate and means for addressing them. For example, the Public Health Agency of Canada has ongoing working relationships with UNICEF Canada and the Canadian Coalition for the Rights of Children. Since Canada's appearance, the agency has been working with these organizations to discuss priorities for action under the health mandate, including in the areas of mental health and bullying.

The government recognizes that understanding the views of civil society contributes to informed decision-making and enhances both implementation and reporting.

To improve public input in Canada's periodic reporting to United Nations treaty bodies, the government is now undertaking broad consultations on a draft outline of the reports that Canada submits to the United Nations. This includes periodic reports to the Committee on the Rights of the Child. A draft outline of the report is shared with civil society and Aboriginal organizations, which are then invited to identify any additional key questions and to help prioritize the issues that could be addressed in Canada's report.

I would also note that the UN reporting process specifically provides for reports to be submitted by non-governmental organizations on a country's treaty implementation. For Canada's appearance before the UN Committee on the Rights of the Child last year, 14 NGO reports were submitted.

During the process of preparing for Canada's appearance before the UN committee, the CCOHR invited non-governmental organizations to meet with federal, provincial and territorial officials to hear their views on priority areas of concern relating to

Le Groupe de travail interministériel sur les droits des enfants a également rencontré des représentants de la société civile. On a tenu deux réunions, la première en mai 2011 avec des représentants de la Coalition canadienne pour les droits des enfants afin de présenter leur projet de rapport au comité des Nations Unies et la deuxième en février 2012 pour informer la coalition de sa position concernant le projet de rapport. Suite à ces réunions, le groupe de travail a préparé les procès-verbaux des réunions afin de signaler que les ministères prenaient en compte les préoccupations et les recommandations de la société civile dans l'élaboration des politiques et dans l'identification des enjeux clés aux fins des discussions interministérielles futures.

Les ministères fédéraux consultent de façon régulière les Canadiens et les organismes de société civile pour obtenir leur rétroaction en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles lois et politiques, de programmes et de cadres réglementaires. Cela constitue le moyen principal d'interaction entre la société civile et le gouvernement et de contribution directe au processus d'élaboration des politiques gouvernementales.

Certains représentants du groupe de travail ont tenu des réunions avec des représentants de la société civile afin de discuter des questions importantes touchant les enfants et qui relèvent de leur ministère. Ils ont également discuté de la façon de s'attaquer à ces problèmes. Par exemple, l'Agence de santé publique du Canada a établi des relations de travail suivies avec UNICEF Canada et la Coalition canadienne pour les droits des enfants. Depuis la comparution du Canada, l'Agence travaille avec ces organismes pour discuter des priorités découlant de son mandat en matière de santé, y compris les domaines de la santé mentale et l'intimidation.

En comprenant le point de vue de la société civile, le gouvernement peut prendre des décisions éclairées et améliorer la mise en œuvre et les rapports.

Afin d'améliorer la contribution du public dans les rapports périodiques que le Canada présente aux organes de traités des Nations Unies, le gouvernement entreprend une vaste consultation sur les projets de rapport que doit soumettre le Canada aux Nations Unies. Cela comprend des rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant. Un projet de rapport est remis à la société civile et aux organisations autochtones qui sont par la suite invitées à identifier d'autres questions clés et à aider à prioriser les enjeux qui pourraient être soulevés dans le rapport canadien.

De plus, je tiens à noter que le processus de rapport de l'ONU prévoit, en particulier, l'inclusion des rapports soumis par les organismes non gouvernementaux sur la capacité des pays à mettre en œuvre le traité. Lors de la comparution du Canada devant le Comité des Nations Unies sur les droits de la personne l'année passée, 14 rapports d'ONG ont été soumis.

En se préparant pour la comparution du Canada devant le comité de l'ONU, le CPFDP a invité les organisations non gouvernementales à rencontrer les fonctionnaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour

the situation of children in Canada. Many of the issues that were raised, including independent monitoring, child poverty, and the health and well-being of Aboriginal children, were addressed in Canada's response to the UN committee's list of issues, and later in Canada's presentation before the same committee.

I will now turn to my colleague, Margaret Gillis, from the Public Health Agency of Canada who will speak to you about Canada's appearance before the committee and follow-up to the committee's concluding observations.

**Margaret Gillis, Senior Director, Division of Children, Seniors and Healthy Development, Public Health Agency of Canada:** I would like to share with you our reflections on Canada's appearance before the UN Committee on the Rights of the Child that took place September 26 and 27, 2012. Our last appearance was in 2003. As an international leader in human rights, Canada supports the reporting process of the United Nations Committee on the Rights of the Child, viewing it as a forum for dialogue and an opportunity to highlight our ongoing commitment to meet our international obligations in respect of children's rights and to share best practices between the state party and the treaty body.

Overall, the appearance was quite positive. The Canadian delegation had representatives from numerous federal departments as well as from the province of Quebec. The Public Health Agency of Canada acted as head of delegation and was supported by the permanent mission of Canada to the United Nations in Geneva. We have made good progress since 2003 in protecting and promoting the rights and well-being of children and we presented a number of initiatives to the committee that reflected Canada's commitment to children's rights. Canada's dedication and leadership on children's rights, both domestically and internationally, was recognized throughout our appearance.

During the appearance, Canada took the opportunity to highlight some of its achievements in implementing the convention. Those achievements include significant investments in early childhood development, early learning and child care; the adoption of the National Action Plan to Combat Human Trafficking; the establishment of the Mental Health Commission of Canada; amendments to the Criminal Code to create two new offences to prevent child sexual exploitation; and the adoption of the Framework for Action to Promote Healthy Weights, which makes childhood obesity a collective priority for action across governments.

The committee responded positively to these and other initiatives that effectively demonstrated Canada's commitment to the rights of the child.

entendre leurs points de vue en ce qui concerne les préoccupations principales touchant la situation des enfants au Canada. Un bon nombre des préoccupations exprimées, y compris la surveillance indépendante, la pauvreté des enfants et la santé et bien-être des enfants autochtones ont été abordées dans la réponse du Canada à la liste de préoccupations exprimées par le comité de l'ONU, et plus tard ces mêmes préoccupations ont été soulevées dans l'exposé présenté par le Canada à ce même comité.

Je vais maintenant donner la parole à ma collègue, Margaret Gillis, de l'Agence de santé publique du Canada, qui vous parlera de la comparution du Canada devant le comité de l'ONU et du suivi aux observations finales du comité.

**Margaret Gillis, directrice principale, Division des enfants, des aînés et du développement sain, Agence de la santé publique du Canada :** J'aimerais partager nos réflexions sur la comparution du Canada au Comité des droits de l'enfant de l'ONU, qui a eu lieu les 26 et 27 septembre 2012. Il s'agissait de notre première comparution devant le comité depuis 2003. À titre de chef de file international en matière des droits de la personne, le Canada appuie la procédure de présentation des rapports du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, qu'il considère comme une tribune qui permet le dialogue et qui donne au Canada l'occasion de mettre en relief notre engagement continu à remplir nos obligations internationales en matière de droits de l'enfant et à échanger des pratiques exemplaires avec l'organisme créé aux fins de l'application du traité.

Dans l'ensemble, la comparution s'est déroulée de façon assez positive. La délégation canadienne comprenait des représentants de divers ministères fédéraux et de la province du Québec. L'Agence de santé publique du Canada a agi à titre de chef de délégation. La mission permanente du Canada à l'ONU à Genève a fourni son soutien. Depuis 2003 nous réalisons des progrès importants dans le domaine de la protection et de la promotion des droits et du bien-être des enfants et nous avons présenté un certain nombre d'initiatives au comité qui témoignent de l'engagement du Canada à l'égard des droits des enfants. Tout le long de notre comparution, le dévouement et le leadership du Canada en matière de droits des enfants ont été reconnus tant sur le plan national qu'international.

Pendant la comparution, le Canada a eu l'occasion de mettre en relief certaines réalisations sur le plan de la mise en œuvre de la convention. Ces réalisations comprennent un investissement important dans le développement et l'apprentissage de la petite enfance et dans les garderies; l'adoption du Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes; la création de la Commission de la santé mentale du Canada; les modifications apportées au Code criminel dans le but de créer deux nouvelles infractions pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants; et l'adoption du Cadre d'action pour la promotion du poids santé, qui fait de l'obésité juvénile une priorité collective pour tous les gouvernements.

Le comité a réagi favorablement à ces initiatives et à d'autres qui ont su montrer de façon efficace l'engagement du Canada à l'égard des droits des enfants.

Through the interdepartmental working group of federal departments and agencies, we were able to capture the work of federal government departments and highlight significant achievements in implementing children's rights. Additionally, through the Continuing Committee of Officials on Human Rights, we were able to successfully collect and demonstrate the efforts of the provinces and territories in implementing the convention in their respective jurisdictions.

The committee members indicated from the outset that they perceived Canada to be a long-standing champion of human rights, including children's rights, and thus they intended to hold Canada to a higher standard. As such, our appearance was characterized by robust exchanges on issues of substance and by a push from the committee to see Canada extend itself further and to be a standard-setter on key issues to pull other countries forward. The Canadian delegation rose to the occasion and responded to all issues raised, and gave the committee the information it sought.

Finally, we also embarked upon a process of strengthening our relationships with civil society in the lead-up to the appearance. We engaged with civil society through formal mechanisms during the preparation process, as well as informally in Geneva, to better reflect their concerns during our presentation. We will continue to work with our partners and stakeholders as we move forward on the concluding observations.

During its dialogue with the Canadian delegation and those other initiatives, the committee raised concerns related to the protection of children as victims of trafficking, the need for additional measures to combat bullying and the need for more active measures to systematically disseminate and promote the convention.

Allow me to address other concerns related to the committee's understanding of the federal context. In that vein, the committee made several recommendations that suggested that the federal government could or should be more of a director in its relationship with provinces and territories, despite the division of powers and provincial and territorial responsibilities.

Recognizing the need to provide the committee with a greater understanding of Canada's relationship with provinces and territories, in January of this year Canada submitted its updated core document, which forms part of all treaty reports submitted to the United Nations and describes Canada's system of government and human rights framework in greater detail.

There are additional observations related to the quality of information and data collection. This remains an ongoing challenge, and we are mindful of the need to work more closely with our colleagues in provinces and territories so that, as we lead

Par l'entremise du Groupe de travail interministériel, des ministères et d'organismes fédéraux, nous avons pu brosser le tableau du travail effectué par les ministères fédéraux et souligner certaines réalisations importantes nous permettant de mettre en œuvre les droits des enfants. De plus, par l'entremise du Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne, nous avons pu faire part des efforts des provinces et des territoires dans l'application de la convention dans leurs compétences respectives.

Dès le départ, les membres du comité ont dit qu'ils voyaient le Canada comme un champion de longue date des droits de la personne, y compris les droits des enfants, et ils avaient donc l'intention de demander que le Canada respecte des normes plus élevées. Par conséquent, notre comparution a été marquée par un échange vigoureux des questions de fond et par un fervent désir de la part du comité de voir le Canada aller encore plus loin et servir de modèle pour faire avancer d'autres pays en ce qui concerne certains enjeux clés. La délégation canadienne s'est montrée à la hauteur et a réagi à tous les enjeux présentés en donnant les renseignements recherchés par le comité.

Lors des préparatifs pour cette comparution, nous avons fait des efforts pour renforcer nos rapports avec la société civile. Nous avons rejoint la société civile par l'entremise des mécanismes formels pendant le processus de préparation, et de façon informelle à Genève, dans le but de mieux exprimer les préoccupations pendant notre exposé. Nous allons poursuivre ce travail avec nos partenaires et nos intervenants lorsque viendront les observations finales.

En discutant de ces initiatives avec la délégation canadienne, le comité a soulevé des inquiétudes relatives à la protection des enfants victimes de la traite des personnes, le besoin de mesures supplémentaires pour lutter contre l'intimidation et le besoin de prendre des mesures plus actives pour diffuser et promouvoir la convention de façon systématique.

Permettez-moi de vous parler des autres préoccupations touchant la perception par le comité du contexte fédéral. À cet égard, le comité a proposé plusieurs recommandations préconisant que le gouvernement fédéral pourrait ou devrait jouer le rôle d'un leader en gérant les rapports avec les provinces et les territoires malgré la division des pouvoirs et des responsabilités provinciales et territoriales.

Vu le besoin de mieux informer le comité des relations qu'entretient le gouvernement du Canada avec les provinces et les territoires, le Canada, en janvier de cette année, a présenté un document de base mis à jour, qui fait partie de tous les rapports de traités soumis à l'ONU. Ce document décrit de manière plus détaillée le système du gouvernement du Canada ainsi que son cadre relatif aux droits de la personne.

Ce document comprend également des observations supplémentaires relatives à la qualité des renseignements et de la collecte des données. Cela présente un défi permanent, et nous sommes au courant de ce besoin de travailler plus étroitement

up to Canada's next appearance, we can systematically collect information in a way that better captures progress and achievements.

While we are pleased overall with the outcomes of Canada's appearance, we acknowledge that there is still work that remains to be done. Canada takes the view that the UN Committee on the Rights of the Child and its work is very serious and gives careful consideration to the concluding observations and its responses to them, as well as how it will be reporting on these in the next periodic report.

To this end, the federal government has begun to initiate discussions at both the interdepartmental and the intergovernmental level. The concluding observations have been distributed to all relevant federal, provincial and territorial government representatives, who advise their ministers and governments on appropriate actions in following up to the UN committee's recommendations. Preliminary discussions on the UN committee's concerns and recommendations were held in November 2012 at a meeting of the Interdepartmental Working Group on Children's Rights and of the Continuing Committee of Officials on Human Rights. To inform these discussions and our ongoing assessment of the concluding observations, the CCOHR met with civil society organizations in November 2012 to seek their views on the recommendations.

The federal working group on children's rights will continue to lead interdepartmental meetings and meet with the CCOHR over the coming months to coordinate discussions on the concluding observations.

Thank you, Madam Chair and honourable senators. We will be pleased to take any questions you might have.

**The Chair:** Thank you very much. I want to clarify two things. One is your meetings with civil society. From what I understood, you had two meetings, one in 2011 and one in 2012. You said that there were 14 groups that appeared in Geneva. Is my understanding correct, and what plans do you have to have ongoing meetings? Have you formalized the meetings with civil society?

**Ms. van Dieen:** The two meetings that I referred to in my remarks were of the Interdepartmental Working Group on Children's Rights with the Canadian Coalition on the Rights of Children, and the 14 NGO reports were submitted to the committee by the NGO organizations. There were some NGOs present.

**The Chair:** Have you met with the 14 NGOs? Have you made an effort to meet with them on an ongoing basis?

**Ms. van Dieen:** The meetings that have taken place with NGOs on an ongoing basis include the meetings through the CCOHR mechanisms, where there is a broad invitation list to a wide range of NGOs, and also through electronic means to consult on the draft outline of our report.

avec nos collègues des provinces et des territoires afin qu'en se préparant à la prochaine comparution du Canada nous puissions systématiquement obtenir des renseignements qui reflètent mieux les progrès et les réalisations.

Bien que nous soyons généralement satisfaits des résultats de la comparution du Canada, nous reconnaissons qu'il reste du pain sur la planche. Le Canada est d'avis que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et le travail qu'il accomplit est très sérieux et considère diligemment les observations finales et les réponses qui en découlent, ainsi que la façon dont tout cela sera signalé dans le prochain rapport périodique.

À cette fin, le gouvernement fédéral a initié des discussions tant au niveau interministériel qu'intergouvernemental. Les observations finales ont été distribuées à tous les représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux pertinents, qui de leur côté, conseillent leurs ministres et leurs gouvernements sur les mesures à suivre conformément aux recommandations du comité des Nations Unies. Des discussions préliminaires portant sur les préoccupations et les recommandations du comité des Nations Unies qui se sont déroulées en novembre 2012 lors de la rencontre du Groupe de travail interministériel sur les droits des enfants et du Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne. Pour alimenter ces discussions ainsi que notre évaluation continue des observations finales, le CPFDP a rencontré des organismes de la société civile en novembre 2012 pour recueillir leurs points de vue sur les recommandations.

Le Groupe de travail fédéral sur les droits des enfants continuera à diriger les rencontres interministérielles et rencontrer le CPFDP au cours des mois à venir pour coordonner les discussions sur les observations finales.

Je vous remercie, madame la présidente et honorables sénateurs. Nous répondrons avec plaisir à toutes vos questions.

**La présidente :** Je vous remercie. J'aimerais éclaircir deux choses. D'abord, vos rencontres avec la société civile. D'après ce que j'ai compris, vous avez eu deux rencontres, soit l'une en 2011 et l'autre en 2012. Vous avez affirmé que 14 groupes ont comparu à Genève. Ai-je bien compris, et quels sont vos projets pour organiser des rencontres continues? Avez-vous formalisé ces rencontres avec la société civile?

**Mme van Dieen :** Les deux rencontres que j'ai mentionnées dans mon exposé étaient celles du Groupe de travail interministériel sur les droits des enfants avec la Coalition canadienne pour les droits de l'enfant, et les 14 rapports par les ONG ont été soumis au comité par les organismes eux-mêmes. Certaines de ces ONG étaient présentes.

**La présidente :** Avez-vous rencontré les 14 ONG? Avez-vous fait un effort pour les rencontrer de façon régulière?

**Mme van Dieen :** Les rencontres qui se sont régulièrement déroulées avec les ONG comprennent les réunions à travers les mécanismes du CPFDP, où sont invitées de nombreuses ONG, ainsi qu'à travers des moyens électroniques pour discuter de l'ébauche de notre rapport.

**The Chair:** Have you had more than two meetings?

**Ms. van Dieen:** The interdepartmental working group has had two meetings.

**The Chair:** I was a member of the Legal Committee when Bill C-10 was looked at, and I had a very firm understanding that there had been a study on the impact on children's rights before that bill was introduced. I am very concerned that when there was an access to information request, no files were found. Is that correct, and why was that?

**Ms. van Dieen:** My understanding is that there was an analysis of compliance with the obligations under the convention for Bill C-10, as well as other legal obligations that Canada has. It is possible that such a request yielded solicitor-client privilege materials for which the Access to Information Act provides an ability for the government to not disclose those materials.

**The Chair:** I might be wrong, but my understanding was that it was not that a privacy issue but that no files existed.

**Ms. van Dieen:** I cannot comment on the actual response to the access to information request. I can only tell you that in general terms that may be a reason for why documents were not provided.

**The Chair:** May I please ask that you inquire and let the clerk of the committee know what was said?

**Ms. van Dieen:** Certainly.

**The Chair:** I would also like to know if an impact study was done of recent policy and legislative changes in respect to the immigration and refugee proceedings and services on the rights of children.

**Ms. van Dieen:** We can also undertake to get back to you on that.

**Senator Harb:** I have two questions and both of them to the Department of Justice Canada. First, thank you very much for your presentation and for being here.

Now that Canada has ratified the UN Convention on the Rights of the Child, is it your understanding that it becomes a legally-binding document on the Government of Canada or just a guideline?

**Ms. van Dieen:** Canada is a state where the incorporation of the obligations under a treaty into domestic law is not automatic, so it is not possible for someone to come before the courts and point to a treaty in the convention that Canada has ratified and say that they are entitled to redress as a result of that particular clause in the international treaty. Rather, Canada's domestic implementation and incorporation of the treaty obligations into domestic law relies on a wider array of laws and policy, including the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Canada also assesses all of the provisions of the relevant conventions, in this case the UN Convention on the Rights of the Child, and Canada's

**La présidente :** Avez-vous eu plus de deux réunions?

**Mme van Dieen :** Le Groupe de travail interministériel a eu deux réunions.

**La présidente :** J'étais membre du Comité juridique lorsque le projet de loi C-10 a été étudié, et j'avais très bien compris qu'il y avait eu une étude portant sur l'incidence sur les droits des enfants avant le dépôt de ce projet de loi. Je suis très préoccupée par le fait que lorsqu'il y a eu une demande d'accès à l'information, aucun dossier n'a été retrouvé. Est-ce vrai, et si oui, pourquoi?

**Mme van Dieen :** D'après ce que j'ai compris, il y a eu une analyse de conformité aux obligations en vertu de la convention pour le projet de loi C-10, ainsi que d'autres obligations du Canada devant la loi. Il est possible qu'une telle demande ait mené à des documents contenant des renseignements protégés par le secret professionnel de l'avocat. Dans tels cas, la Loi sur l'accès à l'information permet au gouvernement de refuser de divulguer ces documents.

**La présidente :** Je me trompe peut-être, mais d'après ce que j'ai compris, il ne s'agissait pas de renseignements protégés, mais plutôt d'inexistence de documents.

**Mme van Dieen :** Je ne peux pas me prononcer sur la réponse donnée à la demande d'accès à l'information. Je peux seulement vous dire que de façon générale, il se peut que les documents n'aient pas été fournis pour cette raison-là.

**La présidente :** Puis-je vous demander de vous renseigner et de rapporter au greffier du comité ce qui a été dit?

**Mme van Dieen :** Certainement.

**La présidente :** J'aimerais aussi savoir si une étude d'impact a été effectuée sur les changements politiques et législatifs récents dans le contexte de l'immigration et des audiences de réfugiés et des services sur les droits des enfants.

**Mme van Dieen :** Nous pouvons aussi vous fournir plus tard une réponse là-dessus.

**Le sénateur Harb :** J'ai deux questions, et toutes les deux s'adressent au ministère de la Justice. D'abord, je vous remercie de votre exposé et d'être venues témoigner ici.

Maintenant que le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, d'après vous, ce document est-il devenu juridiquement contraignant pour le gouvernement canadien, ou s'agit-il simplement d'une ligne directrice?

**Mme van Dieen :** Au Canada, l'incorporation des obligations en vertu d'un traité aux lois du pays n'est pas automatique, donc il ne serait pas possible pour quelqu'un de se présenter au tribunal en s'appuyant sur un traité dans la convention qu'a ratifiée le Canada, disant qu'il ou elle a droit à un recours quelconque en vertu d'une clause particulière du traité international. La mise en œuvre et l'incorporation des obligations en vertu du traité dans le droit national dépendent plutôt d'une plus vaste gamme de lois et de politiques, notamment la Charte canadienne des droits et des libertés. Le Canada évalue aussi toutes les dispositions des conventions pertinentes, dans ce cas-ci, la Convention des

entire legislative scheme, including its policies and Charter protections, prior to adherence to the treaty to ensure that Canada will be in full compliance with the obligations under the convention that it is signing on to.

**Senator Harb:** Does that also take into consideration provincial compliance?

**Ms. van Dieen:** Yes. The process before Canada decides to ratify a treaty includes a study at the federal level in terms of the subject matter areas of the convention that are within federal jurisdiction and, through the auspices of the CCOHR, reaching out to the provinces and territories to ensure similar processes undertaken in those jurisdictions. In many instances prior to Canada's signing on to a treaty and ratifying it, provincial and territorial support will be required so that we have a clear understanding that we are in compliance with the obligations of the treaty.

**Senator Harb:** Several years ago, I had the pleasure of meeting with officials from Justice Canada working with Senator Landon Pearson on issues dealing with children, in particular the mention in certain legislation about the child being illegitimate if the mother and father were not married. Justice played a lead role in going over every piece of Canadian legislation on the books and cleared it up with the exception of one item that deals with Aboriginal Affairs. At the time, Justice Canada undertook to work with Aboriginal Affairs to figure out a way to amend the legislation in that particular area to remove any reference to "illegitimate child."

My question to you, and you do not have to answer now, is whether there has been any progress on this issue. If so, what is the nature of that progress? Have we removed any reference to illegitimate child, whether the parents are married.

**The Chair:** You will let us know later.

**Senator Andreychuk:** The 14 groups that indicated they wanted to have consultations, did you meet with them? You heard them testify.

**Ms. van Dieen:** The 14 groups that I referred to are the 14 non-governmental organizations that submitted what we call "shadow reports" to the UN Committee on the Rights of the Child in advance of Canada's appearance before the treaty body. Some of those groups, including the Canadian Coalition for the Rights of Children, have met with government and interdepartmental working groups.

**Senator Andreychuk:** Have you met with all 14 groups? The answer is, yes or no and how many of them. I would like to know.

**Ms. van Dieen:** In terms of the interdepartmental committee, it has not met with all 14 groups.

Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et le régime législatif entier du Canada, y compris ses politiques et ses protections en vertu de la Charte, avant d'adhérer au traité pour assurer que le Canada respectera toutes les obligations découlant de la convention qu'il s'apprête à signer.

**Le sénateur Harb :** Est-ce que cela tient compte aussi de la conformité des provinces?

**Mme van Dieen :** Oui. Le processus, entrepris par le Canada avant qu'il ne décide de ratifier un traité comprend une étude à l'ordre de gouvernement fédéral quant au sujet traité dans la convention et relevant de la compétence fédérale et, sous les auspices du CPFDP, est de communiquer avec les provinces et les territoires afin d'assurer que ces compétences entreprennent de leur côté des processus semblables. Dans bien des cas, avant de signer un traité et de le ratifier, le Canada sollicitera le soutien des provinces et des territoires afin que tout le monde comprenne que nous respectons les obligations du traité en question.

**Le sénateur Harb :** Il y a plusieurs années, j'ai eu le plaisir de rencontrer des fonctionnaires de Justice Canada qui travaillaient avec la sénatrice Landon Pearson sur des enjeux touchant les enfants, particulièrement la mention dans certaines lois qu'un enfant était illégitime si le père et la mère n'étaient pas mariés. Le ministère de la Justice a joué un rôle prépondérant en passant au peigne fin chaque loi canadienne pour supprimer toutes les mentions à l'exception d'une seule qui porte sur Affaires autochtones. À ce moment-là, Justice Canada a entrepris une collaboration avec Affaires autochtones pour trouver un moyen de modifier la loi et supprimer toute mention d'« enfant illégitime ».

Ma question pour vous, et vous n'êtes pas obligée de répondre immédiatement, serait de vous demander si des progrès ont été réalisés sur cette question. Si oui, lesquels progrès? Avons-nous supprimé toute mention d'enfant illégitime, que les parents soient mariés ou non?

**La présidente :** Vous nous communiquerez ces renseignements plus tard.

**La sénatrice Andreychuk :** Les 14 groupes ayant indiqué qu'ils souhaitaient être consultés, les avez-vous rencontrés? Vous les avez entendus témoigner.

**Mme van Dieen :** Les 14 groupes que j'ai mentionnés sont les 14 organisations non gouvernementales ayant soumis ce que nous appelons « des rapports parallèles » au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies avant la comparution du Canada devant l'organe créé aux fins de l'application du traité. Certains de ces groupes, y compris la Coalition canadienne pour les droits de l'enfant, ont rencontré les groupes de travail gouvernementaux et interministériels.

**La sénatrice Andreychuk :** Avez-vous rencontré chacun des 14 groupes? La réponse serait oui ou non et combien d'entre eux. J'aimerais le savoir.

**Mme van Dieen :** Pour ce qui est du comité interministériel, il n'a pas rencontré tous les 14 groupes.

**Senator Andreychuk:** I am rather surprised, so I want to be sure that a United Nations committee said that they were holding Canada to a higher standard. Did they actually say that?

**Ms. Gillis:** Yes.

**Senator Andreychuk:** Who is answering the question?

**Ms. Gillis:** Yes, it was a comment made to us during the process because we are a country with a long history of promoting human rights.

**Senator Andreychuk:** Was it one member of the committee or was it on behalf of the committee? My concern for this is that the United Nations' goal should be that all countries are equal with the same expectations. While Canada, I am sure, can stay it wants to be held to a higher standard and maybe should be, I find it rather dismaying that we would have different standards for different countries in the human rights committee.

**Ms. Gillis:** It was the chair of the committee that made that point.

**Senator Andreychuk:** Thank you.

**The Chair:** I have a number of questions. This will come to you as no surprise because in report after report that this committee makes, we ask for the government's intentions with regard to the creation of the children's commissioner, as has been recommended by so many. What is the position regarding the children's commissioner? You heard today from UNICEF as well.

**Ms. van Dieen:** In terms of a children's commissioner, there has been a private member's bill with regard to that topic. The government's position in terms of that private member's bill proceeding through Parliament reflected a concern that the current climate of fiscal restraint meant that the creation and maintenance of an office of a children's commissioner would be costly, in particular in light of the fact that it would duplicate existing international reporting processes, could replicate current domestic implementation mechanisms and could impact indirectly on the provincial and territorial areas of responsibility.

Many of the issues relating to children fall within the jurisdiction of the provinces and territories. Most provinces and territories have already established independent children's commissioner, advocates or ombudspersons.

The government considers that the money required to create and maintain an office of a federal children's commissioner would be better spent on concrete programs and services for Canadian children and youth rather than on creating another layer.

**The Chair:** Have you studied what Australia has implemented? Australia also has a federal structure. Have you given any thought to what Australia has done?

**La sénatrice Andreychuk :** Je suis plutôt étonnée de l'apprendre, alors je voulais m'assurer qu'un comité des Nations Unies a bien dit qu'il s'attendait à ce que le Canada respecte une norme plus élevée. Est-ce véritablement ce qu'ils ont dit?

**Mme Gillis :** Oui.

**La sénatrice Andreychuk :** Qui a répondu à la question?

**Mme Gillis :** Oui, c'est un commentaire qu'on nous a fait au cours du processus puisque nous sommes un pays qui fait la promotion des droits de la personne depuis longtemps.

**La sénatrice Andreychuk :** Était-ce un membre du comité, ou était-ce dit de la part du comité? Cela me préoccupe puisque les Nations Unies devraient avoir comme objectif que tous les pays sont égaux et font face aux mêmes attentes. Je veux bien que le Canada dise qu'il souhaite respecter des normes plus élevées, mais je trouve plutôt désolant que nous ayons différentes normes pour différents pays au sein du Comité des droits de la personne.

**Mme Gillis :** C'est le président du comité qui l'a dit.

**La sénatrice Andreychuk :** Merci.

**La présidente :** J'ai plusieurs questions. Cela ne vous étonnera pas puisque dans un rapport après l'autre soumis par le comité, nous demandons au gouvernement ce que sont ses intentions par rapport à la création d'un commissaire à l'enfance, tel que recommandé par tant de personnes. Quelle est la position prise par rapport au commissaire à l'enfance? Vous avez entendu l'UNICEF en parler aujourd'hui aussi.

**Mme van Dieen :** Pour ce qui est d'un commissaire à l'enfance, il existe un projet de loi émanant d'un député à ce sujet. La position du gouvernement par rapport à ce projet de loi émanant d'un député qui est devant le Parlement à l'heure actuelle, reflétait une préoccupation relative au climat actuel de compressions budgétaires vu le fait que la création et le maintien d'un bureau pour un commissaire à l'enfance seraient coûteux, particulièrement en considérant que cela chevaucherait des processus existants de rapports internationaux, pourrait répéter des mécanismes de mise en œuvre ici au pays, et pourrait avoir un effet indirect sur les compétences provinciales et territoriales.

Bon nombre des enjeux touchant les enfants relèvent des provinces et des territoires. La plupart des provinces et territoires ont déjà établi des commissaires indépendants à l'enfance, des avocats ou des ombudsmans.

D'après le gouvernement, l'argent qu'il faudrait pour créer et maintenir un bureau pour un commissaire fédéral à l'enfance serait mieux dépensé pour financer des programmes et des services concrets destinés aux enfants et aux jeunes Canadiens plutôt que de rajouter une autre couche.

**La présidente :** Avez-vous étudié la situation en Australie? L'Australie a aussi une structure fédérale. Avez-vous réfléchi aux mesures prises par l'Australie?

**Josée Filion, Counsel, Human Rights Law Section, Department of Justice Canada:** The context within which the assessment of the bill before Parliament and generally on the question of children's commissioner is conducted within the confines of our Constitution and our division of powers. While it is helpful to look to other states for purposes of looking for best practices, it is also required to bring it within our framework. I am not versed in the legal system in Australia, let alone their division of powers. I cannot say whether as many issues fall to their states-equivalent PTs as they do in Canada for purposes of implementation of the treaty. Therefore, without being able to speak to that, I can say generally that looking to other states, as I mentioned, is part of the process. However, it is not determinative of a decision or an issue with respect to the children's commissioner.

**The Chair:** Do I understand correctly that one of the main reasons that we do not have or will not appoint a children's commissioner is financial?

**Ms. van Dieen:** That is one of the reasons, yes.

**Senator Ngo:** Ms. Gillis, you mentioned that the chair of the UN committee holds Canada to a higher standard. What was the response of our delegation? Perhaps Ms. Fountain-Smith could answer that.

Ms. van Dieen, you mentioned the cooperation of the federal, provincial and territorial governments. At the beginning of the hearing, we had the Office of the Children's Commissioner and UNICEF asking for data that were not provided by the federal or provincial governments. Could you elaborate on that?

**Sarah Fountain Smith, Director General, International Organization, Human Rights and Democracy Bureau, Foreign Affairs and International Trade Canada:** It is important to clarify that the members of the committee, including the chair, serve in their capacity as individual experts, so they are not speaking for the UN as a whole. While I share the senator's concerns about the nature of the comment and how it affects the whole principle of universality that we are striving for in the UN system, it is important to make the distinction that this was an individual point of view and probably intended to flatter and compliment our status as a country that has been a champion of human rights. It is an important point that you make and one worth repeating. However, I do not think we should see this as an institutional perspective on Canada's performance.

**Senator Ngo:** Thank you for that clarification.

**Ms. Gillis:** With respect to data, it is always complex when we get into this one. Because we have a federated system with the shared federal, provincial and territorial responsibilities on children's issues, there are numerous data sources that exist and together capture the data necessary for us to inform policy and program development. Nationally, our data is drawn from a

**Josée Filion, avocate, Section des droits de la personne, ministère de la Justice Canada :** L'évaluation du projet de loi devant le Parlement et plus généralement de la question du commissaire à l'enfance est menée dans le contexte des limites qu'impose notre Constitution et le partage de nos pouvoirs. Bien qu'il soit utile de s'inspirer des pratiques exemplaires d'autres États, nous sommes aussi tenus de respecter notre propre cadre. Je ne connais pas le système juridique en Australie, encore moins le partage de leurs pouvoirs. Je ne saurais dire si leurs États — qui sont l'équivalent de nos provinces et territoires — se heurtent à autant d'enjeux que nous dans la mise en œuvre du traité. Donc, sans pouvoir commenter à ce sujet, je dirais généralement que d'étudier ce que font d'autres États fait partie du processus, tel que je l'ai mentionné. Toutefois, cela ne détermine pas la décision finale, et ce n'est pas un enjeu par rapport au commissaire à l'enfance.

**La présidente :** Ai-je bien compris que l'une des raisons principales pour laquelle nous n'avons pas ou nous ne nommerons pas un commissaire à l'enfance est financière?

**Mme van Dieen :** C'est une des raisons, oui.

**Le sénateur Ngo :** Madame Gillis, vous avez dit que le président du comité onusien demande au Canada de respecter une norme plus élevée. Quelle a été la réponse de notre délégation? Peut-être Mme Fountain-Smith pourrait y répondre.

Madame van Dieen, vous avez parlé de la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Au début de la réunion, le Commissariat à l'enfance et l'UNICEF demandaient des données que les gouvernements provinciaux et fédéral n'ont pas fournies. Pourriez-vous en parler davantage?

**Sarah Fountain Smith, directrice générale, Direction générale des organisations internationales, des droits de la personne, et de la démocratie, Affaires étrangères et Commerce international Canada :** Il est important de préciser que les membres du comité, y compris le président, siègent à titre d'experts individuels, donc ils ne parlent pas au nom de l'ONU dans son ensemble. Bien que je partage les préoccupations de la sénatrice sur la nature du commentaire et son influence sur le principe de l'universalité que nous visons au sein du système onusien, il est important de préciser qu'il s'agissait d'une opinion personnelle qui visait probablement à flatter et à nous féliciter de notre statut en tant qu'un pays qui se fait le champion des droits de la personne. Ce que vous dites est important et ça vaut la peine de le répéter. Pourtant, je ne pense pas que nous devrions le considérer comme une perspective institutionnelle de la prestation du Canada.

**Le sénateur Ngo :** Merci de cette précision.

**Mme Gillis :** En ce qui concerne les données, c'est toujours un enjeu complexe. Puisque nous avons une fédération dans laquelle la responsabilité pour les questions concernant les enfants est partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, de nombreuses sources d'information existent et qui ensemble réunissent les informations nécessaires à l'élaboration

variety of Statistics Canada sources, such as the census and the General Social Survey, as well as other federal departments and agencies, for example the Survey of Young Canadians.

We aim to coherently collect data on children, using coordinated and integrated forms of data. These include some population-based surveys, health care administration data, vital statistics and specialized subject-specific systems. We have certainly made some progress on collecting data on child abuse, neglect and injury surveillance, through a number of different methods. However, we still have to marry those to a number of sources that the provinces do that might not have, statistically, all of the same stories and answers. We have some work to do in that area, and we are working on that.

**Senator Ngo:** Are you saying that UNICEF or the Canadian Coalition on the Rights of Children asked for data and did not receive it because of that?

**Ms. Filion:** I believe your question was whether or not we provided sufficient data.

**Senator Ngo:** Yes, because they are asking for data, and then, just now, they said they did not receive it.

**Ms. Filion:** Part of the written response that was provided prior to the appearance, what we call a “list of issue,” did contain a part 3 relating specifically to data and numerous areas under which the committee requested data. Answers were provided for every single question with respect to data.

Now, whether it is sufficient or reflective of what the committee is looking for is potentially a different question.

They might identify certain gaps in the way that the data is presented but with which they are, nonetheless, provided. The other possibility that I believe was raised was also with respect to disaggregation under either different groups of children, different regions or different areas within Canada. Nevertheless, the responses were provided, based on the information that is currently available from Statistics Canada.

**Senator Ngo:** Thank you.

**The Chair:** Can you clarify for me exactly what measures you are taking to ensure that there is accurate data and reporting with respect to the implementation of the convention and what needs to be done better for children who are falling through the cracks? What are you doing to collect the data?

**Ms. Gillis:** We are working to develop the next generation of data collection for people with disabilities as part of larger data. A new data strategy is being looked at, and it will maximize the use of information from our existing surveys by identifying ways in

des politiques et des programmes. Au niveau fédéral, les données sont saisies de toute une gamme de sources liées à Statistique Canada, tels le recensement et l'Enquête sociale générale, et à d'autres agences et ministères fédéraux, comme l'Enquête sur les jeunes Canadiens.

À partir des données intégrées et coordonnées, nous visons la collecte cohérente des données sur les enfants. Elles comprennent des enquêtes de population, des données sur l'administration des soins de santé, des données d'état civil et des approches thématiques spécialisées. Nous avons réalisé un certain progrès dans la collecte des données en matière de la maltraitance, de la négligence et de la surveillance des blessures des enfants, grâce à de nombreuses méthodes différentes. Pourtant, il faut toujours les intégrer à plusieurs sources d'information dans les provinces qui ne donneraient peut-être pas toutes les mêmes réponses et histoires sur le plan statistique. Nous avons du travail à faire dans ce domaine, et nous y travaillons.

**Le sénateur Ngo :** Êtes-vous en train de dire que l'UNICEF ou la Coalition canadienne pour les droits des enfants ont demandé des données et ne les ont pas reçues pour une raison quelconque?

**Mme Filion :** Je pense que votre question cherchait à savoir si nous avons fourni suffisamment de données ou pas.

**Le sénateur Ngo :** Oui, parce qu'ils demandent des données, et puis, là, ils ont dit qu'ils ne les ont pas reçues.

**Mme Filion :** Dans la réponse écrite fournie avant la comparution, ce que nous appelons la liste des thèmes avait une partie 3 portant précisément sur les données et bien d'autres domaines dans lesquels le comité avait demandé des renseignements. Nous avons répondu à chaque demande de données.

Maintenant, c'est peut-être une autre question que de savoir si nous avons fourni des données suffisantes ou qui correspondent à ce que cherche le comité.

Ils pourraient identifier des lacunes dans la façon dont laquelle les données sont présentées, mais qui sont néanmoins fournies. L'autre possibilité qui a été, je crois, soulevée concernait également la ventilation des données par groupes d'enfants, par région ou par zone au Canada. Néanmoins, les réponses étaient fournies, en fonction des données actuellement disponibles auprès de Statistique Canada.

**Le sénateur Ngo :** Merci.

**La présidente :** Pourriez-vous me préciser exactement quelles mesures vous allez entreprendre pour assurer l'exactitude des données et des rapports liés à la mise en œuvre de la convention et ce qu'il faut mieux faire pour les enfants qui passent entre les mailles du filet? Que faites-vous pour collecter les données?

**Mme Gillis :** Nous sommes en train de développer la prochaine génération de collectes de données sur les personnes ayant des handicaps, et ce, dans le cadre de données plus général. Une nouvelle stratégie en matière de données fait l'objet d'un examen,

which we can compile data and collect it in a better way.

**The Chair:** You are looking at it. Can you clarify what you are doing?

**Ms. Gillis:** We are responding to something that just happened in October, so we are in preliminary discussions in terms of how that will move forward.

**The Chair:** At the moment you are not collecting data; you are just looking at it.

**Ms. Gillis:** We are looking at ways in which we can, by looking at the issues that came forward.

**The Chair:** One thing that is really bothering me is the issue of equitable treatment of children. I would really like clear, not vague, answers. What concrete steps are you taking to ensure that there is equitable treatment of all children, including transparent analysis of evidence with respect to discrimination in the availability of services to all Canadian children?

For people who are watching this, the Senate is sitting today and the bells are ringing. This will go on for 15 minutes. I do not want to adjourn for 15 minutes, so I ask people to just be tolerant of the bells. I am sorry about that.

**Ms. van Dieen:** In terms of equitable treatment of children, we heard from the presenters on the previous panel with regard to the issues that they saw, particularly within federal jurisdiction, particularly with regard to Aboriginal children and in terms of immigration and children involved in the immigration system.

**The Chair:** I would also like you to address the issue of Aboriginal children and Canadian vulnerable children. What are you doing regarding equitable treatment of them?

**Ms. van Dieen:** In terms of data collection?

**The Chair:** No, we have moved on from that. Just treatment. I did not get an answer on the data collection. I moved on from there. What concrete steps are you taking to ensure equitable treatment of all children — vulnerable children, Aboriginal children — including transparent analysis of evidence with respect to discrimination and the availability of services to children?

**Ms. van Dieen:** I think in terms of Aboriginal children, perhaps it is a good question to address to the next panel.

**The Chair:** No, I am asking Justice. What are you doing?

**Ms. van Dieen:** In terms of Justice initiatives in terms of Aboriginal children, there is, of course, the repeal of section 67 of the Canadian Human Rights Act and the extent to which that

et elle optimisera le recours à l'information des enquêtes existantes en identifiant de meilleures façons de compiler et de recueillir les données.

**La présidente :** Vous examinez cette stratégie. Pourriez-vous préciser ce que vous faites?

**Mme Gillis :** Nous répondons à quelque chose qui a eu lieu en octobre, alors nous entamons des discussions préliminaires sur la marche à suivre.

**La présidente :** À l'heure actuelle, vous n'êtes pas en train de recueillir des informations; vous êtes en train d'examiner la stratégie.

**Mme Gillis :** Nous cherchons les façons de pouvoir mettre cette en œuvre cette stratégie, en examinant les enjeux soulevés.

**La présidente :** Une chose qui me dérange vraiment est la question du traitement équitable des enfants. J'aimerais des réponses claires, pas vagues. Quelles mesures tangibles prenez-vous afin d'assurer le traitement équitable de tous les enfants, y compris l'analyse transparente des preuves de la discrimination relative à la disponibilité des services à tous les enfants canadiens?

Pour ceux qui nous écoutent, c'est une sonnerie qui retentit parce que le Sénat siège aujourd'hui. Elle continuera à retentir pendant 15 minutes. Je ne veux pas suspendre la séance pendant 15 minutes, alors je demande aux gens de tolérer tout simplement la sonnerie. J'en suis désolée.

**Mme van Dieen :** En ce qui concerne le traitement équitable des enfants, des témoins du panel précédent ont parlé des problèmes qu'ils ont constatés, notamment dans la sphère de compétence fédérale, particulièrement en ce qui concerne les enfants autochtones, l'immigration et les enfants dans le système d'immigration.

**La présidente :** J'aimerais également que vous abordiez la question des enfants autochtones et vulnérables au Canada. Que faites-vous pour assurer le traitement équitable de ces enfants?

**Mme van Dieen :** En ce qui concerne la collecte de données?

**La présidente :** Non, nous sommes passés à autre chose. Seulement le traitement. Je n'ai pas reçu une réponse relative à la collecte de données. Je suis passée à autre chose. Quelles mesures tangibles prenez-vous pour assurer le traitement équitable de tous les enfants — des enfants vulnérables et autochtones — y compris l'analyse transparente des preuves relative à la discrimination et à la disponibilité des services aux enfants?

**Mme van Dieen :** Je pense, que s'il est question des enfants autochtones, ce serait peut-être une bonne question à poser au prochain panel.

**La présidente :** Non, je pose ma question au ministère de la Justice. Que faites-vous?

**Mme van Dieen :** Relativement aux initiatives du ministère visant les enfants autochtones, il y a, bien sûr, l'abrogation de l'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne et la

enables representatives of Aboriginal children and Aboriginal children to bring complaints of discrimination under the enumerated grounds in the Canadian Human Rights Act.

**The Chair:** You are asking children to bring complaints? Is that what you just said?

**Ms. van Dieen:** Their representatives.

**The Chair:** I am asking Justice: What are you doing regarding ensuring that there is equitable treatment of all Canadian children?

**Ms. van Dieen:** In terms of criminal justice issues, Aboriginal children and other vulnerable children have access to services for children who have been victimized through the criminal justice system.

For example, the federal government is providing project funding to the provinces and territories and to non-governmental organizations under the Federal Victims Strategy. The Victims Fund provides grants and contributions to provincial and territorial governments and to NGOs to make services available to meet the needs of victims of crimes, including child victims of sexual exploitation.

There are also legislative measures that Justice has put in place with regard to enhancing offences in the Criminal Code for child sexual exploitation and other crimes against children, increased penalties, for example, for child sexual offences.

Those are some examples of Justice-specific initiatives.

**The Chair:** We have a number of people who are watching this program, and for their benefit, may I please ask you how Justice defines equitable treatment of all Canadian children?

**Senator Andreychuk:** Chair, I am not sure what you are asking.

**The Chair:** I am asking for a definition of what they mean by equitable treatment for all Canadian children.

**Senator Andreychuk:** I do not understand in what context you would ask Justice. I want to be sure. Are you asking: Do they have a definition of it?

**The Chair:** Yes.

**Ms. van Dieen:** In part, the answer to that question is informed by section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, which is Canada's equality protection on all of the listed grounds, including age, race, national and ethnic origin and sex, for example.

The Canadian Human Rights Act also protects against discrimination on a number of listed grounds in the Canadian Human Rights Act, which covers the services provided by the

mesure dans laquelle cette abrogation permet aux représentants des enfants autochtones et aux enfants autochtones de porter des plaintes de discrimination en vertu des motifs énumérés dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

**La présidente :** Vous demandez aux enfants de porter plainte? C'est ce que vous venez de dire?

**Mme van Dieen :** Leurs représentants.

**La présidente :** Je pose la question au ministère de la Justice : Que faites-vous pour veiller à ce que tous les enfants canadiens reçoivent un traitement équitable?

**Mme van Dieen :** En ce qui concerne les questions de justice pénale, les enfants autochtones et d'autres enfants vulnérables ont accès aux services aux enfants victimes qui se trouvent dans le système de justice pénale.

Par exemple, le gouvernement fédéral octroie aux provinces et territoires et aux organisations non gouvernementales du financement dans le cadre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes. Ce fonds d'aide aux victimes verse des subventions et des contributions aux provinces, aux territoires et à des organisations non gouvernementales pour qu'ils offrent des services répondant aux besoins des victimes de crime, y compris des enfants victimes d'exploitation sexuelle.

Le ministère a également mis en place des mesures législatives dans le but de renforcer les infractions au Code criminel portant sur l'exploitation sexuelle des enfants et d'autres crimes contre les enfants, en renforçant les sanctions pour, entre autres, les infractions sexuelles commises à l'égard des enfants.

Ce sont des exemples des initiatives propres au ministère de la Justice.

**La présidente :** De nombreuses personnes nous écoutent, et en leur nom, j'aimerais vous demander comment le ministère de la Justice définit le traitement équitable de tous les enfants canadiens?

**La sénatrice Andreychuk :** Madame la présidente, je ne suis pas certaine d'avoir saisi votre question.

**La présidente :** Je demande une définition du terme traitement équitable pour tous les enfants canadiens.

**La sénatrice Andreychuk :** Je ne comprends pas dans quel contexte vous poseriez cette question au ministère de la Justice. Je veux être certaine. Voulez-vous savoir : Est-ce qu'il y a une telle définition?

**La présidente :** Oui.

**Mme van Dieen :** La réponse à cette question s'appuie, en partie, sur l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui assure la protection de l'égalité au Canada sur tous les motifs énumérés, y compris l'âge, la race, le sexe, et les origines nationales ou ethniques, entre autres.

La Loi canadienne sur les droits de la personne protège également contre la discrimination en vertu de nombreux motifs énumérés dans la loi elle-même, qui comprend les services fournis

federal government, as well as federally regulated industries, and enables Canadians to seek redress for discriminatory inequitable treatment in the provision of services. Those would be the bases that would inform a definition of equitable treatment.

**The Chair:** I would like to go on to another topic. As you know, the committee recently did a report on cyberbullying and we recommended that there be a coordinated strategy among federal and provincial governments because we learned that programs often vary across the country and children are getting varied messages. How is the government approaching this recommendation?

**Micheline Lavoie, Director, Serious & Organized Crime Strategies Division, Law Enforcement and Policing Branch, Public Safety Canada:** In May 2012 Public Safety Canada and RCMP officials appeared before this committee. The official government response to the Senate committee is being prepared and for this reason the government will provide its official response when it is tabled in the Senate committee in early May.

**The Chair:** I appreciate that.

How are the inputs of children and the best interests of children being considered by the government in developing policies and laws? As we know, the central point of the Convention on the Rights of the Child is the “best interests of the children.” How is this being implemented?

**Ms. Filion:** The principle of best interests of the child is clearly one that guides decision makers in Canada in terms of legislative development but in addition to policy and is done so in a number of ways, including giving the opportunity for the views of the child to be heard. As you may understand, the Government of Canada’s position is that “best interests of the child” is an important principle that is considered, among other factors, in the development of legislative measures, programs and policies, and therefore not the primary principle.

The “best interests of the child” has been codified in several pieces of federal legislation, and forms part of the consideration of various departments that develop programs and not just the Department of Justice. I would refer to the 18 departments that are on our interdepartmental working group that develop policy. The “best interests of the child” principle forms part of their consideration.

In terms of the steps they follow in order to consider this principle, I cannot speak to that. I can say that with respect to Justice, in different legislation that is under the federal sphere the “best interests of the child” principle is considered. In terms of the development of policy, it is one factor that the lawyers on the policy side of the Department of Justice consider, including children generally but also their best interests in the development, along with other factors that lead to the development of policy in that regard.

par le gouvernement fédéral, les industries réglementées au niveau fédéral, et permet aux Canadiens de saisir la justice pour un traitement discriminatoire et inéquitable dans la prestation de services. Voilà sur quoi reposerait la définition du traitement équitable.

**La présidente :** J’aimerais passer à un autre sujet. Comme vous le savez, le comité a récemment rédigé un rapport sur la cyberintimidation et a recommandé l’adoption d’une stratégie coordonnée entre les gouvernements provinciaux et fédéral, car nous avons appris que les programmes varient souvent d’une région à l’autre, et les enfants reçoivent des messages différents. Quelle est la position du gouvernement vis-à-vis de cette recommandation?

**Micheline Lavoie, directrice, Division des crimes graves et du crime organisé, Secteur de la police et de l’application de la loi, Sécurité publique Canada :** En mai 2012, les représentants de la Sécurité publique et de la GRC ont comparu devant le comité. La réponse officielle du gouvernement au comité sénatorial est en voie de préparation et, par conséquent, le gouvernement fournira sa réponse officielle quand elle sera déposée au comité sénatorial en début mai.

**La présidente :** C’est apprécié.

De quelle façon le gouvernement tient-il compte des informations sur les enfants et l’intérêt supérieur des enfants dans le développement des politiques et des lois? Comme nous le savons, la Convention relative aux droits de l’enfant est axée sur l’intérêt supérieur des enfants. Comment ce principe est-il mis en œuvre?

**Mme Filion :** Le principe de l’intérêt supérieur de l’enfant guide les décideurs au Canada dans l’élaboration des lois, en plus de celle des politiques, et ce, de plusieurs façons, y compris en donnant l’occasion aux enfants d’exprimer leurs opinions. Comme vous pouvez comprendre, la position du gouvernement canadien est que l’intérêt supérieur des enfants est un principe important dont il faut tenir en compte, entre autres facteurs, dans l’élaboration des lois, des programmes et des politiques, et qu’il n’est donc pas le principe primordial.

L’« intérêt de l’enfant » a été codifié dans plusieurs textes législatifs fédéraux et fait partie de la considération de divers ministères qui élaborent des programmes, et non pas seulement du ministère de la Justice. Je fais référence aux 18 ministères qui font partie de notre groupe de travail interministériel qui élabore des politiques. Ils tiennent notamment compte du principe de l’« intérêt de l’enfant ».

En ce qui a trait aux étapes qu’ils suivent afin de considérer ce principe, je ne saurais en parler. Je peux dire qu’au ministère de la Justice, dans différents textes de loi qui relèvent du fédéral, on tient compte du principe de l’« intérêt de l’enfant ». En ce qui a trait à l’élaboration de politiques, c’est un facteur dont tiennent compte les avocats qui élaborent des politiques au ministère de la Justice, y compris les enfants en général, mais aussi leur intérêt, ainsi que d’autres facteurs qui mènent à l’élaboration de politiques à cet égard.

**The Chair:** Can you give me an example of one piece of legislation where it was considered?

**Ms. Filion:** Certainly. The Divorce Act is one area in respect to

**The Chair:** That was not a recent act.

**Ms. Filion:** I am sorry. No, I cannot at this time.

**Senator Ngo:** Ms. Smith, you say that the chair of the Human Rights Committee holds Canada to a higher standard, even though it is a private or personal thing. Is this the reason why Canada has been blamed by Human Rights Watch and Amnesty International? What did DFAIT do in order to hold that particular person to a double standard? Why is Canada held to such a high standard compared to other nations?

**Ms. Fountain Smith:** I will not speak for Amnesty or other organizations. You can ask that of them. I was not present at the appearance. I have recently returned from a posting so it was before my time in this position. I do not think we made too much of it at the time. From my understanding of the appearance, the rest of the appearance unfolded in a way that was based in facts and other aspects. Perhaps one of our colleagues who was actually there can speak to that.

I have taken note of it as something we should be vigilant about. I do not think it is something we have seen as a widespread commentary or trend, but it is something to be vigilant of. As I mentioned earlier, I believe the intention was to be complimentary of our human rights record and our status as a human rights champion. Therefore I would not be inclined to make too much of it in that sense, but certainly it is something to be vigilant of going forward to ensure there is a commitment to universality that is seen by all experts reviewing Canada.

**Senator Ngo:** The representative of Amnesty International and the Human Rights Watch representative blamed Canada for their standard of human rights a few months ago. Did they?

**Ms. Fountain Smith:** You would have to ask them what informed that comment. I do not want to venture an opinion on what informed their comment in that regard.

**Senator Ngo:** Are you trying to avoid answering my question? When they say that the standard of Canada is not up to par compared to other nations, they have to base it on something. It was said by the representatives of Amnesty International in Canada and Human Rights Watch in Canada. What did DFAIT do up to now?

**La présidente :** Pouvez-vous me donner un exemple d'un texte de loi pour lequel on l'a considéré?

**Mme Filion :** Certainement. La Loi sur le divorce est un domaine en ce qui concerne...

**La présidente :** Ce n'est pas une loi récente.

**Mme Filion :** Désolée. Non, je ne peux pas vous donner d'exemple en ce moment.

**Le sénateur Ngo :** Madame Smith, vous dites que la présidente du Comité des droits de la personne a des normes plus élevées pour le Canada, malgré le fait que c'est quelque chose de privé ou de personnel. Est-ce la raison pour laquelle le Canada a été blâmé par Human Rights Watch et Amnesty Internationale? Qu'est-ce que le MAECI a fait pour avoir deux poids, deux mesures pour cette personne en particulier? Pourquoi est-ce que le Canada est tenu de respecter des normes tellement élevées comparativement à d'autres nations?

**Mme Fountain Smith :** Je ne vais pas parler au nom d'Amnistie ou d'autres organisations. Vous pouvez leur poser la question. Je n'étais pas présente lors de leur comparution. Je viens de revenir d'une affectation, donc c'était avant que j'occupe ce poste. Je ne pense pas qu'on n'y ait accordé trop d'importance à l'époque. D'après ce que j'ai compris des témoignages, le reste s'est déroulé d'une manière qui était fondée sur les faits et d'autres aspects. Peut-être qu'un de nos collègues qui était présent pourrait en parler.

J'en ai pris note comme étant quelque chose à l'égard de laquelle nous devrions être vigilants. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une tendance ou d'une observation répandues, mais il faut être vigilant. Comme je l'ai déjà mentionné, je pense que l'intention était de faire l'éloge de notre bilan en matière de droits de la personne et de notre statut de champion des droits de la personne. Donc, je ne serais pas portée à y accorder trop d'importance dans ce sens, mais il faut certainement être vigilant à l'avenir pour garantir qu'il y a un engagement à l'égard de l'universalité qui est perçue par tous les experts qui examinent la situation du Canada.

**Le sénateur Ngo :** Les représentants d'Amnistie Internationale et de Human Rights Watch ont blâmé le Canada pour leurs normes en matière de droits de la personne il y a quelques mois. Est-ce vrai?

**Mme Fountain Smith :** Il faudrait leur demander ce qui les a poussés à faire cette déclaration. Je ne veux pas avancer d'opinion sur ce qui a les a motivés à faire cette observation à cet égard.

**Le sénateur Ngo :** Est-ce que vous essayez d'éviter de répondre à ma question? Quand ils disent que les normes du Canada ne sont pas à la hauteur par rapport à d'autres nations, ils doivent se fonder sur des faits. Ce sont les représentants d'Amnistie Internationale et de Human Rights Watch au Canada qui l'ont dit. Qu'est-ce que le MAECI a fait jusqu'ici?

**Ms. Fountain Smith:** I recommend that you perhaps invite him to speak to you and inquire as to his reasons for that statement and we will take it from there.

**Senator Andreychuk:** I have a supplementary question. It is one thing to say that Canada has a good human rights record and should do more but it is the standard. You assess the standard and you can determine whether Canada has done enough, according to its resource, its history and its capability. My concern is that then there is the slippery slope for others to say, "Well, you see, that may be a standard but we don't have to reach that standard."

We have tried so hard to say that all countries should have the same standard. There may be lots of reasons why some are progressing towards that standard on a longer curve. They have impediments that Canada does not have, so Canada should be judged according to the same standard as everyone else. The outcome and the conclusions may be different, but to begin to indicate that there is a different standard is not particularly a problem for me in Canada because I think we have enough institutions. My concern is for all those countries that may see that as an out, and that is why the whole system that we have tried to come to is an equal standard, bearing in mind that we are coming from different areas, and particularly with children. It is a progressive right in the convention of the rights according to the capabilities of nations. This is why it is worrisome that someone sitting in the chair would have used those terms, not particularly with Canada but on a broad base of evaluations.

**The Chair:** What key programs does the Government of Canada have in place to address violence against children? In your view, are these programs having a positive impact?

**Ms. van Dieen:** Canada has a multidisciplinary approach to addressing violence against children. There are strong laws to protect children at the provincial level through, for example, child protection legislation, as well as measures in the federal Criminal Code.

The Criminal Code, for example, provides measures designed to protect persons from violence, including children, as well as a number of child-specific offences. In addition to these criminal law prohibitions, there are prevention, intervention and assistance measures in place in Canada to protect children from violence and assist child victims of violence when it occurs.

The Government of Canada provides some national leadership and coordination on the issue of violence against children, including through the family violence initiative, which aims to reduce the incidence of family violence in Canada; the national

**Mme Fountain Smith :** Je recommande que vous invitiez peut-être le représentant à vous parler et que vous lui demandiez ce qui l'a amené à faire cette déclaration, puis nous pourrions voir ce que nous ferons à partir de là.

**La sénatrice Andreychuk :** J'ai une question complémentaire. C'est une chose de dire que le Canada a un bon bilan en matière de droits de la personne et devrait faire davantage, mais c'est la norme. On évalue la norme et on peut déterminer si le Canada en a fait assez, selon ses ressources, son histoire et sa capacité. Ma préoccupation, c'est qu'il y a ensuite la pente glissante où d'autres peuvent dire : « Bien, vous voyez, c'est peut-être une norme, mais nous n'avons pas besoin de l'atteindre. »

Nous avons essayé très fort de faire valoir que tous les pays devraient avoir la même norme. Il peut y avoir bien des raisons pour lesquelles il faut plus de temps à certains pour se rapprocher de cette norme. Ils ont des obstacles que le Canada n'a pas, donc le Canada devrait être jugé selon la même norme que tous les autres. Les conclusions et les résultats seront peut-être différents, mais je ne vois pas particulièrement d'inconvénient à ce que l'on commence à dire qu'il y a une norme différente au Canada parce que je pense que nous avons assez d'institutions. Je m'inquiète pour tous les pays qui pourraient le voir comme une échappatoire, et c'est pourquoi tout le système que nous avons essayé de créer est une norme égale, en tenant compte du fait que nous venons de différentes régions, surtout en ce qui a trait aux enfants. C'est un droit progressif dans la convention des droits selon les capacités des nations, et c'est pour cette raison qu'il est inquiétant que quelqu'un qui occupe le fauteuil aurait utilisé ces termes, pas particulièrement avec le Canada, mais pour un large éventail d'évaluations.

**La présidente :** Quels programmes clés le gouvernement du Canada a-t-il en place pour s'attaquer à la violence contre les enfants? À votre avis, est-ce que ces programmes sont en train d'avoir une incidence positive?

**Mme van Dieen :** Le Canada a une approche multidisciplinaire pour s'attaquer à la violence contre les enfants. Il y a des lois rigoureuses pour protéger les enfants au niveau provincial par le truchement, par exemple, des textes législatifs sur la protection des enfants, ainsi que des mesures prévues dans le Code criminel fédéral.

Le Code criminel, par exemple, prévoit des mesures conçues pour protéger les gens contre la violence, y compris les enfants, ainsi qu'un certain nombre d'infractions touchant les enfants. Outre ces interdictions prévues en droit pénal, il y a des mesures de prévention, d'intervention et d'aide en place au Canada pour protéger les enfants contre la violence et aider les enfants victimes de violence.

Le gouvernement du Canada assume un rôle de coordination et de chef de file dans le dossier de la violence contre les enfants, y compris par l'intermédiaire de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, qui vise à réduire l'incidence de la violence

crime prevention strategy, which aims to reduce and prevent offending, and the federal victims' strategy, which aims to give victims a more effective voice in the criminal justice system.

Federal, provincial and territorial governments coordinate their efforts on violence against children through a number of different forums. The family violence prevention FPT working group, the FPT working group on victims of crime, the ad hoc family violence working group and FTP directors of child welfare committees serve as examples.

Provinces and territories, of course, are responsible for health, social, child protection and education services, as well as the administration of justice in each of their jurisdictions.

Just to elaborate a little bit on some of the Criminal Code measures, some recent legislative amendments have been adopted to better protect children from harm. This includes a new offence to respond to trafficking in children, which is punishable by mandatory minimum periods of imprisonment. Bill C-10, the Safe Streets and Communities Act, which received Royal Assent on March 13, 2012, created two new Criminal Code child sexual exploitation offences, making sexually explicit material available to a child, and agreement or arrangement to commit a sexual offence against a child. It also raised existing and imposed new mandatory minimum penalties for child sexual exploitation offences, and these amendments came into force on August 9, 2012.

**The Chair:** Can I please ask you to provide to the clerk what positive impact the things you have set out have had and how best are you tracking the progress? You will provide that to the clerk, Ms. Van Dieen?

**Ms. van Dieen:** Yes, we will follow up.

**The Chair:** Thank you very much. I want to thank all of you for being here. We look forward to working with you in the future.

I would now like to welcome Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. We are particularly anxious to hear from you because we know that you have a lot of work to do, and we would like to know what progress you have made. Will you be you, Ms. Ducros?

**Françoise Ducros, Assistant Deputy Minister, Education and Social Development Programs and Partnerships Sector, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:** Yes, it will. Madam Chair and honourable senators, it is a pleasure to appear before you this evening to share the information about Aboriginal

familiale au Canada, de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, qui vise à réduire et à prévenir les infractions, et de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, qui vise à permettre aux victimes de se faire entendre plus efficacement dans le système de justice pénale.

Les gouvernements territoriaux, provinciaux et fédéral coordonnent leurs efforts sur la violence contre les enfants par l'entremise d'un certain nombre de tribunes différentes. Le groupe de travail FPT sur la prévention de la violence familiale, le groupe de travail FPT sur les victimes d'actes criminels, le groupe de travail FPT spécial chargé de la violence familiale et les directeurs FTP de comités d'aide à l'enfance sont des exemples.

Les provinces et les territoires, bien sûr, sont responsables des services de santé, sociaux, de protection de l'enfance et d'éducation, ainsi que de l'administration de la justice chez eux.

Pour donner un peu plus de détails sur certaines des mesures du Code criminel, certains amendements législatifs récents ont été adoptés pour mieux protéger les enfants. Cela inclut une nouvelle infraction pour lutter contre la traite des enfants, qui est punissable de peines minimales obligatoires d'emprisonnement. Le projet de loi C-10, la Loi sur la sécurité des rues et des communautés, qui a reçu la sanction royale le 13 mars 2012, a créé deux nouvelles infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants dans le Code criminel : rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite et s'entendre ou faire un arrangement avec quiconque pour perpétrer une infraction d'ordre sexuelle à l'égard d'un enfant. Le projet de loi a aussi haussé les peines existantes et imposé de nouvelles peines minimales obligatoires pour les infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants, et ces amendements sont entrés en vigueur le 9 août 2012.

**La présidente :** Est-ce que je peux vous demander, s'il vous plaît, d'envoyer au greffier une description de l'incidence positive que les initiatives que vous avez présentées ont eue et comment vous suivez les progrès? Vous ferez parvenir cette description au greffier, madame van Dieen?

**Mme van Dieen :** Oui, nous y ferons suite.

**La présidente :** Merci beaucoup. Je tiens à tous vous remercier d'être ici. Nous avons hâte de travailler avec vous à l'avenir.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue aux représentants d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Nous sommes particulièrement impatients d'entendre vos témoignages parce que nous savons que vous avez beaucoup de travail à faire, et nous aimerions savoir quels progrès vous avez accomplis. C'est vous qui prendrez la parole, madame Ducros?

**Françoise Ducros, sous-ministre adjointe, Secteur des programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :** Oui, c'est moi. Madame la présidente et mesdames et messieurs les sénateurs, c'est avec grand plaisir que je me

Affairs and Northern Development's continuing efforts to improve the lives of Aboriginal people and northerners in Canada, and particularly the lives of children and youth.

In January 2012, the Government of Canada and First Nations reaffirmed the commitment to respecting the role of First Nations' culture and language in our history and future. The Government of Canada remains committed to working with First Nations to improve living conditions and create jobs and economic growth in First Nations communities.

Much of this progress is outlined in the federal progress report released one year later, on January 24, 2013. It includes the government's commitments from the January 11, 2013 meeting between the Prime Minister, national chief, parliamentarians and chiefs, to high-level dialogues on the treaty relationship and comprehensive claims and to enhanced oversight from the Prime Minister's Office and the Privy Council Office on Aboriginal matters.

*[Translation]*

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada takes Canada's obligations under the International Convention on the Rights of the Child seriously, and appreciates the feedback, in the form of concluding observations, which we received from the UN Committee on the Rights of the Child.

The department supports First Nations women, children and families through the provision of programs and services addressing such issues as: family violence prevention; child and family services; on-reserve housing; economic security and prosperity; and education.

I would like to briefly address the concluding observations specific to children under the theme of education, children in care, gender equity and cultural rights. I can go into more details in response to your specific questions.

*[English]*

In 2010-11, the Government of Canada invested more than \$1.8 billion in First Nation elementary/secondary school education and First Nation and Inuit post-secondary education. Despite this, we know that there continues to be a gap in education outcomes for Aboriginal children.

présente devant vous ce soir pour vous parler des efforts que déploie de façon constante Affaires autochtones et Développement du Nord pour améliorer la vie des peuples autochtones et du Nord au Canada, particulièrement en ce qui concerne les enfants et les jeunes.

En janvier 2012, le gouvernement du Canada et les Premières nations ont réaffirmé leur engagement quant au rôle que jouent la culture et la langue des Premières nations dans notre histoire et notre avenir. Le gouvernement du Canada est déterminé à travailler avec les Premières nations à l'amélioration des conditions de vie, à la création d'emplois et à la croissance économique des collectivités des Premières nations.

Une bonne partie des progrès réalisés jusqu'à maintenant sont décrits dans le rapport d'étape fédéral qui a été rendu public l'année suivante, soit le 24 janvier 2013. Ce rapport fait également état des engagements du gouvernement, à partir de la rencontre du 11 janvier 2013 du premier ministre, du chef national, des parlementaires et des chefs, jusqu'aux dialogues de haut niveau sur les relations fondées sur les traités et les revendications globales, et la surveillance accrue exercée par le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé sur les questions autochtones.

*[Français]*

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada prend très au sérieux les obligations dévolues au Canada par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et sait gré au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies des remarques que celui-ci lui a faites sous la forme d'observations finales.

Le ministère vient en aide aux femmes, aux enfants et aux familles des Premières Nations au moyen de programmes et de services axés sur la prévention de la violence familiale, sur les services à l'enfance et à la famille, sur l'aide au logement dans les réserves, sur la sécurité et la prospérité économique ainsi que sur l'éducation.

J'aimerais parler très brièvement des observations finales qui portent sur les enfants et concernent plus particulièrement l'éducation, les enfants pris en charge, l'équité entre les sexes et les droits culturels. Je vous donnerai volontiers plus de détails en répondant à vos questions.

*[Traduction]*

En 2010-2011, le gouvernement du Canada a investi plus de 1,8 milliard de dollars dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire à l'intention des Premières nations et dans l'enseignement postsecondaire des peuples des Premières nations et inuits. Nous savons, malgré cela, qu'il reste des lacunes à combler sur le plan des résultats scolaires des enfants autochtones.

This is why the Government of Canada committed in Budget 2012 to introduce a First Nations education act by 2014, to establish the structures and standards to support strong and accountable education systems on reserves.

It also announced an additional \$100 million over three years to help ensure readiness for a new First Nation education system. To complement these investments, a further \$175 million over three years was committed to build and renovate schools on reserve, providing First Nations youth with better learning environments.

While legislation alone cannot ensure better education results, it can provide the framework for reform by clarifying roles and responsibilities and strengthening governance and accountability. Canada has also committed to exploring the need for stable and predictable funding.

With regard to overrepresentation of Aboriginal children in care, all children in Canada are protected by provincial or territorial child welfare legislation. Child and family services are matters of provincial or territorial jurisdiction. As a matter of policy, the Government of Canada provides funding to provinces, Yukon Territory and provincially delegated child and family service providers for First Nation children on reserve. The provinces and territories are responsible for the delivery of service to all other children, including Aboriginal children off-reserve.

Funding under the First Nations Child and Family Services Program is provided according to several funding models across the country and support services that may help families to stay together. Each model provides for the delivery of protection and prevention services to improve the safety and well-being of First Nations children on reserve.

The Government of Canada, provinces and territories and First Nations have taken important steps to improve the delivery of child and family services on reserve. One of the main drivers for reform was the recognition that the costs and numbers of children in care were rising dramatically and not leading to good or better outcomes.

The new enhanced prevention-focused approach provides funding for additional supports and provides tools that allow parents to better care for their children before a situation becomes a matter of protection. To date, six tripartite frameworks under the enhanced prevention-focused approach have been agreed upon in Alberta, Saskatchewan, Nova Scotia, Quebec, P.E.I. and Manitoba.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'est engagé, dans son budget de 2012, à déposer d'ici 2014 un projet de loi sur l'éducation des Premières nations qui mettrait en place des structures et établirait des normes pour appuyer des systèmes d'éducation solides et responsables dans les réserves.

Il a aussi annoncé le versement d'un montant additionnel de 100 millions de dollars échelonné sur trois ans afin d'aider à préparer la mise en place d'un nouveau système d'éducation des Premières nations. À ces investissements, il a ajouté un montant de 175 millions de dollars sur trois ans pour la construction et la rénovation d'écoles dans les réserves, assurant ainsi aux jeunes des Premières nations de meilleurs milieux d'apprentissage.

Même si la loi ne peut, à elle seule, garantir de meilleurs résultats scolaires, elle peut cependant servir de cadre à la réforme en précisant les rôles et responsabilités et en renforçant les processus de gouvernance et l'obligation de rendre compte. Le Canada s'est également engagé à examiner la possibilité d'un financement stable et prévisible.

En ce qui a trait à la surreprésentation des enfants autochtones qui sont pris en charge, tous les enfants au Canada sont protégés par des lois d'aide à l'enfance provinciales ou territoriales. Les services à l'enfance et à la famille sont des secteurs de compétence provinciale ou territoriale. À titre de mesure stratégique, le gouvernement du Canada verse des fonds aux provinces et aux territoires du Yukon, ainsi qu'aux fournisseurs de services mandatés par les provinces et chargés de fournir, dans les réserves, des services aux enfants des Premières nations et à leur famille. La prestation de services à tous les autres enfants, y compris les enfants autochtones vivant à l'extérieur des réserves, est la responsabilité des provinces et des territoires.

Aux termes du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations, les fonds sont versés, dans l'ensemble du pays, conformément à plusieurs méthodes de financement et viennent appuyer les services qui visent à maintenir la cohésion familiale. Chaque méthode prévoit la prestation de services de protection et de prévention destinés à accroître la sécurité et le bien-être des enfants des Premières nations vivant dans les réserves.

Le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires, et les Premières nations ont pris d'importantes mesures pour améliorer la prestation des services à l'enfance et à la famille dans les réserves. La prise de conscience de l'augmentation alarmante des coûts et du nombre d'enfants pris en charge, sans que s'en trouvent améliorés les résultats, a été l'un des principaux éléments déclencheurs de cette réforme.

La nouvelle approche améliorée axée sur la prévention assure du financement à des mesures de soutien supplémentaires et fournit des outils qui mettent les parents à même de mieux s'occuper de leurs enfants avant qu'une situation ne nécessite le recours à des mesures de protection. À ce jour, six ententes-cadres tripartites ont été conclues en vertu de l'approche améliorée axée sur la prévention, en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba.

Collectively, this means that the new prevention model is now being implemented in First Nation communities in six provinces, covering 68 per cent of First Nations children who live on reserve, with more than \$100 million per year in additional investments being provided to these jurisdictions. AANDC continues to share lessons learned and remains willing to work with other jurisdictions as they shift their own approaches to enhanced prevention.

The Government of Canada has also taken significant steps to address discriminatory practices of the Indian Act, including the Gender Equity in the Indian Registration Act to eliminate specific barriers of discrimination for particular individuals. The amendments ensure that eligible grandchildren of women who lost their Indian status as a result of marrying non-Indian men are now entitled to registration. It is estimated that some 45,000 individuals are now newly entitled to registration through this legislation and will be eligible for the programs and services available to all registered Indians.

With regard to cultural rights, Canada has also taken significant steps to celebrate Aboriginal cultures and traditions, including through annual events such as National Aboriginal Day. These events provide opportunities to recognize the historic contributions of Aboriginal peoples, the strength of present Aboriginal communities and their promise for the future.

These are just some of the ways in which the Government of Canada is working to safeguard the rights of Aboriginal children in Canada. The Government of Canada continues to make Aboriginal issues a priority. I welcome your questions on our programs and services for children and youth.

I might just point out that the people around the table who are here to support this presentation are Daniel Ricard, who is responsible for litigation management; Sheilagh Murphy, who does the social programs; and Keith Smith, who deals with international issues in our department.

**The Chair:** I thank all of you for being here. Does anyone else want to add anything to what Ms. Ducros said? No.

**Senator Ngo:** In the report, you say that the Government of Canada provides \$1.8 billion for services for elementary and secondary education plus \$100 million for the next two or three years. I would like to find out who is accountable to provide these services. Did you get any report from these providers? Why do we keep hearing that it is not enough? We poured billions of dollars for the years 2010 and 2011, and the next year you say "more." Can you elaborate?

Collectivement, cela signifie que le nouveau mode de prévention est maintenant appliqué dans les collectivités des Premières nations de six provinces, ce qui représente 68 p. 100 des enfants des Premières nations qui vivent dans des réserves, plus de 100 millions de dollars étant annuellement versés, sous forme de fonds additionnels, à ces provinces. Le ministère continue de transmettre son expérience et est disposé à travailler avec les autres administrations qui, en modifiant leur propre façon de procéder, se réorientent vers une prévention accrue.

Le gouvernement du Canada a également pris d'importantes mesures, y compris la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens, pour éliminer des éléments discriminatoires précis visant certaines catégories de personnes contenues dans la Loi sur les Indiens. Les petits-enfants admissibles des femmes qui ont perdu leur statut d'Indienne en raison de leur mariage à un non-Indien sont ainsi admissibles à l'inscription au statut d'Indien. On estime qu'environ 45 000 nouvelles personnes sont maintenant admissibles à l'inscription et pourront bénéficier des programmes et services offerts à tous les Indiens inscrits.

Quant aux droits culturels, le Canada a également pris d'importantes mesures pour mettre en valeur les cultures et traditions autochtones, notamment dans le cadre d'événements annuels comme la Journée nationale des Autochtones. Ces événements sont l'occasion de reconnaître les contributions historiques des peuples autochtones, la vigueur des collectivités autochtones d'aujourd'hui et l'espoir qu'elles représentent pour l'avenir.

Ce ne sont là que quelques-unes des façons dont s'y prend le gouvernement du Canada pour protéger les droits des enfants autochtones au Canada. Le gouvernement du Canada continue de faire des questions autochtones une priorité. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions sur nos programmes et services pour les enfants et les jeunes.

J'aimerais vous présenter les personnes autour de la table qui appuient cette déclaration : Daniel Ricard, qui est responsable de la gestion des litiges, Sheilagh Murphy, qui s'occupe des programmes sociaux, et Keith Smith, qui est chargé des questions internationales au sein de notre ministère.

**La présidente :** Je vous remercie tous d'être ici. Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose à l'exposé de Mme Ducros? Non?

**Le sénateur Ngo :** Dans le rapport, vous dites que le gouvernement du Canada fournit 1,8 milliard de dollars pour des services destinés aux écoles primaires et secondaires, en plus des 100 millions de dollars qui seront versés au cours des deux ou trois prochaines années. J'aimerais savoir qui est responsable de la prestation de ces services. Recevez-vous des rapports de ces fournisseurs de services? Pourquoi on entend toujours que ce n'est pas suffisant? Nous avons versé des milliards de dollars en 2010 et 2011, et vous dites que les montants seront encore plus élevés pour l'année d'après. Pouvez-vous fournir des précisions?

**Ms. Ducros:** Of the \$1.8 billion, about \$1.51 billion is provided to First Nations for basic instructional services. Those would be the services to operate schools on reserve from K to 12.

There is an additional \$248 million over three years that was provided in 2008 to deal with some targeted programming that I can get into in a moment, but that dealt with two major programs. One is the First Nations Students Success Program, and the other is the Education Partnership Program.

Then \$300 million a year is provided to deal with post-secondary education. That is support to schools or support to post-secondary institutions or support through assistance to students attending post-secondary institutions.

On the issue of accountability, there are various ways in which we flow funding. The major part of the funding is flowed directly through the regions to the schools, and we fund that through contribution agreements with the schools to deal with operating the schools on reserve.

In addition to that, the targeted programs that were introduced in 2008 were put in place to deal with innovative programming, namely working with the provinces who have the expertise, by and large, with regard to operating school systems, and putting provinces and First Nations and ourselves around the table to deal with new partnership agreements. We have signed partnership agreements in six provinces.

In the last budget, 2012, when the government introduced the concept of introducing a First Nations education act, that was actually building on the practices that we put in place with targeted programming, which was to deal with bringing schools together to create some of the aggregate learning practices, so to basically create some of those services that, in an off-reserve school, would be funded by school commissions. The First Nations education act will build upon some of those best practices.

With regard to accountabilities, with regard to basic services, the results and outcomes and where the funding goes are based on individual contribution agreements with the communities. With regard to targeted funding, which is the \$248 million to deal with these programs to create aggregations and school commission type structures, they have to provide reports to the government. Evaluations have been done on the programming.

We would argue that there is an understanding as to what is working and what is not working. If you look, though, at the reports that have come out starting with the 1972 report on Indian control of Indian education, through the Senate report and the Auditor General's report, the two major discrepancies are the lack of roles and responsibilities as to who provides what on the school system, which comes, frankly, from a lack of overarching structures, including things like school commission type

**Mme Ducros :** Sur la somme de 1,8 milliard de dollars, environ 1,51 milliard de dollars est versé aux Premières nations pour les services d'enseignement de base. Ce sont des services nécessaires au fonctionnement des écoles dans les réserves, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Par ailleurs, 248 millions de dollars supplémentaires ont été versés en 2008 et échelonnés sur trois ans pour financer certains programmes ciblés, dont je peux vous parler dans un instant. Il s'agissait de deux programmes majeurs, à savoir le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations et le Programme des partenariats en éducation.

Il y a aussi 300 millions de dollars qui sont versés chaque année pour l'éducation postsecondaire. Il s'agit du financement pour les écoles, les établissements postsecondaires ou les étudiants inscrits à des programmes d'éducation postsecondaire.

En ce qui concerne la reddition de comptes, nous distribuons l'argent de diverses façons. La plupart des fonds sont remis directement aux écoles par l'entremise des régions. Nos accords de contribution avec les écoles nous permettent de financer leur fonctionnement dans les réserves.

À cela s'ajoutent les programmes ciblés qui ont été mis en œuvre en 2008 pour répondre aux besoins en matière de programmes innovateurs. Le but de ces programmes est de travailler de concert avec les provinces qui possèdent en grande partie l'expertise nécessaire au fonctionnement du système scolaire, et de réunir les provinces, les Premières nations et nous-mêmes pour discuter de nouvelles ententes de partenariat. Nous avons signé des ententes de partenariat avec six provinces.

Dans le dernier budget de 2012, le gouvernement a présenté l'idée d'une loi sur l'éducation des Premières nations, fondée sur les pratiques que nous avons mises en place dans le cadre des programmes ciblés. On cherchait essentiellement à réunir les écoles pour qu'elles mettent en commun leurs pratiques d'apprentissage dans le but de créer des services qui seraient financés par des commissions scolaires dans les écoles hors réserve. La loi sur l'éducation des Premières nations s'inspirerait de certaines de ces pratiques exemplaires.

En ce qui a trait à la reddition de comptes et aux services de base, les résultats et l'utilisation des fonds dépendent de chaque entente de contribution signée avec la collectivité. Quand il s'agit du financement ciblé, c'est-à-dire les 248 millions de dollars alloués à ces programmes pour réunir les écoles et créer des structures semblables à celles d'une commission scolaire, les collectivités doivent rendre compte au gouvernement. Les programmes ont fait l'objet d'évaluations.

Selon nous, il y a consensus sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Dans les rapports publiés tels que *La maîtrise indienne de l'éducation indienne* de 1972, le rapport du Sénat et le rapport du vérificateur général, on constate deux lacunes majeures : d'une part, l'absence des rôles et responsabilités établis pour déterminer qui fournit quoi au système scolaire, ce qui découle franchement d'un manque de structure globale qui s'apparente à celle d'une commission scolaire par exemple, et à

structures, and the way in which we fund, which is basic instructional services and targeted programs that are project based and evaluated.

It was to that end that we are looking at dealing with getting the funding streams into one funding mechanism that would probably or likely be statutory in nature so there was predictable funding, but that funding would also come once structures were put in place, which would be culturally relevant to First Nations but would also provide some of those second and third tier services that school commissions provide in the off-reserve community.

First Nations children are the only children who have no legislation governing them. There are five or six provisions in the Indian Act, but there is no overarching structure, no school commission to which First Nations schools can go to for support, so teachers on reserve cannot go to a school commission. We have funding for special needs, but it comes through a different stream. There are all kinds of interesting historic reasons as to why that is, but certainly there is an understanding and acceptance of the findings of the Auditor General and others that we have to move to a place where we have a system.

In the context of bringing forth a First Nations education act, we are undertaking consultations across the country to address that.

**Senator Ngo:** I agree with you but I am asking who is responsible for this situation? Does the funding go straight to First Nations or through provincial governments or commissions?

**Ms. Ducros:** Currently, the bulk of the funding is directly to First Nations. It is based on either a yearly or a five-year or ten-year contribution agreement with First Nations. The contribution agreement is based on a nominal role for the number of kids in schools and the services that have to be provided. That is where the bulk of the funding goes. That funding has gone through basic instructional services for some period of time.

For that funding, First Nations are accountable and have to provide, both audited financial reports and reports on outcomes. However, it was clear in that situation that the outcomes, regardless of how they reported, were lacking and gaps existed. That is where the funding came in in the 2008 budget and later budgets: How to get to a place where you are providing them with additional reportable funding on which they could create these aggregate systems.

The 1.12, I believe, goes to basic instructional services. First Nations report on that. With regard to targeted programming, the recipient organization, which usually takes into account three or

notre façon de financer, c'est-à-dire des services d'enseignement de base et des programmes ciblés qui sont axés sur des projets et font l'objet d'une évaluation.

C'est pour cette raison que nous cherchons des façons de fusionner les régimes de financement en un mécanisme, qui serait probablement défini par la loi et assurerait donc un financement prévisible. Ce financement serait également disponible une fois que des structures seraient en place, des structures qui seraient adaptées à la culture des Premières nations et qui fourniraient certains des services de deuxième et de troisième niveaux, comme le fait la commission scolaire dans les collectivités hors réserve.

Les enfants des Premières nations sont les seuls enfants qui ne sont pas gouvernés en vertu de la loi. La Loi sur les Indiens compte cinq ou six dispositions à leur égard, mais il n'existe aucune structure globale, ni aucune commission scolaire, si bien que les écoles des Premières nations et les enseignants dans les réserves n'ont nulle part où aller pour obtenir du soutien. Nous avons du financement disponible pour des besoins particuliers, mais il provient d'une autre source de financement. Il existe de nombreuses raisons historiques intéressantes pour expliquer la situation, mais il est certain qu'on comprend et qu'on accepte les conclusions du vérificateur général et d'autres, selon lesquelles il faut prendre des mesures pour se doter d'un système.

Dans l'optique de présenter une loi sur l'éducation des Premières nations, nous menons des consultations partout au pays pour examiner l'idée.

**Le sénateur Ngo :** Je suis d'accord, mais je veux savoir qui est responsable de la situation. Est-ce que les fonds sont versés directement aux Premières nations, ou le sont-ils par l'entremise des gouvernements provinciaux ou des commissions?

**Mme Ducros :** À l'heure actuelle, la plus grande partie du financement est versée directement aux Premières nations. Le financement est établi selon une entente de contribution annuelle, quinquennale ou décennale, avec la Première nation. L'entente de contribution est établie selon le nombre d'enfants dans les écoles et les services qui doivent être offerts. Voilà où le plus gros des fonds est alloué. Pendant un certain temps, ce financement a passé par les services d'enseignement de base.

Les Premières nations sont responsables de ce financement, et elles doivent fournir des rapports, à savoir des états financiers vérifiés et des rapports sur les résultats. Cependant, quelle que soit la façon de rendre compte des résultats, dans ce cas-ci, il était évident que les résultats n'étaient pas à la hauteur et qu'il y avait des écarts. Voilà la raison pour le financement prévu dans le budget 2008 et dans les budgets subséquents. Le but est de verser aux Premières nations des fonds supplémentaires, pour lesquels elles doivent faire rapport, leur permettant ainsi de créer des systèmes globaux.

Je crois que le montant de 1,12 milliard de dollars est alloué aux services d'enseignement de base. Les Premières nations doivent rendre des comptes sur ce montant. Quant aux

more First Nations schools, would provide reports on that.

Evaluations have been done on all three types of programming. The evaluations on the targeted programs, the partnership programs and the First Nation Student Success Program, which we can provide to you or are on our website, have shown successes on that front. We have testimonials and evaluations to that effect. They account for the basic instructional services through reports, and there have been lacking outcomes.

**The Chair:** In 2008 and 2011, the Auditor General of Canada found that funding formulas for First Nations children and family services, including the enhanced funding formula to be flowed, were inequitable. Given the flaws in the enhanced formula, why do you continue to roll out the enhanced funding formula to the exclusion of the other evidence alternative?

**Ms. Ducros:** That is a harder question, so Ms. Murphy will answer it.

**Sheilagh Murphy, Director General, Social Policy and Programs Branch, Education and Social Development Programs and Partnerships Sector, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:** The funding that we provide for the Enhanced Prevention Focused Approach is present in six jurisdictions. It is important to note that AANDC is responsible for providing funding for certain services within the basket of what a province might provide for child welfare, so we do not necessarily cover the whole gamut of child welfare. Other departments, such as Health Canada, may have roles and responsibilities as well.

Within our authorities, when we have negotiated the Enhanced Prevention Focused Approach, we sit with First Nations organizations as well as the provinces. We look at how the province is administering child welfare, the levels of salaries, and what they pay for; and we match that.

The whole premise of the Enhanced Prevention Focused Approach is to be comparable with a province in those First Nations communities under the Enhanced Prevention Focused Approach. We are providing money that would provide comparable services to children on reserve as they would receive off reserve in like circumstances.

In our point of view, we are providing what they would receive if they were being funded by the province.

programmes ciblés, l'organisation bénéficiaire, qui s'occupe de l'étude de trois écoles de Premières nations ou plus, en ferait rapport.

Les trois types de programmes ont fait l'objet d'une évaluation. Les évaluations des programmes ciblés, des programmes de partenariat et du Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations ont été utiles à cet égard. Nous avons des témoignages des évaluations qui le confirment. Ils rendent des comptes pour les services d'enseignement de base par l'entremise de rapports, et les résultats ne sont pas à la hauteur. Nous pouvons vous faire part de ces évaluations, ou sinon, elles sont disponibles sur notre site web.

**La présidente :** En 2008 et en 2011, le vérificateur général du Canada a conclu que le mode de financement pour les services destinés aux enfants et aux familles des Premières nations, y compris le mode de financement amélioré qui devait être versé, était inéquitable. Étant donné les déficiences qu'il comporte, pourquoi continuez-vous de mettre en place le mode de financement amélioré en excluant l'autre mesure de rechange fondée sur les données?

**Mme Ducros :** C'est une question plus difficile, alors je vais laisser Mme Murphy répondre.

**Sheilagh Murphy, directrice générale, Direction générale de la politique sociale et des programmes, Secteur des programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :** Le financement que nous fournissons dans le cadre de la nouvelle approche améliorée axée sur la prévention est en place dans six provinces. Il est important de noter que notre ministère est responsable du financement de certains services qui s'apparentent à ceux qui seraient offerts par une province dans le cadre des services d'aide à l'enfance, donc nous ne sommes pas responsables de toute la gamme de services qui relèvent de la protection de l'enfance. D'autres ministères ont peut-être des rôles à jouer et des responsabilités aussi à cet égard, tels que Santé Canada.

Dans nos administrations, lorsque nous avons négocié la nouvelle approche améliorée axée sur la prévention, nous avons consulté les organisations des Premières nations et les provinces. Nous étudions la façon dont la province gère les services d'aide à l'enfance, les niveaux de rémunération et les dépenses de la province. Ensuite, nous nous engageons à verser le même montant.

Le principe de la nouvelle approche améliorée axée sur la prévention est d'atteindre un niveau comparable à une province dans les collectivités des Premières nations où la nouvelle approche améliorée sur la prévention est en vigueur. Nous fournissons des fonds qui permettraient d'offrir des services aux enfants dans les réserves qui sont comparables à ceux qui seraient offerts à l'extérieur des réserves dans des circonstances semblables.

Selon nous, nous fournissons ce qu'ils recevraient s'ils étaient financés par la province.

**The Chair:** How do you answer when the Auditor General says that the funding is inequitable? Is it inequitable?

**Ms. Murphy:** From our perspective, we are matching the province, whether they are receiving the full basket of services. It may be that AANDC, Health Canada and HRSDC are providing services, and there may be services from the province. Trying to get the total can be a challenge, so it may lead to a misunderstanding of who is funding what and what the total investment is.

**The Chair:** May I have a clear answer?

**Ms. Murphy:** Our money is comparable to the provinces for the same services.

**The Chair:** That is not my question. My question is that the Auditor General said that the funding is inequitable. Is it inequitable?

**Ms. Murphy:** It is not inequitable from our perspective in that we match what the provinces would pay for the services we are responsible for. If there is an inequity, we would have to talk to the provinces as to whether their funding is inequitable because we are matching their system.

**The Chair:** Who is responsible for Aboriginal children in Canada?

**Ms. Murphy:** Each First Nation is responsible for delivering those services under a delegated agency. Provinces have legislation and regulations in place. Those delegated agencies are delegated by that province. They are to match the legislation and regulations. We provide funding in order for them to cover the services they deliver to First Nations children on reserve. Some of those organizations may be providing services to children off reserve as delegated by the province. In the end, we see that the province is responsible for that delegation, for ensuring that legislation and regulation is respected and that those delegated organizations deliver according to that legislation and regulation. We fund in order to provide services under our models.

**Senator White:** Over the past year, I have heard a number of presenters talk about the success story of education in some Aboriginal communities, in particular when it comes to high school graduation rates. I also know from experience that a number of the people graduating from high school do not have a high school education. In fact, if you used the general equivalency diploma testing, a number of them will score much lower than grade 12 and grade 8 or 9 in parts of Nunavut. Does AANDC do any evaluations specifically on individual students, rather than simply accepting that they have a high school graduation diploma and that the diploma they carry is worth the paper it is written on?

**La présidente :** Comment réagissez-vous à l'observation du vérificateur général selon laquelle le financement est inéquitable? Est-il inéquitable?

**Mme Murphy :** De notre point de vue, nous versons une contribution équivalente à celle de la province, qu'elle reçoive ou non toute la gamme de services. Il se peut que Santé Canada, AADNC et RHDCC fournissent les services, et certains services peuvent provenir de la province. Il peut être difficile d'obtenir le total, et cela peut donner lieu à un malentendu quant à la source du financement et aux sommes totales investies.

**La présidente :** Pouvez-vous me répondre clairement?

**Mme Murphy :** Notre argent se compare à celui des provinces pour les mêmes services.

**La présidente :** Ce n'est pas la question que je vous ai posée. Ma question portait sur l'observation du vérificateur général, selon laquelle le financement serait inéquitable. L'est-il?

**Mme Murphy :** Il n'est pas inéquitable, d'après nous, puisque nous versons les mêmes sommes que les provinces pour les services dont nous sommes responsables. S'il y a iniquité, il faudrait que nous discutions avec les provinces pour déterminer si leur financement est inéquitable puisque nous versons des fonds correspondants.

**La présidente :** Qui est responsable des enfants autochtones au Canada?

**Mme Murphy :** Chaque Première nation est responsable de la prestation de ces services qui relèvent d'une agence déléguée. Les provinces ont des lois et des règlements en place. Ces agences sont déléguées par chaque province. Elles doivent respecter les lois et règlements. Nous versons des fonds pour leur permettre de couvrir les services offerts aux enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves. Certaines de ces organisations peuvent fournir des services aux enfants hors réserve tels que délégués par la province. En fin de compte, la province est responsable de cette délégation, doit veiller à la conformité aux lois et règlements et doit faire en sorte que ces organisations déléguées assurent la prestation de ces services conformément aux lois et règlements. Notre financement vise à fournir les services en vertu de nos modèles.

**Le sénateur White :** Au cours de la dernière année, j'ai entendu plusieurs témoins parler de l'histoire de réussite en éducation dans certaines collectivités autochtones, particulièrement lorsqu'il s'agit des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires. Je sais aussi par expérience qu'un certain nombre de personnes qui ont obtenu leurs diplômes d'études secondaires ne possèdent pas une scolarité de niveau secondaire. En fait, si vous leur faites subir un test de connaissances générales équivalant au diplôme secondaire, un certain nombre d'entre elles obtiendront un score bien inférieur au niveau de la 12<sup>e</sup> année et, dans certaines régions du Nunavut, de la 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> année. Le ministère des Affaires autochtones évalue-t-il des étudiants particuliers, plutôt que d'accepter simplement qu'ils ont obtenu leur diplôme d'études secondaires et que le diplôme obtenu est valable?

**Ms. Ducros:** That is an excellent question. The department provides funding, and I was not trying to skirt the question. The department knows that it provides funding and that the funding provided for the basic instructional services has not dealt with the gaps. We know and we hear from both First Nations and the provinces that when students go from grade 4 on reserve to grade 5 off reserve, they often are not able to continue. In the targeted programming, we have tried to put in place, working either with the provinces or with an aggregate of First Nations, student retention programs to get at that issue. We are dealing with student retention programs and we are working with the provinces to ensure that the testing and the assessments on the reserves are culturally relevant and the results are the same as off-reserve.

There are two instances where there have been fairly important success stories. One of them is a tripartite agreement concluded with the First Nations Education Steering Committee of British Columbia. They put together a structure. Although it does not fulfill all of the same roles as the provincial structure, it does all of the assessments and has a certificate of graduation that is equivalent to a provincial graduation certificate. They have graduation rates of about 50 per cent, which are higher than in some other instances. There is a certainty that the graduation rate is equivalent to a graduation rate of kids off reserve.

The other example is in Nova Scotia, which is under a self-government agreement. They go through all of the assessments used by the province. They receive a recognized high school graduation diploma.

In the Prairies, there is recognition that if you meet a certain amount of provincial credits in Manitoba and Saskatchewan, you will have a high school diploma, and we are not sure how that is working. That is why, moving forward with the First Nations education act, the discussion paper that we are using for consultation sets out some culturally relevant approaches but certain basic standards that would have to be met, including the fact that you would have to have the equivalency of a graduation diploma, which would be measured by the fact that the provinces recognized it. If it was an international baccalaureate or if it was a grade 6 education, you would have to meet the same assessment-type criteria that you would meet in a province.

There have been a lot of issues in the consultations about recognitions, treaty rights and government, but there has not been a reticence, as long as some of those interpretations and some of the testing will be done in a culturally relevant way, to adopt those standards.

**Senator White:** Thank you for the response. Under the new First Nation education act, we are talking having a set of standards province by province, territory by territory, not a federal standard but one that would meet the local flavour, if I may.

**Mme Ducros :** C'est une très bonne question. Le ministère fournit du financement, et je n'essayais pas de noyer le poisson. Le ministère sait qu'il fournit du financement, et que le financement alloué aux services d'enseignement de base n'a pas comblé les lacunes. Tant les Premières nations que les provinces nous disent que lorsque les étudiants passent de la 4<sup>e</sup> année dans les réserves à la 5<sup>e</sup> année hors réserve, ils sont souvent incapables de continuer. Dans le cadre de ces programmes ciblés, nous avons tenté de mettre en place, soit en collaboration avec les provinces ou avec un regroupement de Premières nations, des programmes de rétention des étudiants pour aborder cette question. Nous nous penchons sur les programmes de rétention des étudiants et nous collaborons avec les provinces afin de nous assurer que les évaluations dans les réserves sont culturellement adaptées et que les résultats obtenus sont les mêmes que ceux obtenus hors réserve.

Je peux vous citer deux histoires de réussite assez importantes. L'une est une entente tripartite conclue avec le Comité de coordination de l'éducation des Premières nations de la Colombie-Britannique. Il a élaboré une structure qui, sans assumer tous les mêmes rôles que la structure provinciale, s'occupe de toutes les évaluations et remet un certificat d'obtention de diplôme qui est équivalent au certificat provincial d'obtention de diplôme. Le taux d'obtention du diplôme s'élève à environ 50 p. 100, ce qui est plus élevé qu'ailleurs. Nous savons avec certitude que le taux d'obtention du diplôme est équivalent à celui des jeunes hors réserve.

L'autre exemple est en Nouvelle-Écosse, qui est visée par une entente sur l'autonomie gouvernementale. Les élèves doivent subir toutes les évaluations utilisées par la province. Ils reçoivent un diplôme d'études secondaires reconnu.

Dans les Prairies, on reconnaît que si vous obtenez un certain nombre de crédits provinciaux au Manitoba et en Saskatchewan, vous obtiendrez un diplôme d'études secondaires, et nous ne savons pas très bien comment cela fonctionne. Voilà pourquoi, en allant de l'avant avec la loi sur l'éducation des Premières nations, le document de discussion que nous utilisons pour la consultation établit certaines approches culturellement adaptées, mais aussi certaines normes fondamentales qui doivent être respectées, y compris le fait qu'il faut obtenir un diplôme secondaire équivalent, qui serait mesuré par le fait que les provinces le reconnaissent. Qu'il s'agisse du baccalauréat international ou d'un diplôme de 6<sup>e</sup> année, il faudrait respecter les mêmes critères d'évaluation que ceux utilisés dans les provinces.

Pendant les consultations, on a beaucoup discuté de reconnaissance, des droits issus de traités et de gouvernement, mais il n'y a pas eu de réticence à adopter ces normes, tant que certaines de ces interprétations et de ces évaluations seront adaptées aux particularités culturelles.

**Le sénateur White :** Merci de votre réponse. En vertu de la nouvelle loi sur l'éducation des Premières nations, on parle d'adopter une série de normes province par province, territoire par territoire, non pas d'une norme fédérale, mais d'une norme qui respecterait la saveur locale, pour ainsi dire.

Has there been any research? Some of the challenges in some Aboriginal communities across the country, particularly in the North, have been around early childhood, the fact that language might be an issue. In Nunavut, for example, most may primarily speak Inuktitut until age six or seven. Has any work been done on pilot projects on early childhood education at age two and a half to five as to whether you can have a greater impact by giving them the leap, I guess, as they move into schooling?

**Ms. Ducros:** There has been a lot of research done both by us and others. There is certainly that view, which is why we do some of that programming through other departments, like the Head Start programing, which Health Canada administers. As we have looked forward to moving towards a First Nations education act, we have talked about delivering comparable programming, but we have also talked about how we would get to a point where we are adopting some of the best practices, for example, the practices on full-day kindergarten in Ontario and elsewhere. We are trying to deal with both of those.

We have done some of that research internally; most of it is done externally. A lot of research is being done on language and culture, some of it with the James Bay Cree of Quebec. A couple of studies in 2007 and 2008 were done in British Columbia on both culturally relevant education and exposure to language and how they deal with it.

What we are trying to do with the First Nations education act is ask how to balance the notions from the research that says that if you learn something in a culturally appropriate way, language is one thing, but how do you deal with the learning mechanisms? It is understanding that when you get out of grade 7 and you have to go into chemistry, you have to have the basics to go into chemistry, and what we have drawn on the research done by the joint panel is you have to be able to balance those two things. How do you get to a culturally relevant understanding?

That is the same thing for the assessments. The Innu of Labrador have gone from the province to their own established aggregation, so what the act would try to do, and what they are saying is once they develop their own culturally appropriate assessments that dealt with measuring the literacy rates and other rates that you would want to measure with the provincial assessments, they tailored the assessments and had a better understanding. It was to the point that some of those kids that were diagnosed or that resulted in "literate" in the province were not in their assessment, but others were, so we are trying to balance those two things, and a lot of research has gone into it.

We are only responsible for south of 60 and the Yukon Territory. We devolved education to the Northwest Territories and Nunavut where they manage their education system, although we have a strategy that we worked on with them to

A-t-on mené des recherches? Certains des défis auxquels on se heurte dans les collectivités autochtones partout au pays, et particulièrement dans le Nord, portent sur la petite enfance, et le fait que la langue peut s'avérer un enjeu. Au Nunavut, par exemple, la plupart des habitants parlent principalement l'inuktitut jusqu'à l'âge de six ou sept ans. Y a-t-il eu des projets pilotes sur l'éducation de la petite enfance entre l'âge de deux ans et demi jusqu'à cinq ans pour voir si on pourrait leur permettre de progresser plus rapidement, je suppose, lorsqu'ils commencent à fréquenter l'école?

**Mme Ducros :** De nombreuses recherches ont été effectuées, tant par nous que par d'autres. C'est certainement ce que l'on estime, et c'est pourquoi nous avons élaboré certains programmes par l'entremise d'autres ministères, tel que le programme Bon départ, administré par Santé Canada. En élaborant une loi sur l'éducation des Premières nations, nous avons parlé de la prestation de programmes comparables, mais nous avons aussi discuté de l'adoption de certaines pratiques exemplaires, telles que la maternelle à temps plein en Ontario et ailleurs. Nous essayons de traiter de ces deux enjeux.

Une partie de ces recherches a été faite à l'interne, mais la plupart ont été effectuées à l'externe. Beaucoup de recherches ont été menées sur la langue et la culture, en partie sur les Cris de la baie James du Québec. Deux études en 2007 et 2008 ont été réalisées en Colombie-Britannique sur l'éducation culturellement adaptée, l'exposition à la langue et la façon dont ils ont géré la situation.

Ce que l'on tente de faire avec cette loi sur l'éducation des Premières nations, c'est de trouver le juste équilibre entre les notions découlant de la recherche, c'est-à-dire que si l'on apprend quelque chose d'une façon culturellement appropriée, la langue en est un aspect, comment gère-t-on les mécanismes d'apprentissage? On comprend que lorsqu'on termine la 7<sup>e</sup> année et que l'on souhaite étudier la chimie, il faut d'abord maîtriser les notions de base, et ce qu'on a appris des recherches effectuées par le groupe d'experts conjoint, c'est qu'il faut équilibrer ces deux aspects. Comment peut-on arriver à une entente culturellement pertinente?

Il en va de même pour les évaluations. Les Innus du Labrador se servent de leur propre regroupement au lieu de celui de la province. Donc, selon la loi et ce qu'ils nous disent, ils élaborent leurs propres évaluations adaptées à leur culture afin de mesurer les taux d'alphabétisation et autres taux qu'on aurait mesurés avec les évaluations provinciales. Les évaluations sont adaptées et permettent de mieux comprendre. Il y avait même des enfants qui avaient été diagnostiqués ou évalués selon la grille provinciale, mais qui ne figuraient pas dans leurs propres évaluations, tandis que d'autres enfants s'y trouvaient. Nous essayons donc de trouver un équilibre entre les deux, et beaucoup de recherches ont été effectuées à cet égard.

Nous sommes responsables seulement pour les Premières nations qui vivent au sud du 60<sup>e</sup> parallèle et dans le territoire du Yukon. Nous avons transféré la responsabilité de l'éducation aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, où ils gèrent leur

try to deal with best practices.

**Senator White:** That raises another concern for me. I am always concerned about the accountability piece. Now you are telling me there are two locations that have no accountability to the federal government that funds it.

**Ms. Ducros:** We do not fund Nunavut or the Northwest Territories.

**Senator White:** Through the transfer payments you do, but not direct funding.

**Ms. Ducros:** Correct.

**The Chair:** This committee has travelled recently to look at the challenges of off-reserve Aboriginal people. One of the things that that the president of the Aboriginal university in Saskatoon said was that the challenge was K to 12. The education that Aboriginal children receive from K to 12 on reserves is inadequate. This is a challenge all of us face, and I am pleased to hear about what you have done with B.C., but this is something that all of us have to face, namely, the level or the standard of education from K to 12 that Aboriginal children are receiving. They do not stand a chance once they leave the reserve or even to continue with their studies.

Are you implementing programs to help? One is that you are setting standards, which is very good to hear that.

**Ms. Ducros:** The programs that we are implementing across the country, the EPP program and the First Nation Student Success Program that was supposed to target and has targeted that and has had results, are now being implemented in 92 per cent of all communities.

We meet regularly with the First Nations University as well, and they have said the same things to us. There is no disagreement. The federal government never disagrees that we are not meeting or ensuring outcomes or closing gaps. We are trying to take all the best practices that we are dealing with and moving forward.

I should forward the evaluations on FNSSP because they are showing results. The truth is, and you have probably heard this with First Nation University, the K to 12 education and the fact that when we move on some of the institutional programming, what FNU will say is where we end up having to program is not in skills training but we have to deal with the basic adult education because of the K to 12. There has to be both a reach back from the post-secondary education institutions to K to 12 and understanding in K to 12. Some of the examples that are working is that when PSE institutions go into the communities at K to 12 to tell the kids that the reason they are in school in grade 6 is that they will end up being doctors and engineers and

propre système d'éducation. Cependant, nous avons travaillé avec eux pour élaborer une stratégie qui incorpore les pratiques exemplaires.

**Le sénateur White :** Cela soulève un autre problème qui me préoccupe. Je me soucie toujours de la reddition de comptes. Vous êtes en train de me dire qu'il y a deux endroits où l'on ne rend pas de comptes au gouvernement fédéral qui fournit les fonds.

**Mme Ducros :** Nous ne fournissons pas de fonds au Nunavut ou aux Territoires du Nord-Ouest.

**Le sénateur White :** Vous fournissez des fonds au moyen de paiements de transfert, mais pas directement.

**Mme Ducros :** C'est exact.

**La présidente :** Le comité a voyagé récemment afin d'observer les défis auxquels font face les Autochtones vivant hors réserve. Une des choses que le président de l'Université des Premières nations à Saskatoon a dit était que le défi, c'est l'éducation de la maternelle jusqu'en 12<sup>e</sup> année. L'éducation que reçoivent les enfants autochtones entre la maternelle et la 12<sup>e</sup> année dans les réserves n'est pas suffisante. C'est un défi auquel nous faisons tous face, et je me réjouis d'apprendre ce que vous avez fait en Colombie-Britannique, mais c'est un problème auquel nous sommes tous confrontés, c'est-à-dire le niveau ou la qualité de l'éducation que reçoivent les enfants autochtones entre la maternelle et la 12<sup>e</sup> année. Ils n'auront aucune chance une fois qu'ils quittent la réserve ou s'ils essaient de poursuivre leurs études.

Est-ce que vous mettez en œuvre des programmes afin de contribuer à redresser la situation? Je sais que vous établissez des normes, ce qui est très bien.

**Mme Ducros :** Les programmes que nous mettons en œuvre partout au pays, le PPE et le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations, devaient cibler le problème, ce qu'ils ont bel et bien fait, ont donné des résultats, et sont en train d'être mis en œuvre dans 92 p. 100 des collectivités.

Nous nous réunissons de façon régulière avec des représentants de l'Université des Premières nations, et ils nous ont dit la même chose. Il n'y a pas de désaccord. Le gouvernement fédéral ne conteste jamais l'importance de se réunir, d'assurer l'obtention de résultats et de réduire les écarts. Nous essayons d'adopter toutes les pratiques exemplaires et d'avancer.

Je devrais vous envoyer les évaluations du PRSEPN car elles montrent les résultats. En réalité, et l'Université des Premières nations vous en a sûrement déjà parlé concernant l'éducation entre la maternelle et la 12<sup>e</sup> année et les programmes d'enseignement, c'est que nous devons travailler non pas au niveau de la formation des compétences, mais au niveau de l'enseignement pour les adultes à cause des lacunes entre la maternelle et la 12<sup>e</sup> année. Il faut que les établissements postsecondaires communiquent avec les écoles primaires et secondaires et comprennent la catégorie entre la maternelle et la 12<sup>e</sup> année. Il y a des exemples d'établissements d'enseignement postsecondaire qui envoient des représentants dans les

some of the industries — Cameco is a case in point — where they go back to the K to 12 communities because they are finding in some of those communities that K to 12 education because of residential schools and other examples is not relevant to them, so you have to make it relevant to them.

**Senator Andreychuk:** You touched the point, namely, the Cameco experience. It is role models; it is parenting. You talked about culturally relevant, and it seems to me that you have to include more of the resources, identify where they are living, and that is the Cameco experience, but there is also parenting and the value of education. If it has not been relevant to the parent, it will not be relevant to the child.

You have talked about culturally appropriate. How are you extending it into a community responsibility? I say that because the kids that I deal with in Saskatoon or Regina or elsewhere do not have the role models, and that is the whole point. The pride in going to school is not there; perhaps even the push to go to school, which is what I had to have to get there, is not there, so how do you make it community relevant?

**Ms. Ducros:** That is a bigger issue than education per se. What we are trying to do with it through the K to 12 initiative is to ensure that once you deal with some of the structures and when you get to how you will implement the school board, some of the things like parent-teacher associations where you have to bring in the parents will have to be dealt with in some of the governance structures, so we are trying to do that. To make it relevant to the community, on that front, as we move towards some of the other programming and the institutional supports to post-secondary education and some of the active measures of income assistance, we are trying to ensure that we are linking those things. I do not have a silver bullet for you.

One of the ways we are trying to make it relevant to communities and to get parents involved is to deal with First Nation student support programs where we talk about parental involvement and early literacy, and take a book home, things that have worked in some areas that we are trying to bring to other areas.

We are trying to draw on best practices and to stream them. One of the comments we get is that we have a lot of best practices where things work really well and they become pilots and are never mainstreamed. Part of the issue there is the lack of structures, because if you have a best practice in a school, and there is a school board or system that communicates with another school board or system, it gets internalized.

collectivités au niveau de la maternelle jusqu'en 12<sup>e</sup> année pour expliquer aux enfants qu'ils sont en 6<sup>e</sup> année parce qu'ils vont devenir des médecins et des ingénieurs. De plus, il y a des entreprises — Cameco en est un exemple —, qui se rendent dans ces collectivités et dans les écoles primaires et secondaires parce qu'ils se rendent compte qu'à cause des pensionnats et d'autres raisons, l'enseignement entre la maternelle et la 12<sup>e</sup> année n'est pas pertinent pour eux, et qu'il faut donc le rendre pertinent.

**La sénatrice Andreychuk :** Vous avez dégagé ce qui est important, en citant l'exemple de Cameco. Ce qui est important, ce sont les modèles, les parents. Vous avez dit qu'il faut avoir une approche adaptée à la culture, et il me semble que vous devez inclure davantage de ressources, savoir où ils habitent, comme dans le cas de Cameco, mais il y a aussi la question des parents et de la valeur de l'éducation. Si l'éducation ne compte pas pour les parents, alors elle ne comptera pas pour l'enfant.

Vous avez parlé d'approche culturellement appropriée. Comment faites-vous pour la transformer en responsabilité de la collectivité? Je vous pose la question parce que les enfants que je connais à Saskatoon, à Regina ou ailleurs n'ont pas de modèle, et c'est ce qui manque. La fierté d'aller à l'école n'existe pas, peut-être même que la pression pour aller à l'école, ce dont j'ai eu besoin pour y aller, n'est pas là non plus, alors comment rendre l'éducation pertinente pour la collectivité?

**Mme Ducros :** C'est une question plus large que l'éducation en soi. Avec l'initiative De la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, nous essayons de mettre sur pied des structures. Il faut mettre en œuvre un conseil scolaire, des associations de parents d'élèves, il faut faire participer les parents aux structures de gouvernance. C'est donc ce que nous essayons de faire. Il faut rendre l'éducation pertinente pour la collectivité. Nous essayons d'établir ce genre de liens à mesure que nous nous orientons vers d'autres sortes de programmes, vers des soutiens institutionnels pour l'éducation postsecondaire, vers des mesures concrètes d'aide au revenu. Je ne peux pas vous donner de solution magique.

Une des façons dont nous essayons de rendre l'enseignement pertinent pour les collectivités et de mobiliser les parents, c'est en participant aux services de soutien aux étudiants des Premières nations où nous parlons de la participation des parents, de l'alphabétisation des jeunes enfants, de la possibilité d'apporter des livres chez soi, des mesures qui ont réussi à certains endroits et que nous essayons d'encourager ailleurs.

Nous essayons de nous servir des pratiques exemplaires et de les intégrer ailleurs. On nous dit parfois que nous avons beaucoup de pratiques exemplaires qui donnent d'excellents résultats; ces pratiques deviennent des projets pilotes, mais ne sont jamais systématisées. Le manque de structure contribue au problème, car s'il y a une pratique exemplaire dans une école, et s'il y a un conseil scolaire ou un système qui communique avec un autre conseil scolaire ou un autre système, alors on peut intégrer la pratique.

**Senator Andreychuk:** Certainly, I keep seeing not just the best practices but the students who have made it, and the things that are relevant to kids, whether it is their fashion week, their chemistry awards or their projects, et cetera. Those are the things that students are telling me are relevant to them. They can see there are achievers all over the place, rather than the negativity we see on the front pages all the time, saying that the students are not making it. There are students making it and they are very valuable in those communities.

**Ms. Ducros:** One of the single biggest comments that I get when I do the consultations is, if you look at our discussion guide, when we talk about gaps, they say it would be nice if even as you put out your discussion guide you do not only talk about the gaps but you talk about those things that work because it allows, even in the context of a consultation, for it to be their own, so we promised to adjust our dialogue accordingly.

**The Chair:** As I was saying to you, our committee travelled to Western Canada. One of the things that will always live with me is that in Manitoba we went to a friendship centre and they had a powwow to honour the children who had died because of violence. We all know the legacy that we have been given for residential schools. Do you have specific programs that help children to deal with issues of their parents' residential school experience? How are they dealing with that? You did mention a little bit about this, but how do you ensure that they get the ability to access their language and culture?

**Ms. Ducros:** I am not familiar with projects in the context of our programs that are funded in order to fund them for the residential school experience, but I can tell you that there are programs within First Nations schools that they access through some of the program funding that deal with identity and culture. There is a widespread program of tiles. Every child is asked to make a tile. That is all within the context of broader programming and I would not be able to give you more details on that.

**The Chair:** The next question I have is on Jordan's Principle and we know that Parliament passed the resolution. What are you doing to deal with that motion and what are the steps that you are taking?

**Ms. Murphy:** Since Jordan's Principle was passed, we have been working with all jurisdictions to ensure that the right constructs are in place so that should an issue arise as to access to services we can sort that out with a province or ourselves, including Health Canada, who is a partner with AANDC in the response to Jordan's Principle. It is a child-first approach to education, health and social programs. It is focused on solving federal-provincial disputes, especially for children with multiple disabilities. We have reached implementation agreements with several provinces and there are federal and provincial contacts available in every region. We have points of contacts for Aboriginal Affairs. Health Canada has points of contact, as do

**La sénatrice Andreychuk :** Bien sûr, et j'observe que ce qui est important, ce n'est pas seulement les pratiques exemplaires, mais aussi les étudiants qui ont réussi, et les initiatives qui sont pertinentes pour les enfants, par exemple une semaine de mode, des remises de prix en chimie, ou d'autres projets, et cetera. Les étudiants me disent que ce sont des initiatives qui sont pertinentes pour eux. Ils ont la possibilité de voir des étudiants qui ont réussi, plutôt que d'entendre des histoires négatives d'étudiants qui ne réussissent pas qui font toujours les manchettes. Il y a des étudiants qui réussissent et qui sont très importants au sein de ces collectivités.

**Mme Ducros :** Ce que j'entends le plus souvent lorsque j'effectue des consultations, c'est que notre guide de discussion traite des lacunes, et il serait bien d'y inclure non seulement les lacunes, mais aussi les réussites. Nous avons donc promis de modifier notre dialogue en conséquence.

**La présidente :** Comme je vous le disais, notre comité s'est rendu dans l'Ouest du Canada. Je me souviendrai toujours de notre visite dans un centre d'amitié au Manitoba, où un pow-wow a été organisé pour rendre hommage aux enfants qui sont morts à cause de la violence. Nous connaissons tous l'héritage que nous ont laissé les pensionnats. Avez-vous des programmes précis qui aident les enfants à faire face aux problèmes liés à l'expérience qu'ont vécue leurs parents dans les pensionnats? Comment vont-ils? Vous en avez parlé brièvement, mais comment faites-vous en sorte qu'ils puissent avoir accès à leur langue et à leur culture?

**Mme Ducros :** Je ne connais pas très bien les projets menés dans le cadre des programmes que nous finançons qui sont reliés à l'expérience des pensionnats, mais je peux vous dire qu'il y a des programmes dans les écoles des Premières nations qui portent sur l'identité et la culture et qui reçoivent des fonds. Il y a un programme de tuiles très répandu. On demande à chaque enfant de fabriquer une tuile. Mais cela fait partie d'un programme plus large, et je ne pourrais pas vous fournir plus de détails.

**La présidente :** La prochaine question porte sur le principe de Jordan. Nous savons que le Parlement a adopté la résolution. Que faites-vous à propos de cette motion et quelles mesures prenez-vous?

**Mme Murphy :** Depuis que le principe de Jordan a été adopté, nous avons commencé à travailler avec toutes les régions afin de veiller à ce que les bons systèmes existent, et que si jamais un problème d'accès aux services survient, nous pourrions résoudre la question avec la province ou avec notre propre ministère, y compris Santé Canada, qui est un partenaire d'AADNC, grâce au principe de Jordan. Il s'agit d'une approche centrée sur l'enfant pour les programmes d'éducation, de santé et de services sociaux. Elle permet de régler des différends entre le fédéral et les provinces, surtout pour les enfants qui souffrent d'incapacités multiples. Nous avons conclu des accords de mise en œuvre avec plusieurs provinces et il y a des contacts fédéraux et provinciaux

the provinces. They case conference whenever a case comes before them to resolve the dispute so that it does not turn into Jordan's Principle.

Some provinces think the way we interact with them, both Health Canada and ourselves, works well. They do not need additional constructs.

A few provinces wanted to take our relationship farther along. They worked on dispute resolution mechanisms. We have done that in four provinces, at the request of those provinces, and those are Manitoba, Saskatchewan, British Columbia and New Brunswick.

We have established networks in all jurisdictions to look at Jordan's Principle. From our records, since 2008 all cases brought forward to us have been addressed.

**The Chair:** I have been given to understand that the government of Canada's response is narrow in the sense that it only applies to medical needs and to multiple service providers and so it leaves unaddressed government service, denials or delays related to jurisdictional disputes within or between governments in other areas such as child welfare, non-complex medical needs, education and other vital children's services.

How do you account for the difference in the original scope of Motion 296 and its implementation of Jordan's Principle?

**Ms. Murphy:** When we responded to Jordan's Principle, we looked at children like Jordan who had multiple challenges and multiple service providers. That is where we focused our response. If, for instance, under child welfare, and that is where it may not be a child who has multiple disabilities, it may be a child who requires certain services, we have arrangements through the organizations that run child welfare. They are supposed to work with the province, with partners, to find the best outcome for those children.

In my dealing with the delivery of child welfare, to build their capacity, I am not aware of disputes arising. If ones were brought to our attention, even in the child welfare case we would use the Jordan Principle arrangements we do have to see if that would be an appropriate means to resolve those disputes.

**The Chair:** Are you confining Jordan's Principle to complex medical needs or does it apply to all?

**Ms. Murphy:** From our perspective right now, it is for children with complex needs who require multiple service providers. Often they tend to be medical, but they could be social or educational, but they require multiple services.

dans toutes les régions. Nous avons des points de contact pour Affaires autochtones. Santé Canada a des points de contact, ainsi que les provinces. Ils convoquent une conférence de cas lorsqu'ils sont saisis d'un dossier afin de résoudre le différend et d'éviter qu'il devienne un principe de Jordan.

Certaines provinces pensent que notre façon de travailler ensemble, c'est-à-dire avec Santé Canada et avec nous-mêmes, fonctionne bien. Ils n'ont pas besoin de services supplémentaires.

Quelques provinces voulaient approfondir nos relations. Ils ont travaillé à l'élaboration de mécanismes de règlement des différends. Nous l'avons fait dans quatre provinces, à leur demande, c'est-à-dire avec le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick.

Nous avons mis sur pied des réseaux dans toutes les régions pour nous pencher sur le principe de Jordan. D'après nos données, depuis 2008, tous les cas qui ont été présentés ont été résolus.

**La présidente :** D'après ce que j'ai compris, la réponse du Canada est assez étroite, dans le sens qu'elle s'applique seulement aux besoins médicaux et aux fournisseurs de services multiples, mais qu'elle ne s'occupe pas des services gouvernementaux, des rejets ou des retards reliés aux différends entre les gouvernements ou au sein d'un même gouvernement dans des domaines tels que l'aide à l'enfance, les besoins médicaux non complexes, l'éducation et d'autres services essentiels destinés aux enfants.

Comment expliquez-vous la différence entre la portée initiale de la motion 296 et la mise en œuvre du principe de Jordan?

**Mme Murphy :** Lorsque nous avons fourni une réponse au principe de Jordan, nous nous sommes penchés sur les enfants comme Jordan qui faisaient face à des défis multiples et à des fournisseurs de services multiples. Nous nous sommes penchés là-dessus. S'il s'agit de services d'aide à l'enfance, on n'aura peut-être pas affaire à des enfants qui souffrent d'incapacités multiples, mais plutôt à des enfants qui ont besoin de services particuliers. À ce moment-là, nous avons des ententes avec des organismes qui sont responsables des services d'aide à l'enfance. Ils doivent travailler avec la province et leurs partenaires afin de trouver la meilleure solution possible pour ces enfants.

Quand je me suis penchée sur la prestation des services d'aide à l'enfance en vue d'accroître leur capacité, je n'étais pas consciente des conflits qui surgissaient. Si on en signalait, même dans le cas des services d'aide à l'enfance, on utilisait les dispositions du principe de Jordan. Il faut voir si c'est vraiment un moyen convenable pour régler ces différends.

**La présidente :** Est-ce que vous limitez le principe de Jordan aux enfants qui ont des besoins médicaux complexes ou s'applique-t-il à tous les enfants?

**Mme Murphy :** D'après nous, c'est pour les enfants qui ont des besoins complexes qui nécessitent les soins de nombreux intervenants. Ces soins sont souvent d'ordre médical, mais il se peut qu'ils soient également d'ordre social ou éducatif, mais ces enfants nécessitent de multiples services.

**The Chair:** That is how you are focusing Jordan's Principle?

**Ms. Murphy:** Yes.

**The Chair:** I will repeat it: Children with complex needs who need multiple services, that is where you are applying Jordan's Principle?

**Ms. Murphy:** That is correct.

**Senator Oh:** I have a question on funding. Canada has a small population of 34 million. It is not difficult to count how many First Nation children we have. We spend \$1.8 billion plus hundreds of millions on education. Are those monies properly administered? Are they being spent on children or on adults?

**Ms. Ducros:** We know how many children are in First Nations schools. There are 114,500 right now, full-time equivalents. Very few of them are in kindergarten.

I do not think there is an issue where we do not know where the funding is going. People report back. There are outcomes issues.

The money assigned to elementary and secondary school children goes to elementary and secondary school children. There are other programs that we have both at Aboriginal Affairs and at HRSDC that deal with adults who have dropped out and come back, but that is not what it is being funded on. We know there are problems with outcomes and a lot of money is being spent, but we are not reaching the outcomes, so we have to look beyond just the funding to get to a place where you have those supports for the K to 12 kids.

I am not trying to dodge your question. I hope I am answering it.

**Senator Oh:** I was thinking that there is no point pumping in more money if the money is not properly spent. Why do you administer it?

**Ms. Ducros:** I do not think we would say the money is not properly spent. There is reason people came to school commissions in the 1940s, 1950s and 1960s. We need to get to a place where we are making sure that First Nations kids on reserves are getting the same support. A teacher in a reserve school right now has nowhere to go. If a teacher or principal in a school commission in Ottawa were having problems, or needed pedagogical improvement or social workers, they would normally go to a school board or to a service provider. We can argue that it costs a lot of money. There are 415 schools across the country on reserve. Therefore you need to find some way to get those second or third tier needs, but I do think the government's position is that you should not increase the funding until you have all the structures in place to ensure that you are getting those same supports and structures that kids off reserve would have.

**La présidente :** C'est ainsi que vous interprétez le principe de Jordan?

**Mme Murphy :** Oui.

**La présidente :** Je me répète : Vous appliquez le principe de Jordan pour les enfants qui ont des besoins complexes et qui ont besoin de multiples services?

**Mme Murphy :** C'est exact.

**Le sénateur Oh :** J'ai une question au sujet du financement. Le Canada a une petite population de 34 millions d'habitants. Il n'est pas difficile de déterminer le nombre d'enfants des Premières nations. Nous dépensons 1,8 milliard de dollars et des centaines de millions supplémentaires pour soutenir l'éducation. Est-ce que ces fonds sont bien gérés? Est-ce qu'ils sont dépensés sur les enfants ou sur les adultes?

**Mme Ducros :** Nous savons combien d'enfants fréquentent les écoles autochtones. Il y en a actuellement 114 500, en équivalent temps plein. Très peu sont à la maternelle.

Je ne crois pas qu'on ait du mal à savoir où les fonds sont investis. Les gens produisent des rapports. Il y a des problèmes avec les résultats.

L'argent affecté aux enfants des écoles primaires et secondaires est dépensé pour ces enfants. Nous avons d'autres programmes au ministère des Affaires autochtones et au RHDC pour les adultes qui ont abandonné l'école et reprennent les études, mais les fonds ne proviennent pas des mêmes programmes. On sait qu'il y a des problèmes avec les résultats et qu'on dépense beaucoup d'argent, mais on n'obtient pas les résultats souhaités. Il ne faut donc pas nous contenter d'examiner le financement; nous devons faire en sorte d'avoir les systèmes d'appui pour les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Je n'essaie pas d'esquiver votre question. J'espère que j'y réponds.

**Le sénateur Oh :** Je me disais qu'il ne sert à rien d'injecter plus d'argent si les fonds ne sont pas dépensés à bon escient. Pourquoi le gérez-vous?

**Mme Ducros :** Je ne pense pas qu'on dirait que l'argent n'est pas bien dépensé. Les gens se tournaient vers les commissions scolaires dans les années 1940, 1950 et 1960 pour les bonnes raisons. Le but est de nous assurer que les enfants des Premières nations dans les réserves reçoivent le même appui. Un enseignant dans une école située dans une réserve n'a aucune ressource vers laquelle se tourner actuellement. Si un enseignant ou un directeur dans une commission scolaire d'Ottawa a des difficultés ou a besoin d'améliorations pédagogiques ou de travailleurs sociaux, il s'adressera normalement à la commission scolaire ou à un fournisseur de services. Nous pouvons affirmer que ces ressources coûtent beaucoup d'argent. Il y a 415 écoles dans les réserves au pays. Il faut donc trouver une façon de répondre aux besoins de deuxième et troisième rangs, mais je crois bien que la position du gouvernement, c'est qu'on ne devrait pas accroître le

**Senator Oh:** The \$1.8 billion, plus hundreds of millions, is a lot of money for a population totalling 34 million.

**Ms. Ducros:** The \$1.8 billion is not a plus. That includes everything, for K to 12.

**Senator Oh:** It is still a big amount.

**The Chair:** It may be a big amount but the Government of Canada has a responsibility to educate Aboriginal children and it takes that very seriously.

**Ms. Ducros:** The Government of Canada takes it very seriously, and the Government of Canada is not saying the money is misspent at all. The government is saying that you need to get to some of the other ways in to address education gaps. Some are relevant and some of them are adapting. School boards support the development of curricula that may have to be adapted. They allow tailoring and provide assessments. There is a view that we have to get to a point where we are providing the same types of supports.

I raised the issue of the Education Partnerships Program. The provinces are fully engaged because the provinces also realize, because of demographic issues, that it is the right thing to do, but then because of the demographic issues and the skills issues and the fact that you have these populations around some of the biggest resource projects, it is in everyone's interests to ensure that you are closing those gaps.

**Senator Oh:** I am not pointing the finger at government. I am pointing the finger at who spent those monies.

**Ms. Ducros:** I would not say that they are misspending money. I think it costs money to get to the school and it may cost more if you have to find a social worker because you do not have a school system that allows for a social worker, as opposed to being able to call up your school commission and say you have this issue.

**Senator White:** Is it correct that there is no suggestion it costs more or we are spending more to educate someone in an isolated community who is Aboriginal than it would be if they were White?

**Ms. Ducros:** That is right.

**Senator White:** The amount of money being spent is the amount of money being spent. This is not a race issue or a demographic issue at all. I do not want to leave the suggestion that we are overspending on Aboriginal communities. We are spending a lot of taxpayer dollars in isolated communities when it comes to education, regardless of provincial or federal, right?

**Ms. Ducros:** Yes.

financement avant d'avoir toutes les structures en place afin de s'assurer qu'on a les mêmes appuis et structures qu'ont les jeunes à l'extérieur des réserves actuellement.

**Le sénateur Oh :** La somme de 1,8 milliard de dollars et les centaines de millions, c'est beaucoup d'argent pour une population totale de 34 millions.

**Mme Ducros :** La somme de 1,8 milliard de dollars n'est pas un crédit supplémentaire. Ce montant couvre tous les niveaux, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

**Le sénateur Oh :** C'est quand même un gros montant.

**La présidente :** C'est peut-être un gros montant, mais le gouvernement du Canada a la responsabilité d'assurer l'éducation des enfants autochtones, responsabilité qu'il prend très au sérieux.

**Mme Ducros :** Le gouvernement du Canada prend cette responsabilité très au sérieux et ne dit pas du tout que l'argent est dépensé à mauvais escient. Il dit plutôt qu'il faut trouver d'autres moyens de corriger les lacunes en matière d'éducation. Certains sont pertinents et certains sont en train d'être adaptés. Les commissions scolaires appuient l'élaboration de programmes qui auront peut-être besoin d'être adaptés. Ils permettent que des ajustements soient apportés et fournissent des évaluations. Il faut en arriver au point où nous donnons le même genre de soutien.

J'ai soulevé la question du Programme des partenariats en éducation. Les provinces participent pleinement parce qu'elles réalisent également que c'est la chose à faire à cause des questions démographiques, mais ensuite, à cause des problèmes liés à la démographie et aux compétences et du fait que nous avons des populations près de certains projets d'exploitation de ressources de grande envergure, il est dans notre intérêt à tous de nous assurer que nous comblons ces lacunes.

**Le sénateur Oh :** Je n'accuse pas le gouvernement. Je montre du doigt ceux qui ont dépensé cet argent.

**Mme Ducros :** Je ne dirai pas que ce sont des dépenses injustifiées. L'éducation coûte de l'argent, et elle peut coûter plus cher plus si on a besoin de trouver un travailleur social parce qu'on n'a pas un système scolaire qui le permet, contrairement à ceux qui peuvent communiquer avec leur commission scolaire pour signaler le problème.

**Le sénateur White :** Est-ce vrai qu'on ne dit nulle part que l'éducation d'un Autochtone dans une collectivité isolée coûte plus cher que s'il s'agissait d'un Blanc?

**Mme Ducros :** C'est exact.

**Le sénateur White :** On dépense ce qu'on dépense. Ce n'est pas une question d'ethnie ni de démographie. Je ne veux pas laisser entendre que nous dépensons excessivement dans les collectivités autochtones. Nous dépensons une grande partie des deniers publics dans les collectivités isolées quand il s'agit d'éducation, que ce soit au palier provincial ou fédéral, n'est-ce pas?

**Mme Ducros :** Oui.

**The Chair:** My understanding is that there may be approximately 9,000 Aboriginal children in care in the child welfare system. Is that correct?

**Ms. Murphy:** In terms of our program that we fund, yes. For First Nation children on reserve, the number is between 9,000 and 10,000.

**The Chair:** What is being done for these children? Taking into account that what we are looking at here is the UN Convention on the Rights of the Child and the cornerstone of the convention is what is in the best interests of the child, what is being done to preserve their culture and to ensure that we do not have a repeat of some of the challenges that Aboriginal people have faced?

**Ms. Murphy:** In terms of the enhanced prevention focused approach, one of the things built into that approach is ensuring that the services are provided in a culturally relevant manner. We do not define what that means down to the nitty-gritty detail. We leave it to First Nation communities to decide. There is flexibility in the way the program dollars flow for prevention, protection and maintenance of children in care to allow them to develop services to serve children and their families in the on-reserve context in a way that is culturally relevant.

In some communities, especially with the prevention dollars we have put there, we have seen them starting to do more case conferencing and more early parenting programs in a culturally relevant manner. That has had good success.

We have also been able to spend more time working in an early intervention fashion with families so that children do not necessarily have to be taken into care where they may have in the past. You can work with the families and children and keep the families together.

Those are some of the things that the new enhanced prevention focused approach is doing and it is allowing communities to define what those services and programs can look like.

**The Chair:** This is a human rights committee. We do study issues affecting Aboriginal people, Aboriginal children, and one of the things that is of great concern is when we talk about race-based discrimination against Aboriginal children in the child welfare system. Does that exist?

**Ms. Murphy:** From our perspective, we are funding First Nation child and family service agencies or provinces to deliver culturally appropriate services in a comparable manner to the way they would deliver to all children within that province.

**La présidente :** J'ai cru comprendre qu'il y a environ 9 000 enfants autochtones pris en charge par le système d'aide à l'enfance. Est-ce bien le cas?

**Mme Murphy :** Pour ce qui est du programme que nous finançons, oui. Pour ce qui est des enfants des Premières nations dans les réserves, c'est entre 9 000 et 10 000 enfants.

**La présidente :** Que fait-on pour ces enfants? Compte tenu du fait que nous examinons la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et que sa priorité absolue est l'intérêt de l'enfant, que fait-on pour préserver la culture des enfants autochtones et pour nous assurer de ne pas reproduire les mêmes problèmes auxquels les peuples autochtones ont fait face?

**Mme Murphy :** Pour ce qui est de l'approche améliorée axée sur la prévention, elle vise entre autres à faire en sorte que les services soient offerts de façon culturellement pertinente. On ne définit pas ce que cela veut dire dans ses moindres détails. Nous laissons le soin aux collectivités des Premières nations de le faire. Il y a une certaine souplesse dans la façon dont l'argent est affecté pour la prévention, la protection et les soins des enfants pris en charge pour leur permettre d'élaborer des services pour ces enfants et leurs familles au sein de la réserve d'une façon culturellement pertinente.

Dans certaines communautés, surtout avec le budget de prévention que nous avons alloué, nous avons vu qu'ils organisent plus de conférences de cas et offrent plus de programmes de soutien destinés aux parents de jeunes enfants d'une façon culturellement pertinente. Ils ont connu de bons succès.

Nous avons également pu passer plus de temps à intervenir rapidement auprès des familles afin que les enfants ne soient pas forcément pris en charge comme cela aurait été le cas dans le passé. On peut travailler avec les familles et les enfants afin de préserver l'unité de la famille.

Voilà quelques exemples des succès de l'approche axée sur la prévention améliorée. Elle permet aux collectivités de déterminer ce à quoi ces services et ces programmes pourraient ressembler.

**La présidente :** Nous sommes un comité des droits de la personne. Nous examinons des dossiers qui touchent les peuples autochtones, les enfants autochtones, et l'un des enjeux qui nous préoccupent grandement, c'est la discrimination fondée sur la race contre les enfants autochtones au sein du système d'aide à l'enfance. Cette discrimination existe-t-elle?

**Mme Murphy :** De notre perspective, nous finançons les agences de prestation de services pour les enfants et les familles des Premières nations ou les provinces afin qu'elles assurent la prestation de services pertinents sur le plan culturel de la même manière qu'elles le feraient pour tous les enfants de la province.

**The Chair:** Thank you very much for your time today and we look forward to working with you in the future.

(The committee adjourned.)

**La présidente :** Merci beaucoup du temps que vous nous avez accordé aujourd'hui. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous dans l'avenir.

(La séance est levée.)

---



## WITNESSES

### *UNICEF Canada:*

David Morley, President and CEO.

### *Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights:*

The Honourable Landon Pearson (former senator), Chair;

Virginia Caputo, Director.

### *Canadian Coalition for the Rights of Children:*

Cheryl Milne, Chair;

Katherine Vandergrift, Past Chair and Head of Delegation for 3rd/4th Review of Canada at UN Committee on the Rights of the Child.

### *Canadian Heritage:*

Martha LaBarge, Director General, Management and Human Rights.

### *Department of Justice Canada:*

Jodie van Dieen, Director General and Senior General Counsel, Human Rights Law Section;

Josée Filion, Counsel, Human Rights Law Section.

### *Foreign Affairs and International Trade Canada:*

Sarah Fountain Smith, Director General, International Organization, Human Rights and Democracy Bureau;

James Junke, Director, Human Rights, Governance and Indigenous Affairs Policy Division;

Anne Burgess, Acting Director, United Nations, Human Rights and Economic Law Division.

### *Public Health Agency of Canada:*

Margaret Gillis, Senior Director, Division of Children, Seniors and Healthy Development.

### *Public Safety Canada:*

Micheline Lavoie, Director, Serious & Organized Crime Strategies Division, Law Enforcement and Policing Branch.

### *Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Françoise Ducros, Assistant Deputy Minister, Education and Social Development Programs and Partnerships Sector;

Sheilagh Murphy, Director General, Social Policy and Programs Branch, Education and Social Development Programs and Partnerships Sector;

Keith Smith, Director, Intergovernmental and International Relations Directorate;

Daniel Ricard, Director General, Litigation Management and Resolution Branch.

## TÉMOINS

### *UNICEF Canada :*

David Morley, président et PDG.

### *Landon Pearson Resource Centre for the Study of Childhood and Children's Rights :*

L'honorable Landon Pearson (ancienne sénatrice), présidente;

Virginia Caputo, directrice.

### *Coalition canadienne pour les droits des enfants :*

Cheryl Milne, présidente;

Katherine Vandergrift, présidente sortante et chef de délégation aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> examens du Canada au Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

### *Patrimoine canadien :*

Martha LaBarge, directrice générale, Gestion stratégique et droits de la personne.

### *Ministère de la Justice Canada :*

Jodie van Dieen, directrice générale et avocate principale, Section des droits de la personne;

Josée Filion, avocate, Section des droits de la personne.

### *Affaires étrangères et Commerce international Canada :*

Sarah Fountain Smith, directrice générale, Direction générale des organisations internationales, des droits de la personne, et de la démocratie;

James Junke, directeur, Direction des politiques des droits de la personne et de la gouvernance;

Anne Burgess, directrice par intérim, Direction du droit onusien, des droits de la personne et du droit économique.

### *Agence de la santé publique du Canada :*

Margaret Gillis, directrice principale, Division des enfants, des aînés et du développement sain.

### *Sécurité publique Canada :*

Micheline Lavoie, directrice, Division des crimes graves et du crime organisé, Secteur de la police et de l'application de la loi.

### *Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Françoise Ducros, sous-ministre adjointe, Secteur des programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social;

Sheilagh Murphy, directrice générale, Direction générale de la politique sociale et des programmes, Secteur des programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social;

Keith Smith, directeur, Direction des relations intergouvernementales et internationales;

Daniel Ricard, directeur général, Direction générale de la gestion et du règlement des litiges.